

WILDLIFE ACT

**WILDLIFE MANAGEMENT ZONES
AND AREAS REGULATIONS**
R.R.N.W.T. 1990,c.W-15

AMENDED BY

R-091-93
R-020-96
R-104-98 (CIF 01/08/98)
R-072-99 (CIF 31/08/99)
R-053-2009
R-123-2014
 In force November 28, 2014
R-058-2015
R-110-2015
R-013-2017
R-101-2018
R-144-2018
R-093-2019
R-111-2019
R-014-2021
 In force April 1, 2021
R-069-2022

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared by Legislation Division, Department of Justice, for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette*.

This consolidation and other G.N.W.T. legislation can be accessed online at

<https://www.justice.gov.nt.ca/en/browse/laws-and-legislation/>

LOI SUR LA FAUNE

**RÈGLEMENT SUR LES ZONES ET
RÉGIONS DE GESTION DE LA FAUNE**
R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-15

MODIFIÉ PAR

R-091-93
R-020-96
R-104-98 (EEV 1998-08-01)
R-072-99 (EEV 1999-08-31)
R-053-2009
R-123-2014
 En vigueur le 28 novembre 2014
R-058-2015
R-110-2015
R-013-2017
R-101-2018
R-144-2018
R-093-2019
R-111-2019
R-014-2021
 En vigueur le 1^{er} avril 2021
R-069-2022

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire par les Affaires législatives du ministère de la Justice. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* ont force de loi.

La présente codification administrative et les autres lois et règlements du G.T.N.-O. sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.justice.gov.nt.ca/en/browse/laws-and-legislation/>

WILDLIFE ACT

WILDLIFE MANAGEMENT ZONES AND AREAS REGULATIONS

R-123-2014,s.2.

1. In these regulations,

"Aulavik National Park" means the Aulavik National Park of Canada as described in Schedule 1, Part 12 of the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c.32; (*parc national Aulavik*)

"*Gwich'in Agreement*" means the *Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement* entered into between Her Majesty the Queen in right of Canada and the Gwich'in, as represented by the Gwich'in Tribal Council, on April 22, 1992, as amended; (*accord gwich'in*)

"Gwich'in Settlement Area" means the area within the Northwest Territories as described in appendix A to the *Gwich'in Agreement*; (*région visée par le règlement avec les Gwich'in*)

"IFA" means the *Inuvialuit Final Agreement* entered into between the Inuvialuit of the Inuvialuit Settlement Region and the Government of Canada on June 5, 1984, as amended; (*CDI*)

"Inuvialuit Settlement Region" means the Inuvialuit Settlement Region as described in Annex A-1 of the IFA; (*région désignée des Inuvialuit*)

"Nááts'ihch'oh National Park Reserve" means the Nááts'ihch'oh National Park Reserve of Canada as described in Schedule 2 of the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c.32; (*réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh*)

"Nahanni National Park Reserve" means the Nahanni National Park Reserve of Canada as described in Schedule 2 of the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c.32; (*réserve à vocation de parc national Nahanni*)

"*Sahtu Dene and Metis Agreement*" means the *Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement* entered into between Her Majesty the Queen in right of Canada and the Dene of Colville Lake, Déljne, Fort Good Hope and Fort Norman and the Metis of Fort Good Hope, Fort Norman and Norman Wells, as

LOI SUR LA FAUNE

RÈGLEMENT SUR LES ZONES ET RÉGIONS DE GESTION DE LA FAUNE

R-123-2014, art. 2.

1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

«*accord gwich'in*» L'*Entente territoriale globale des Gwich'in* conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Gwich'in, représentés par le Conseil tribal des Gwich'in, le 22 avril 1992, avec ses modifications successives. (*Gwich'in Agreement*)

«*accord Tłı̨chǫ*» L'*Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale* conclu entre le peuple Tłı̨chǫ, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada, signé le 25 août 2003, avec ses modifications successives. (*Tłı̨chǫ Agreement*)

«*CDI*» La *Convention définitive des Inuvialuit* conclue entre les Inuvialuit de la région désignée des Inuvialuit et le gouvernement du Canada le 5 juin 1984, avec ses modifications successives. (*IFA*)

«*Entente avec les Dénés et Métis du Sahtu*» L'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déljne, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells, représentés par le conseil tribal du Sahtu, le 6 septembre 1993, avec ses modifications successives; (*Sahtu Dene and Metis Agreement*)

«*limite ouest du territoire du Nunavut*» La limite ouest du territoire du Nunavut décrite à l'annexe 1 de la *Loi sur le Nunavut*, L.C. 1993, ch. 28. (*western boundary of Nunavut*)

«*parc national Aulavik*» Le parc national Aulavik du Canada décrit à la partie 12 de l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32. (*Aulavik National Park*)

«*parc national Tuktu Nogait*» Le parc national Tuktu Nogait du Canada décrit à la partie 12 de l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32. (*Tuktu Nogait National Park*)

represented by the Sahtu Tribal Council, on September 6, 1993, as amended; (*Entente avec les Dénés et Métis du Sahtu*)

"Sahtu Settlement Area" means the area within the Northwest Territories as described in appendix A to the *Sahtu Dene and Metis Agreement*; (*région désignée du Sahtu*)

"Thelon Wildlife Sanctuary" means the Thelon Wildlife Sanctuary U/WS/01, designated under section 1 of the *Conservation Areas Regulations*; (*refuge faunique de Thelon*)

"*Tłı̨chǫ* Agreement" means the *Land Claims and Self-Government Agreement* among the *Tłı̨chǫ* and the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada, signed on August 25, 2003, as amended; (*accord Tłı̨chǫ*)

"Tuktut Nogait National Park" means the Tuktut Nogait National Park of Canada as described in Schedule 1, Part 12 of the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c.32; (*parc national Tuktut Nogait*)

"Wek'èezhii" means the area within the Northwest Territories as described in part 2 of the appendix to Chapter 1 of the *Tłı̨chǫ Agreement*; (*Wek'èezhii*)

"western boundary of Nunavut" means the western boundary of Nunavut as described in Schedule I of the *Nunavut Act*, S.C. 1993, c.28; (*limite ouest du territoire du Nunavut*)

"Wood Buffalo National Park" means the Wood Buffalo National Park of Canada as described in Schedule 1, Part 2 of the *Canada National Parks Act*, S.C. 2000, c.32. (*parc national Wood Buffalo*) R-093-2019,s.2; R-111-2019,s.2.

2. The wildlife management zones shall be delimited in accordance with the descriptions in Schedule A and shall be known by the names respectively assigned to them. R-093-2019,s.2.

3. The wildlife management zones described in section 2 shall be subdivided into wildlife management areas in accordance with the descriptions in Schedule B and shall be known by the names respectively assigned to them. R-093-2019,s.2.

«parc national Wood Buffalo» Le parc national Wood Buffalo du Canada décrit à la partie 2 de l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32. (*Wood Buffalo National Park*)

«refuge faunique de Thelon» Le refuge faunique de Thelon U/WS/01 désigné en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les aires de conservation*. (*Thelon Wildlife Sanctuary*)

«région désignée des Inuvialuit» La région désignée des Inuvialuit décrite à l'annexe A-1 de la CDI. (*Inuvialuit Settlement Region*)

«région désignée du Sahtu» La région des Territoires du Nord-Ouest décrite à l'appendice A de l'*Entente avec les Dénés et Métis du Sahtu*. (*Sahtu Settlement Area*)

«région visée par le règlement avec les Gwich'in» La région des Territoires du Nord-Ouest décrite à l'appendice A de l'*Entente avec les Gwich'in*. (*Gwich'in Settlement Area*)

«réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh» La réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh du Canada décrite à l'annexe 2 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32. (*Nááts'ihch'oh National Park Reserve*)

«réserve à vocation de parc national Nahanni» La réserve à vocation de parc national Nahanni du Canada décrite à l'annexe 2 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. 2000, ch. 32. (*Nahanni National Park Reserve*)

«Wek'èezhii» La région des Territoires du Nord-Ouest décrite à la partie 2 de l'annexe du chapitre 1 de l'*accord tłı̨chǫ*. (*Wek'èezhii*) R-093-2019, art. 2; R-111-2019, art. 2.

2. Les zones de gestion de la faune sont délimitées conformément aux descriptions prévues à l'annexe A et portent les noms qui leur sont respectivement attribués. R-093-2019, art. 2.

3. Les zones de gestion de la faune mentionnées à l'article 2 sont subdivisées en régions de gestion de la faune conformément aux descriptions prévues à l'annexe B et portent les noms qui leur sont respectivement attribués. R-093-2019, art. 2.

SCHEDULE A

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE A

1. Wildlife Management Zone A is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories lying within the boundaries described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of latitude 80° N and longitude 141° W;

(c) thence north along longitude 141° W to its intersection with latitude 90° N;

(d) thence south along longitude 110° W to its intersection with latitude 80° N;

(e) thence west along latitude 80° N to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE D

2. Wildlife Management Zone D is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 85B of Buffalo Lake, Edition 3, 85C of Tathlina Lake, Edition 4, 85D of Kakisa River, Edition 3, 85E of Mills Lake, Edition 4, 85F of Falaise Lake, Edition 4, 85G of Sulphur Bay, Edition 4, 85K of Rae, Edition 3, 85L of Willow Lake, Edition 4, 85M of Lac La Marte, Edition 3, 95A of Trout Lake, Edition 3, 95B of Fort Liard, Edition 4, 95C of La Biche River, Edition 3, 95D of Coal River, Edition 3, 95E of Flat River, Edition 2, 95F of Virginia Falls, Edition 4, 95G of Sibbeston Lake, Edition 3, 95H of Fort Simpson, Edition 2, 95-I of Bulmer Lake, Edition 2, 95J of Camsell Bend, Edition 3, 95K of Root River, Edition 3, 95L of Glacier Lake, Edition 2, 95M of Wrigley Lake, Edition 3, 95N of Dahadinni River, Edition 4, 95-O of Wrigley, Edition 3, 95P of Keller Lake, Edition 3, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96B of Blackwater Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 105H of Frances Lake, Edition 5 and 105-I of Little Nahanni River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

ANNEXE A

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE A

1. La zone de gestion de la faune A est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest située dans les limites décrites comme suit :

b) Commencant à l'intersection du 80° de latitude N et du 141° de longitude O;

c) de là, vers le nord le long du 141° de longitude O jusqu'à son intersection avec le 90° de latitude N;

d) de là, vers le sud le long du 110° de longitude O jusqu'à son intersection avec le 80° de latitude N;

e) de là, vers l'ouest le long du 80° de latitude N jusqu'au point de départ.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE D

2. La zone de gestion de la faune D est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 85B de Buffalo Lake, troisième édition, 85C de Tathlina Lake, quatrième édition, 85D de Kakisa River, troisième édition, 85E de Mills Lake, quatrième édition, 85F de Falaise Lake, quatrième édition, 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, 85K de Rae, troisième édition, 85L de Willow Lake, quatrième édition, 85M de Lac La Marte, troisième édition, 95A de Trout Lake, troisième édition, 95B de Fort Liard, quatrième édition, 95C de La Biche River, troisième édition, 95D de Coal River, troisième édition, 95E de Flat River, deuxième édition, 95F de Virginia Falls, quatrième édition, 95G de Sibbeston Lake, troisième édition, 95H de Fort Simpson, deuxième édition, 95-I de Bulmer Lake, deuxième édition, 95J de Camsell Bend, troisième édition, 95K de Root River, troisième édition, 95L de Glacier Lake, deuxième édition, 95M de Wrigley Lake, troisième édition, 95N de Dahadinni River, quatrième édition, 95-O de Wrigley, troisième édition, 95P de Keller Lake, troisième édition, 96A de Johnny Hoe River,

troisième édition, 96B de Blackwater Lake, troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 105H de Frances Lake, cinquième édition et 105-I de Little Nahanni River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles, à Ottawa, et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commencing at the southwest corner of the Northwest Territories boundary at its intersection with the Yukon and British Columbia boundary, with a line beginning at the intersection of the northern boundary of British Columbia with a line passing through a boundary pipe post set in concrete, trench and mound, numbered 600, planted by the British Columbia-Yukon-Northwest Territories Boundary Commission approximately 1 chain westerly of the left bank of the Liard River, said line having a bearing of 309 degrees with reference to the meridian through said post;

(c) thence northwesterly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with the southern boundary of the Sahtu Settlement Area at longitude 129°10' W and approximate latitude 62°07'25" N;

(d) thence northeasterly following the southern boundary of the Sahtu Settlement Area to its intersection with the western boundary of Wek'èezhìi at the intersection of latitude 64°01' N with the east bank of an unnamed stream at approximate longitude 121°14'30" W;

(e) thence southeasterly following the Wek'èezhìi boundary to its intersection with the west bank of Great Slave Lake at latitude 61°52'32" N and approximate longitude 114°41'51" W;

(f) thence southeasterly in a straight line to its intersection with approximate latitude 61°51'34" N and approximate longitude 114°33'31" W;

(g) thence south in a straight line to its intersection with approximate latitude 61°42'44" N and approximate longitude 114°33'31" W;

(h) thence west in a straight line to its intersection with longitude 115° W;

b) Commençant au coin sud-ouest de la frontière des Territoires du Nord-Ouest à son intersection avec la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique, une ligne commençant à l'intersection de la frontière septentrionale de la Colombie-Britannique et d'une ligne passant par une installation de bornage établie dans le béton, avec fosse et monticule, portant le numéro 600, posée par la Commission de délimitation de la frontière de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à environ 1 chaîne à l'ouest de la rive gauche de la rivière aux Liards, cette ligne ayant un relèvement de 309 degrés par rapport au méridien passant par cette installation;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec la limite sud de la région désignée du Sahtu à 129° 10' de longitude O et environ 62° 07' 25" de latitude N;

d) de là, vers le nord-est en suivant la limite sud de la région désignée du Sahtu jusqu'à son intersection avec la limite ouest de Wek'èezhìi à l'intersection du 64° 01' de latitude N et de la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ 121° 14' 30" de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en suivant la limite de Wek'èezhìi jusqu'à son intersection avec la rive ouest du Grand lac des Esclaves à 61° 52' 32" de latitude N et environ 114° 41' 51" de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le 61° 51' 34" de latitude N et environ le 114° 33' 31" de longitude O;

g) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le 61° 42' 44" de latitude N et environ le 114° 33' 31" de longitude O;

h) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 115° de longitude O;

(i) thence south in a straight line along longitude 115° W to its intersection with the south shore of Great Slave Lake at approximate latitude 60°53'34" N;

(j) thence southwesterly following the south shore of Great Slave Lake to its intersection with the east bank of the Buffalo River at approximate latitude 60°53' N and approximate longitude 115°02'30" W;

(k) thence southerly following the east bank of the Buffalo River to its intersection with the north boundary of Wood Buffalo National Park at approximate latitude 60°31'15" N and approximate longitude 115°03'09" W;

(l) thence westerly and southerly following the north and west boundary of Wood Buffalo National Park to its intersection with the Northwest Territories and Alberta boundary;

(m) thence west along the Northwest Territories and Alberta and Northwest Territories and British Columbia boundaries to the point of commencement;

(n) excluding therefrom the parcels of land enclosed within Nahanni National Park Reserve and Nááts'ihch'oh National Park Reserve.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE G

3. Wildlife Management Zone G is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106B of Bonnet Plume Lake, Edition 2, 106C of Nadaleen River, Edition 2, 106F of Snake River, Edition 2, 106G of Ramparts River, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106K of Martin House, Edition 3, 106L of Trail River, Edition 2, 106M of Fort McPherson, Edition 2, 106N of Arctic Red River, Edition 3, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2, 106P of Canot Lake, Edition 3, 107A of Crossley Lakes, Edition 3, 107B of Aklavik, Edition 2, 116P of Bell River, Edition 3 and 117A of Blow River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

i) de là, vers le sud en ligne droite le long du 115° de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive sud du Grand lac des Esclaves à environ 60° 53' 34" de latitude N;

j) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive sud du Grand lac des Esclaves jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Buffalo à environ 60° 53' de latitude N et environ 115° 02' 30" de longitude O;

k) de là, vers le sud en suivant la rive est de la rivière Buffalo jusqu'à son intersection avec la limite nord du parc national Wood Buffalo à environ 60° 31' 15" de latitude N et environ 115° 03' 09" de longitude O;

l) de là, vers l'ouest et le sud en suivant la limite nord et ouest du parc national Wood Buffalo jusqu'à son intersection avec la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta;

m) de là, vers l'ouest le long des frontières des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique jusqu'au point de départ;

n) en excluant les parcelles situées à l'intérieur des limites de la réserve à vocation de parc national Nahanni et de la réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE G

3. La zone de gestion de la faune G est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106B de Bonnet Plume Lake, deuxième édition, 106C de Nadaleen River, deuxième édition, 106F de Snake River, deuxième édition, 106G de Ramparts River, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106K de Martin House, troisième édition, 106L de Trail River, deuxième édition, 106M de Fort McPherson, deuxième édition, 106N d'Arctic Red River, troisième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition, 106P de Canot Lake, troisième édition, 107A de Crossley Lakes, troisième édition, 107B d'Aklavik, deuxième édition, 116P de Bell River, troisième édition et 117A de Blow

(b) Commencing at the point of intersection of the Northwest Territories and Yukon boundary with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude 64°20' N and approximate longitude 131° W;

(c) thence northwesterly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at latitude 68°13' N and longitude 136°26'54" W;

(d) thence easterly along the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary;

(e) thence east along latitude 68° N to its intersection with the centre line of the Iroquois River at approximate longitude 129°46'43" W;

(f) thence southwesterly, westerly, southerly, southeasterly, southerly and westerly following the Gwich'in Settlement Area boundary to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE I

4. Wildlife Management Zone I is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 77F of Kagloryuak River, Edition 1, 77G of Burns Lake, Edition 1, 78B of Wynniatt Bay, Edition 1, 78F of Winter Harbour, Edition 3, 78G of Sabine Bay, Edition 2, 79B of Sabine Peninsula, Edition 2, 79C of Hazen Strait, Edition 1, 79F of Borden Island, Edition 1, 87C of Penny Bay, Edition 2, 87D of Read Island, Edition 1, 87E of Prince Albert Sound, Edition 1, 87F of Holman Island, Edition 2, 87G of Walker Bay, Edition 1, 87H of Saneraun Hills, Edition 1, 88A of Richard Collinson Inlet, Edition 1, 88B of Deans Dundas Bay, Edition 2, 88C of White Sand Creek, Edition 2, 88D of Peel Point, Edition 2, 88E of Dundas Peninsula, Edition 2, 88F of Mercy Bay, Edition 2, 88G of Eglinton Island, Edition 1, 88H of Murray Inlet, Edition 2, 89A of Emerald Isle, Edition 1, 89B of Intrepid Inlet, Edition 1, 89C and 99D of

River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada, du ministère des Ressources naturelles, à Ottawa, et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à l'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ 64° 20' de latitude N et environ 131° de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à 68° 13' de latitude N et 136° 26' 54" de longitude O;

d) de là, vers l'est le long de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in;

e) de là, vers l'est le long du 68° de latitude N jusqu'à son intersection avec la ligne médiane de la rivière Iroquois à environ 129° 46' 43" de longitude O;

f) de là, vers le sud-ouest, l'ouest, le sud, le sud-est, le sud et l'ouest en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'au point de départ.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE I

4. La zone de gestion de la faune I est décrite ci-après :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 77F de Kagloryuak River, première édition, 77G de Burns Lake, première édition, 78B de Wynniatt Bay, première édition, 78F de Winter Harbour, troisième édition, 78G de Sabine Bay, deuxième édition, 79B de Sabine Peninsula, deuxième édition, 79C de Hazen Strait, première édition, 79F de Borden Island, première édition, 87C de Penny Bay, deuxième édition, 87D de Read Island, première édition, 87E de Prince Albert Sound, première édition, 87F de Holman Island, deuxième édition, 87G de Walker Bay, première édition, 87H de Saneraun Hills, première édition, 88A de Richard Collinson Inlet, première édition, 88B de Deans Dundas Bay, deuxième édition, 88C de White Sand Creek,

Satellite Bay, Edition 2, 89D of Ballantyne Strait, Edition 1, 89E of Jenness Island, Edition 1, 97A of Erly Lake, Edition 2, 97B of Simpson Lake, Edition 2, 97C of Franklin Bay, Edition 2, 97D of Brock River, Edition 2, 97F of Malloch Hill, Edition 3, 97G of Sachs Harbour, Edition 2, 97H of De Salis Bay, Edition 2, 98A of Jesse Harbour, Edition 2, 98B of Lennie River, Edition 2, 98D and 98C of Bernard River, Edition 2, 98E of Cape M'Clure, Edition 1, 98F of Gore Islands, Edition 1, 98H of Dyer Bay, Edition 1, 99A of Hardinge Bay, Edition 1, 107A of Crossley Lakes, Edition 3, 107B of Aklavik, Edition 2, 107C of Mackenzie Delta, Edition 2, 107D of Stanton, Edition 2, 107E of Cape Dalhousie, Edition 2, 117A of Blow River, Edition 2, 117C of Demarcation Point, Edition 2 and 117D of Herschel Island, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Northwest Territories and Yukon boundary with the Inuvialuit Settlement Region boundary at latitude $68^{\circ}13'$ N and approximate longitude $136^{\circ}26'54''$ W;

(c) thence north along the Northwest Territories and Yukon boundary and the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the low tide mark of the Beaufort Sea at approximate latitude $68^{\circ}53'40''$ N and approximate longitude $136^{\circ}26'54''$ W;

(d) thence west along the Northwest Territories and Yukon boundary and the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with longitude 141° W;

deuxième édition, 88D de Peel Point, deuxième édition, 88E de Dundas Peninsula, deuxième édition, 88F de Mercy Bay, deuxième édition 88G d'Eglinton Island, première édition, 88H de Murray Inlet, deuxième édition, 89A d'Emerald Isle, première édition, 89B d'Intrepid Inlet, première édition, 89C et 99D de Satellite Bay, deuxième édition, 89D de Ballantyne Strait, première édition, 89E de Jenness Island, première édition, 97A d'Erly Lake, deuxième édition, 97B de Simpson Lake, deuxième édition, 97C de Franklin Bay, deuxième édition, 97D de Brock River, deuxième édition, 97F de Malloch Hill, troisième édition, 97G de Sachs Harbour, deuxième édition, 97H de De Salis Bay, deuxième édition, 98A de Jesse Harbour, deuxième édition, 98B de Lennie River, deuxième édition, 98D et 98C de Bernard River, deuxième édition, 98E de Cape M'Clure, première édition, 98F de Gore Islands, première édition, 98H de Dyer Bay, première édition, 99A de Hardinge Bay, première édition, 107A de Crossley Lakes, troisième édition, 107B d'Aklavik, deuxième édition, 107C de Mackenzie Delta, deuxième édition, 107D de Stanton, deuxième édition, 107E de Cape Dalhousie, deuxième édition, 117A de Blow River, deuxième édition, 117C de Demarcation Point, deuxième édition et 117D de Herschel Island, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant au point d'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et de la limite de la région désignée des Inuvialuit à $68^{\circ}13'$ de latitude N et environ $136^{\circ}26'54''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la laisse de basse mer de la mer de Beaufort à environ $68^{\circ}53'40''$ de latitude N et environ $136^{\circ}26'54''$ de longitude O;

d) de là, vers l'ouest le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec le 141° de longitude O;

(e) thence north and east along the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the western boundary of Nunavut at longitude 110° W;

(f) thence south and west along the western boundary of Nunavut and the Inuvialuit Settlement Region boundary to the southeastern corner of the Inuvialuit Settlement Region, being the intersection of the shoreline of Amundsen Gulf and the mouth of the Outwash River, at approximate longitude 120°40'51" W and approximate latitude 69°33' N, the said point being a corner of the Inuvialuit Settlement Region and the northeastern corner of Tuklut Nogait National Park;

(g) thence south following the western boundary of Nunavut and the eastern boundary of the Inuvialuit Settlement Region to its intersection with latitude 68°N;

(h) thence in a generally westerly direction following the Inuvialuit Settlement Region boundary to the point of commencement;

(i) excluding therefrom the islands located within 32.2 km of the low tide mark of the Beaufort Sea, where it abuts the mainland of Yukon between approximate longitude 136°26'54" W and longitude 141° W;

(j) and excluding therefrom the parcel of land enclosed within Aulavik National Park and Tuklut Nogait National Park.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE R

5. Wildlife Management Zone R is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 75L of Snowdrift, Edition 2, 75M of MacKay Lake, Edition 4, 75N of Walmsley Lake, Edition 4, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 76D of Lac De Gras, Edition 4, 76E of Contwoyto Lake, Edition 2, 76F of Nose Lake, Edition 3, 85F of Falaise Lake, Edition 4, 85G of Sulphur Bay, Edition 4, 85H of Fort Resolution, Edition 4, 85-I of Hearne Lake, Edition 6, 85J of Yellowknife, Edition 6, 85K of Rae, Edition 3, 85L of Willow Lake, Edition 4, 85M of Lac La Martre, Edition 3, 85N of Marian River, Edition 3, 85-O of

e) de là, vers le nord et l'est le long de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la limite ouest du territoire du Nunavut à 110° de longitude O;

f) de là, vers le sud et l'ouest le long de la limite ouest du territoire du Nunavut et de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'au coin sud-est de la région désignée des Inuvialuit, soit l'intersection du rivage du golfe Amundsen et de l'embouchure de la rivière Outwash, à environ 120° 40' 51" de longitude O et environ 69° 33' de latitude N, ce point étant au coin de la région désignée des Inuvialuit et le coin nord-est du parc national Tuklut Nogait;

g) de là, vers le sud de façon générale en suivant la limite ouest du territoire du Nunavut et la limite est de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec le 68° de latitude N;

h) de là, vers l'ouest de façon générale en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'au point de départ;

i) en excluant les îles situées dans une limite de 32,2 km de la laisse de basse mer de la mer de Beaufort, aux endroits où elle touche la partie continentale du Yukon entre le 136° 26' 54" de longitude O et le 141° de longitude O;

j) en excluant la parcelle située à l'intérieur des limites du parc national Aulavik et du parc national Tuklut Nogait.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE R

5. La zone de gestion de la faune R est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 75L de Snowdrift, deuxième édition, 75M de MacKay Lake, quatrième édition, 75N de Walmsley Lake, quatrième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 76D de Lac De Gras, quatrième édition, 76E de Contwoyto Lake, deuxième édition, 76F de Nose Lake, troisième édition, 85F de Falaise Lake, quatrième édition, 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, 85H de Fort Resolution, quatrième édition, 85-I de Hearne Lake, sixième édition, 85J de Yellowknife, sixième édition,

Wecho River, Edition 3, 85P of Upper Carp Lake, Edition 5, 86A of Winter Lake, Edition 4, 86B of Indin Lake, Edition 3, 86C of Hardisty Lake, Edition 4, 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86G of Redrock Lake, Edition 3, 86H of Point Lake, Edition 2, 86-I of Napaktulik Lake, Edition 2, 86J of Hepburn Lake, Edition 3, 86K of Sloan River, Edition 3, 95P of Keller Lake, Edition 3 and 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Wek'èezhì boundary at latitude $61^{\circ}54'32''$ N and approximate longitude 115° W;

(c) thence northwesterly along the Wek'èezhì boundary to its intersection with the Sahtu Settlement Area boundary at the intersection of latitude $64^{\circ}01' N$ with the east bank of an unnamed stream at approximate longitude $121^{\circ}14'30''$ W;

(d) thence northeasterly following the Sahtu Settlement Area boundary to its intersection with the western boundary of Nunavut at approximate latitude $66^{\circ}39'58''$ N and approximate longitude $115^{\circ}55'$ W;

(e) thence southeasterly following the western boundary of Nunavut to its intersection with approximate latitude $64^{\circ}47'04''$ N and approximate longitude $108^{\circ}29'35''$ W;

(f) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude 64° N and longitude $109^{\circ}20'$ W;

(g) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the west bank of the Barnston River at latitude 63° N and approximate longitude $110^{\circ}03'07''$ W;

(h) thence southwesterly following the west bank of the Barnston River to its intersection with the northeast shore of Great Slave Lake at approximate

85K de Rae, troisième édition, 85L de Willow Lake, quatrième édition, 85M de Lac La Marte, troisième édition, 85N de Marian River, troisième édition, 85-O de Wecho River, troisième édition, 85P d'Upper Carp Lake, cinquième édition, 86A de Winter Lake, quatrième édition, 86B d'Indin Lake, troisième édition, 86C de Hardisty Lake, quatrième édition, 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86G de Redrock Lake, troisième édition, 86H de Point Lake, deuxième 86-I de Napaktulik Lake, deuxième édition, 86J de Hepburn Lake, troisième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 95P de Keller Lake, troisième édition et 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles, à Ottawa, et plus particulièrement décrites comme suit :

b) Commençant à un point sur la limite de Wek'èezhì à $61^{\circ}54'32''$ de latitude N et environ 115° de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest le long de la limite de Wek'èezhì jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée du Sahtu à l'intersection du $64^{\circ}01'$ de latitude N et de la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ $121^{\circ}14'30''$ de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'à son intersection avec la limite ouest du territoire du Nunavut à environ $66^{\circ}39'58''$ de latitude N et environ $115^{\circ}55'$ de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en suivant la limite ouest du territoire du Nunavut jusqu'à son intersection avec environ le $64^{\circ}47'04''$ de latitude N et environ le $108^{\circ}29'35''$ de longitude O;

f) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 64° de latitude N et le $109^{\circ}20'$ de longitude O;

g) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Barnston à 63° de latitude N et environ le $110^{\circ}03'07''$ de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Barnston jusqu'à son intersection avec la rive nord-est du Grand lac des Esclaves à environ

latitude $62^{\circ}56'24''$ N and approximate longitude $110^{\circ}10'48''$ W;

(i) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude $62^{\circ}56'15''$ N and longitude $110^{\circ}11'50''$ W;

(j) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude $62^{\circ}55'$ N and longitude $110^{\circ}15'$ W;

(k) thence southwesterly following the centre line of McLeod Bay, the Taltheilei Narrows and the Hearne Channel of Great Slave Lake passing through the following points:

- 1) latitude $62^{\circ}53'30''$ N and longitude $110^{\circ}30'$ W,
- 2) latitude $62^{\circ}52'$ N and longitude $110^{\circ}45'$ W,
- 3) latitude $62^{\circ}48'$ N and longitude 111° W,
- 4) latitude $62^{\circ}45'$ N and longitude $111^{\circ}15'$ W,
- 5) latitude $62^{\circ}41'$ N and longitude $111^{\circ}20'$ W,
- 6) latitude $62^{\circ}39'$ N and longitude $111^{\circ}25'$ W,
- 7) latitude $62^{\circ}37'$ N and longitude $111^{\circ}30'$ W,
- 8) latitude $62^{\circ}36'05''$ N and longitude $111^{\circ}31'$ W,
- 9) latitude $62^{\circ}35'55''$ N and longitude $111^{\circ}30'40''$ W,
- 10) latitude $62^{\circ}32'40''$ N and longitude $111^{\circ}30'40''$ W,
- 11) latitude $62^{\circ}33'$ N and longitude $111^{\circ}33'$ W,
- 12) latitude $62^{\circ}30'$ N and longitude $111^{\circ}37'30''$ W,
- 13) latitude $62^{\circ}27'53''$ N and longitude $111^{\circ}38'53''$ W,
- 14) latitude $62^{\circ}24'$ N and longitude $111^{\circ}41'$ W,
- 15) latitude $62^{\circ}20'$ N and longitude $111^{\circ}45'$ W,
- 16) latitude $62^{\circ}10'$ N and longitude 112° W,
- 17) latitude $62^{\circ}07'30''$ N and longitude $112^{\circ}15'$ W,
- 18) latitude $62^{\circ}03'$ N and longitude $112^{\circ}30'$ W,
- 19) latitude $62^{\circ}02'$ N and longitude $112^{\circ}45'$ W,

to its intersection with latitude 62° N and longitude 113° W;

$62^{\circ}56'24''$ de latitude N et environ $110^{\circ}10'48''$ de longitude O;

i) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ}56'15''$ de latitude N et le $110^{\circ}11'50''$ de longitude O;

j) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ}55'$ de latitude N et le $110^{\circ}15'$ de longitude O;

k) de là, vers le sud-ouest en suivant la ligne médiane de la baie McLeod, du passage Taltheilei et du chenal Hearne du Grand lac des Esclaves passant par les points suivants :

- 1) $62^{\circ}53'30''$ de latitude N et $110^{\circ}30'$ de longitude O,
- 2) $62^{\circ}52'$ de latitude N et $110^{\circ}45'$ de longitude O,
- 3) $62^{\circ}48'$ de latitude N et 111° de longitude O,
- 4) $62^{\circ}45'$ de latitude N et $111^{\circ}15'$ de longitude O,
- 5) $62^{\circ}41'$ de latitude N et $111^{\circ}20'$ de longitude O,
- 6) $62^{\circ}39'$ de latitude N et $111^{\circ}25'$ de longitude O,
- 7) $62^{\circ}37'$ de latitude N et $111^{\circ}30'$ de longitude O,
- 8) $62^{\circ}36'05''$ de latitude N et $111^{\circ}31'$ de longitude O,
- 9) $62^{\circ}35'55''$ de latitude N et $111^{\circ}30'40''$ de longitude O,
- 10) $62^{\circ}32'40''$ de latitude N et $111^{\circ}30'40''$ de longitude O,
- 11) $62^{\circ}33'$ de latitude N et $111^{\circ}33'$ de longitude O,
- 12) $62^{\circ}30'$ de latitude N et $111^{\circ}37'30''$ de longitude O,
- 13) $62^{\circ}27'53''$ de latitude N et $111^{\circ}38'53''$ de longitude O,
- 14) $62^{\circ}24'$ de latitude N et $111^{\circ}41'$ de longitude O,
- 15) $62^{\circ}20'$ de latitude N et $111^{\circ}45'$ de longitude O,
- 16) $62^{\circ}10'$ de latitude N et 112° de longitude O,
- 17) $62^{\circ}07'30''$ de latitude N et $112^{\circ}15'$ de longitude O,
- 18) $62^{\circ}03'$ de latitude N et $112^{\circ}30'$ de longitude O,
- 19) $62^{\circ}02'$ de latitude N et $112^{\circ}45'$ de longitude O,

(l) thence south along longitude 113° W to its intersection with latitude 61°55' N;

(m) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude 61°45' N and longitude 114° W;

(n) thence southwesterly in a straight line to its intersection with approximate latitude 61°42'44" N and approximate longitude 114°33'31" W;

(o) thence north in a straight line to its intersection with approximate latitude 61°51'34" N and approximate longitude 114°33'31" W;

(p) thence northwesterly in a straight line to the intersection of the Wek'èezhì boundary with the west bank of Great Slave Lake at latitude 61°52'32" N and longitude 114°41'54" W;

(q) thence northwesterly following the Wek'èezhì boundary to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE S

6. Wildlife Management Zone S is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86K of Sloan River, Edition 3, 86L of Takaatcho River, Edition 2, 86M of Bebensee Lake, Edition 2, 86N of Dismal Lakes, Edition 3, 95L of Glacier Lake, Edition 2, 95M of Wrigley Lake, Edition 3, 95N of Dahadinni River, Edition 4, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96B of Blackwater Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 96E of Norman Wells, Edition 2, 96F of Mahony Lake, Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96H of Grizzly Bear Mountain, Edition 3, 96-I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of Kilekale Lake, Edition 3, 96K of Lac Des Bois, Edition 3, 96L of Lac Belot, Edition 3, 96M of Aubry Lake, Edition 4, 96N of Lac Maunoir, Edition 3, 96-O of Horton Lake, Edition 3, 96P of Bloody River, Edition 2, 105-I of Little Nahanni River, Edition 2, 105-O of Nidderly Lake, Edition 2, 105P of Sekwi Mountain, Edition 2,

jusqu'à son intersection avec le 62° de latitude N et le 113° de longitude O;

l) de là, vers le sud le long du 113° de longitude O jusqu'à son intersection avec le 61° 55' de latitude N;

m) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 61° 45' de latitude N et le 114° de longitude O;

n) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le 61° 42' 44" de latitude N et environ le 114° 33' 31" de longitude O;

o) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le 61° 51' 34" de latitude N et environ le 114° 33' 31" de longitude O;

p) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à l'intersection de la limite de Wek'èezhì et de la rive ouest du Grand lac des Esclaves à 61° 52' 32" de latitude N et 114° 41' 54" de longitude O;

q) de là, vers le nord-ouest en suivant la limite de Wek'èezhì jusqu'au point de départ.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE S

6. La zone de gestion de la faune S est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 86L de Takaatcho River, deuxième édition, 86M de Bebensee Lake, deuxième édition, 86N de Dismal Lakes, troisième édition, 95L de Glacier Lake, deuxième édition, 95M de Wrigley Lake, troisième édition, 95N de Dahadinni River, quatrième édition, 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, 96B de Blackwater Lake, troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 96E de Norman Wells, deuxième édition, 96F de Mahony Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96H de Grizzly Bear Mountain, troisième édition, 96-I de Cape MacDonnell,

106A of Mount Eduni, Edition 2, 106B of Bonnet Plume Lake, Edition 2, 106G of Ramparts River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106-I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2 and 106P of Canot Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Northwest Territories and Yukon boundary with the Sahtu Settlement Area boundary at longitude $129^{\circ} 10' W$ and approximate latitude $62^{\circ} 07' 25'' N$;

(c) thence northerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude $64^{\circ} 20' N$ and approximate longitude $131^{\circ} 04' W$;

(d) thence northeasterly following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at the centre line of the Iroquois River at approximate longitude $129^{\circ} 45' 43'' W$ and latitude $68^{\circ} N$;

(e) thence east following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the western boundary of Nunavut at approximate longitude $120^{\circ} 40' 51'' W$;

(f) thence southeasterly following the western boundary of Nunavut to its intersection with the southeast corner of the Sahtu Settlement Area boundary at approximate latitude $66^{\circ} 39' 58'' N$ and approximate longitude $115^{\circ} 55' W$;

quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96K de Lac Des Bois, troisième édition, 96L du Lac Belot, troisième édition, 96M d'Aubry Lake, quatrième édition, 96N de Lac Maunoir, troisième édition, 96-O de Horton Lake, troisième édition, 96P de Bloody River, deuxième édition, 105-I de Little Nahanni River, deuxième édition, 105-O de Nidderly Lake, deuxième édition, 105P de Sekwi Mountain, deuxième édition, 106A de Mount Eduni, deuxième édition, 106B de Bonnet Plume Lake, deuxième édition, 106G de Ramparts River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106-I de Fort Good Hope, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition et 106P de Canot Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles, à Ottawa, et plus particulièrement décrites comme suit :

b) Commençant au point d'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et de la limite de la région désignée du Sahtu à $129^{\circ} 10'$ de longitude O et environ $62^{\circ} 07' 25''$ de latitude N;

c) de là, vers le nord en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ $64^{\circ} 20'$ de latitude N et environ $131^{\circ} 04'$ de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à la ligne médiane de la rivière Iroquois à environ $129^{\circ} 45' 43''$ de longitude O et 68° de latitude N;

e) de là, vers l'est en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la limite ouest du territoire du Nunavut à environ $120^{\circ} 40' 51''$ de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la limite ouest du territoire du Nunavut jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de la limite de la région désignée du Sahtu à environ $66^{\circ} 39' 58''$ de latitude N et environ $115^{\circ} 55'$ de longitude O;

(g) thence southwesterly following the Sahtu Settlement Area boundary to the point of commencement;

(h) excluding therefrom the parcel of land enclosed within Nááts'ihch'oh National Park Reserve.

WILDLIFE MANAGEMENT ZONE U

7. Wildlife Management Zone U is set out below:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 65D of Snowbird Lake, Edition 2, 65E of Boyd Lake, Edition 2, 65L of Carey Lake, Edition 2, 65M of Clarke River, Edition 2, 66D of Tammarvi River, Edition 2, 75A of Wholdaia Lake, Edition 2, 75B of Abitau Lake, Edition 3, 75C of Hill Island Lake, Edition 4, 75D of Fort Smith, Edition 3, 75E of Taltson Lake, Edition 3, 75F of Nonacho Lake, Edition 3, 75G of McCann Lake, Edition 2, 75H of Rennie Lake, Edition 2, 75-I of Beaverhill Lake, Edition 3, 75J of Lynx Lake, Edition 3, 75K of Reliance, Edition 2, 75L of Snowdrift, Edition 2, 75M of Mackay Lake, Edition 4, 75N of Walmsley Lake, Edition 4, 75-O of Artillery Lake, Edition 5, 75P of Hanbury River, Edition 3, 76A of Baillie River, Edition 2, 76B of Healey Lake, Edition 3, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 85A of Klewi River, Edition 2, 85B of Buffalo Lake, Edition 3, 85G of Sulphur Bay, Edition 4, 85H of Fort Resolution, Edition 4 and 85-I of Hearne Lake, Edition 6, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Northwest Territories and Alberta boundary with the western boundary of Wood Buffalo National Park;

(c) thence northerly and easterly following the west and north boundary of Wood Buffalo National

g) de là, vers le sud-ouest en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'au point de départ;

h) en excluant la parcelle située à l'intérieur de la limite de la réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh.

ZONE DE GESTION DE LA FAUNE U

7. La zone de gestion de la faune U est décrite comme suit :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 65D de Snowbird Lake, deuxième édition, 65E de Boyd Lake, deuxième édition, 65L de Carey Lake, deuxième édition, 65M de Clarke River, deuxième édition, 66D de Tammarvi River, deuxième édition, 75A de Wholdaia Lake, deuxième édition, 75B d'Abitau Lake, troisième édition, 75C de Hill Island Lake, quatrième édition, 75D de Fort Smith, troisième édition, 75E de Taltson Lake, troisième édition, 75F de Nonacho Lake, troisième édition, 75G de McCann Lake, deuxième édition, 75H de Rennie Lake, deuxième édition, 75-I de Beaverhill Lake, troisième édition, 75J de Lynx Lake, troisième édition, 75K de Reliance, deuxième édition, 75L de Snowdrift, deuxième édition, 75M de Mackay Lake, quatrième édition, 75N de Walmsley Lake, quatrième édition, 75-O de Artillery Lake, quatrième édition, 75P de Hanbury River, troisième édition, 76A de Baillie River, deuxième édition, 76B de Healey Lake, troisième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 85A de Klewi River, deuxième édition, 85B de Buffalo Lake, troisième édition, 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, 85H de Fort Resolution, quatrième édition et 85-I de Hearne Lake, sixième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles, à Ottawa, et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant au point d'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta et la limite ouest du parc national Wood Buffalo;

c) de là, vers le nord et l'est en suivant la limite ouest et nord du parc national Wood Buffalo jusqu'à

Park to its intersection with the east bank of the Buffalo River at approximate latitude $60^{\circ}31'15''$ N and approximate longitude $115^{\circ}03'09''$ W;

(d) thence northerly following the east bank of the Buffalo River to its intersection with the south shore of Great Slave Lake at approximate latitude $60^{\circ}53'$ N and approximate longitude $115^{\circ}02'30''$ W;

(e) thence easterly following the shore of Great Slave Lake to its intersection with approximate latitude $60^{\circ}53'34''$ N and longitude 115° W;

(f) thence north along longitude 115° W to its intersection with approximate latitude $61^{\circ}42'44''$ N;

(g) thence easterly in a straight line to approximate longitude $114^{\circ}33'31''$ W;

(h) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $61^{\circ}45'$ N and longitude 114° W;

(i) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $61^{\circ}55'$ N and longitude 113° W;

(j) thence north along longitude 113° W to its intersection with latitude 62° N;

(k) thence northeasterly following the centre line of the Hearne Channel, the Taltheilei Narrows and McLeod Bay of Great Slave Lake passing through the following points:

- 1) latitude $62^{\circ}02'$ N and longitude $112^{\circ}45'$ W,
- 2) latitude $62^{\circ}03'$ N and longitude $112^{\circ}30'$ W,
- 3) latitude $62^{\circ}07'30''$ N and longitude $112^{\circ}15'$ W,
- 4) latitude $62^{\circ}10'$ N and longitude 112° W,
- 5) latitude $62^{\circ}20'$ N and longitude $111^{\circ}45'$ W,
- 6) latitude $62^{\circ}42'$ N and longitude $111^{\circ}41'$ W,
- 7) latitude $62^{\circ}27'53''$ N and longitude $111^{\circ}38'53''$ W,
- 8) latitude $62^{\circ}30'$ N and longitude $111^{\circ}37'30''$ W,

son intersection avec la rive est de la rivière Buffalo à environ $60^{\circ}31'15''$ de latitude N et environ $115^{\circ}03'09''$ de longitude O;

d) de là, vers le nord en suivant la rive est de la rivière Buffalo jusqu'à son intersection avec la rive sud du Grand lac des Esclaves à environ $60^{\circ}53'$ de latitude N et environ $115^{\circ}02'30''$ de longitude O;

e) de là, vers l'est en suivant la rive du Grand lac des Esclaves jusqu'à son intersection avec environ le $60^{\circ}53'34''$ de latitude N et le 115° de longitude O;

f) de là, vers le nord le long du 115° de longitude O jusqu'à son intersection avec environ le $61^{\circ}42'44''$ de latitude N;

g) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à environ le $114^{\circ}33'31''$ de longitude O;

h) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $61^{\circ}45'$ de latitude N et le 114° de longitude O;

i) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $61^{\circ}55'$ de latitude N et le 113° de longitude O;

j) de là, vers le nord le long du 113° de longitude O jusqu'à son intersection avec le 62° de latitude N;

k) de là, vers le nord-est en suivant la ligne médiane du chenal Hearne, du passage Taltheilei et de la baie McLeod du Grand lac des Esclaves passant par les points suivants :

- 1) $62^{\circ}02'$ de latitude N et $112^{\circ}45'$ de longitude O,
- 2) $62^{\circ}03'$ de latitude N et $112^{\circ}30'$ de longitude O,
- 3) $62^{\circ}07'30''$ de latitude N et $112^{\circ}15'$ de longitude O,
- 4) $62^{\circ}10'$ de latitude N et 112° de longitude O,
- 5) $62^{\circ}20'$ de latitude N et $111^{\circ}45'$ de longitude O,
- 6) $62^{\circ}42'$ de latitude N et $111^{\circ}41'$ de longitude O,
- 7) $62^{\circ}27'53''$ de latitude N et $111^{\circ}38'53''$ de longitude O,
- 8) $62^{\circ}30'$ de latitude N et $111^{\circ}37'30''$ de longitude O,

- 9) latitude $62^{\circ}33'$ N and longitude $111^{\circ}33'$ W,
- 10) latitude $62^{\circ}34'40''$ N and longitude $111^{\circ}30'40''$ W,
- 11) latitude $62^{\circ}35'55''$ N and longitude $111^{\circ}30'40''$ W,
- 12) latitude $62^{\circ}36'05''$ N and longitude $111^{\circ}31'$ W,
- 13) latitude $62^{\circ}37'$ N and longitude $111^{\circ}30'$ W,
- 14) latitude $62^{\circ}39'$ N and longitude $111^{\circ}25'$ W,
- 15) latitude $62^{\circ}41'$ N and longitude $111^{\circ}20'$ W,
- 16) latitude $62^{\circ}45'$ N and longitude $111^{\circ}15'$ W,
- 17) latitude $62^{\circ}48'$ N and longitude 111° W,
- 18) latitude $62^{\circ}52'$ N and longitude $110^{\circ}45'$ W,
- 19) latitude $62^{\circ}53'30''$ N and longitude $110^{\circ}30'$ W,

to its intersection with latitude $62^{\circ}55'$ N and longitude $110^{\circ}15'$ W;

(l) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $62^{\circ}56'15''$ N and longitude $110^{\circ}11'50''$ W;

(m) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the west bank of the Barnston River on the northeast shore of Great Slave Lake at approximate latitude $62^{\circ}56'24''$ N and approximate longitude $110^{\circ}10'48''$ W;

(n) thence northeasterly following the west bank of the Barnston River to its intersection with latitude 63° N and approximate longitude $110^{\circ}03'$ W;

(o) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude 64° N and longitude $109^{\circ}20'$ W;

(p) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the western boundary of Nunavut at approximate latitude $64^{\circ}47'04''$ N and approximate longitude $108^{\circ}29'35''$ W;

- 9) $62^{\circ} 33'$ de latitude N et $111^{\circ} 33'$ de longitude O,
- 10) $62^{\circ} 34' 40''$ de latitude N et $111^{\circ} 30' 40''$ de longitude O,
- 11) $62^{\circ} 35' 55''$ de latitude N et $111^{\circ} 30' 40''$ de longitude O,
- 12) $62^{\circ} 36' 05''$ de latitude N et $111^{\circ} 31'$ de longitude O,
- 13) $62^{\circ} 37'$ de latitude N et $111^{\circ} 30'$ de longitude O,
- 14) $62^{\circ} 39'$ de latitude N et $111^{\circ} 25'$ de longitude O,
- 15) $62^{\circ} 41'$ de latitude N et $111^{\circ} 20'$ de longitude O,
- 16) $62^{\circ} 45'$ de latitude N et $111^{\circ} 15'$ de longitude O,
- 17) $62^{\circ} 48'$ de latitude N et 111° de longitude O,
- 18) $62^{\circ} 52'$ de latitude N et $110^{\circ} 45'$ de longitude O,
- 19) $62^{\circ} 53' 30''$ de latitude N et $110^{\circ} 30'$ de longitude O,

jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ} 55'$ de latitude N et le $110^{\circ} 15'$ de longitude O;

l) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ} 56' 15''$ de latitude N et le $110^{\circ} 11' 50''$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Barnston sur la rive nord-est du Grand lac des esclaves à environ $62^{\circ} 56' 24''$ de latitude N et environ $110^{\circ} 10' 48''$ de longitude O;

n) de là, vers le nord-est en suivant la rive ouest de la rivière Barnston jusqu'à son intersection avec le 63° de latitude N et environ le $110^{\circ} 03'$ de longitude O;

o) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 64° de latitude N et le $109^{\circ} 20'$ de longitude O;

p) de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la limite ouest du territoire du Nunavut à environ $64^{\circ} 47' 04''$ de latitude N et environ $108^{\circ} 29' 35''$ de longitude O;

(q) thence southeasterly and southerly following the western boundary of Nunavut to its intersection with the Manitoba and Saskatchewan boundary at longitude 102° W;

(r) thence west along the Northwest Territories and Saskatchewan boundary and the Northwest Territories and Alberta boundary to the point of commencement;

(s) excluding therefrom the parcel of land enclosed within Wood Buffalo National Park.

R-093-2019,s.3.

q) de là, vers le sud-est et le sud en suivant la limite ouest du territoire du Nunavut jusqu'à son intersection avec la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan à 102° de longitude O;

r) de là, vers l'ouest le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de la Saskatchewan et de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta jusqu'au point de départ;

s) en excluant la parcelle située à l'intérieur de la limite du parc national Wood Buffalo.

R-093-2019, art. 3.

SCHEDULE B

**PART 1: WILDLIFE MANAGEMENT
ZONE A**

A/PB

1. Wildlife Management Zone A shall also be known as Wildlife Management Polar Bear Area A/PB/01.

**PART 2: WILDLIFE MANAGEMENT
ZONE D**

D/GT

1. Wildlife Management Zone D is subdivided into Fort Liard-Sambaa K'e-Nahanni Butte Registered Group Trapping Area D/GT/01, described in the *Trapping Regulations*.

D/NB

2. Wildlife Management Zone D is subdivided into Bison Control Area D/NB/01, described in the *Nuisance Bison Control Regulations*.

D/RT

3. Wildlife Management Zone D is subdivided into Wildlife Management - Registered Trapping Area D/RT/01, delimited in accordance with section 8 of the *Trapping Regulations*.

D/OT

4. Wildlife Management Zone D is subdivided into Wildlife Management Outfitter Areas D/OT/01 and D/OT/02, as set out below:

**WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA
D/OT/01:**

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95E of Flat River, Edition 2, 95F of Virginia Falls, Edition 4, 95G of Sibbeston Lake, Edition 3, 95J of Camsell Bend, Edition 3, 95K of Root River, Edition 3, 95L of Glacier Lake, Edition 2, 105H of Frances Lake, Edition 5 and 105-I of Little Nahanni River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map

ANNEXE B

**PARTIE 1 : ZONE DE GESTION DE LA
FAUNE A**

A/PB

1. La zone de gestion de la faune A est aussi connue sous le nom de région de gestion de l'ours polaire A/PB/01.

**PARTIE 2 : ZONE DE GESTION DE LA
FAUNE D**

D/GT

1. La zone de gestion de la faune D est subdivisée en région enregistrée de piégeage en groupe de Fort Liard—Sambaa K'e—Nahanni Butte D/GT/01, décrite dans le *Règlement sur le piégeage*.

D/NB

2. La zone de gestion de la faune D est subdivisée en région de contrôle du bison D/NB/01, décrite dans le *Règlement sur le contrôle des bisons nuisibles à la faune*.

D/RT

3. La zone de gestion de la faune D est subdivisée en région enregistrée de piégeage D/RT/01, délimitée conformément à l'article 8 du *Règlement sur le piégeage*.

D/OT

4. La zone de gestion de la faune D est subdivisée en régions de gestion des pourvoiries D/OT/01 et D/OT/02 comme suit :

**RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES
D/OT/01 :**

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95E de Flat River, deuxième édition, 95F de Virginia Falls, quatrième édition, 95G de Sibbeston Lake, troisième édition, 95J de Camsell Bend, troisième édition, 95K de Root River, troisième édition, 95L de Glacier Lake, deuxième édition, 105H de Frances Lake, cinquième édition et 105-I de Little

Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 61°43'08" N and longitude 128° W;

(c) thence westerly and northerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude 62°01'43" N and approximate longitude 128°23'43" W;

(d) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude 62°03' N and longitude 128°18' W;

(e) thence easterly following the heights of land between Zenchuk Creek drainage system and Kuskula Creek drainage system to its intersection with a height of land at latitude 62°04' N and longitude 128°09' W;

(f) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude 62°06' N and longitude 128°02' W;

(g) thence northerly following the heights of land between the watersheds of Bologna Creek drainage system and the South Nahanni River drainage system to its intersection with a height of land at latitude 62°19' N and longitude 128°05' W;

(h) thence northerly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude 62°22'48" N and approximate longitude 128°04'26" W;

(i) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the South Nahanni River drainage system and the Broken Skull River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°40'30" N and approximate longitude 128°39' W;

(j) thence northeasterly following the heights of land between the watersheds of the South Nahanni River drainage system and the Broken Skull River

Nahanni River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 61° 43' 08" de latitude N et 128° de longitude O;

c) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le 62° 01' 43" de latitude N et environ le 128° 23' 43" de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 62° 03' de latitude N et le 128° 18' de longitude O;

e) de là, vers l'est en suivant les lignes de partage des eaux entre le système d'écoulement du ruisseau Zenchuk et le système d'écoulement du ruisseau Kuskula jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à 62° 04' de latitude N et 128° 09' de longitude O;

f) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 62° 06' de latitude N et le 128° 02' de longitude O;

g) de là, vers le nord en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement du ruisseau Bologna et du système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à 62° 19' de latitude N et 128° 05' de longitude O;

h) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 62° 22' 48" de latitude N et environ 128° 04' 26" de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud et du système d'écoulement de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 40' 30" de latitude N et environ 128° 39' de longitude O;

j) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud et du

drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}47'26''$ N and approximate longitude $128^{\circ}21'33''$ W;

(k) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of the two unnamed creeks flowing into the Broken Skull River to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}43'35''$ N and approximate longitude $128^{\circ}11'13''$ W;

(l) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows into the Broken Skull River at approximate latitude $62^{\circ}41'17''$ N and approximate longitude $128^{\circ}04'58''$ W;

(m) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $62^{\circ}42'$ N and longitude $127^{\circ}57'$ W;

(n) thence northeasterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River drainage system and Black Wolf Creek drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}46'34''$ N and longitude $127^{\circ}39'42''$ W;

(o) thence northeasterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River drainage system and the Silverberry River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}51'34''$ N and approximate longitude $127^{\circ}38'19''$ W;

(p) thence easterly following the heights of land between the watersheds of the Ravens Throat River drainage system and the Silverberry River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}52'54''$ N and approximate longitude $126^{\circ}46'$ W;

(q) thence south along approximate longitude $126^{\circ}46'$ W to its intersection with a point on the north bank of the Silverberry River at approximate latitude $62^{\circ}46'$ N;

système d'écoulement de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}47'26''$ de latitude N et environ $128^{\circ}21'33''$ de longitude O;

k) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques de deux ruisseaux sans nom se jetant dans la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}43'35''$ de latitude N et environ $128^{\circ}11'13''$ de longitude O;

l) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui se jette dans la rivière Broken Skull à environ $62^{\circ}41'17''$ de latitude N et environ $128^{\circ}04'58''$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ}42'$ de latitude N et le $127^{\circ}57'$ de longitude O;

n) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Broken Skull et du système d'écoulement du ruisseau Black Wolf jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}46'34''$ de latitude N et environ $127^{\circ}39'42''$ de longitude O;

o) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Broken Skull et du système d'écoulement de la rivière Silverberry jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}51'34''$ de latitude N et environ $127^{\circ}38'19''$ de longitude O;

p) de là, vers l'est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Ravens Throat et du système d'écoulement de la rivière Silverberry jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}52'54''$ de latitude N et environ $126^{\circ}46'$ de longitude O;

q) de là, vers le sud le long environ du $126^{\circ}46'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec un point sur la rive nord de la rivière Silverberry à environ $62^{\circ}46'$ de latitude N;

(r) thence northeasterly following the north bank of the Silverberry River to its intersection with a point opposite the north bank of an unnamed stream flowing into the Silverberry River at approximate latitude $62^{\circ}54'24''$ N and approximate longitude $126^{\circ}27'18''$ W;

(s) thence easterly in a straight line to its intersection with the north bank of the unnamed stream;

(t) thence southeasterly following the north bank of the unnamed stream to its intersection with approximate latitude $62^{\circ}48'52''$ N and approximate longitude $126^{\circ}14'58''$ W;

(u) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the north bank of an unnamed stream that flows into the Root River at approximate latitude $62^{\circ}44'56''$ N and approximate longitude $126^{\circ}13'59''$ W;

(v) thence northeasterly following the north bank of the unnamed stream and the north bank of the Root River to its intersection with longitude $125^{\circ}30'$ W;

(w) thence easterly following the north bank of the Root River to its intersection with a point opposite the east bank of English Chief River at approximate latitude $62^{\circ}52'20''$ N and approximate longitude $123^{\circ}52'49''$ W;

(x) thence easterly in a straight line to its intersection with the east bank of English Chief River;

(y) thence southerly following the east bank of English Chief River to its intersection with the east bank of Carlson Creek at approximate latitude $62^{\circ}42'07''$ N and approximate longitude $123^{\circ}57'13''$ W;

(z) thence southerly following the east bank of Carlson Creek to its intersection with the most easterly extremity of Carlson Lake;

(z.1) thence westerly following the south shore of Carlson Lake to its westerly extremity;

(z.2) thence south in a straight line to its intersection with the north bank of the North Nahanni River;

r) de là, vers le nord-est en suivant la rive nord de la rivière Silverberry jusqu'à son intersection avec un point en face de la rive nord d'un ruisseau sans nom se jetant dans la rivière Silverberry à environ $62^{\circ}54'24''$ de latitude N et environ $126^{\circ}27'18''$ de longitude O;

s) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un ruisseau sans nom;

t) de là, vers le sud-est en suivant la rive nord d'un ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $62^{\circ}48'52''$ de latitude N et environ le $126^{\circ}14'58''$ de longitude O;

u) de là, vers le sud-est en ligne droite en suivant la rive nord d'un ruisseau sans nom qui se jette dans la rivière Root à environ $62^{\circ}44'56''$ de latitude N et environ $126^{\circ}13'59''$ de longitude O;

v) de là, vers le nord-est en suivant la rive nord du ruisseau sans nom et la rive nord de la rivière Root jusqu'à son intersection avec le $125^{\circ}30'$ de longitude O;

w) de là, vers l'est en suivant la rive nord de la rivière Root jusqu'à son intersection avec un point en face de la rive est de la rivière English Chief à environ $62^{\circ}52'20''$ de latitude N et environ $123^{\circ}52'49''$ de longitude O;

x) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière English Chief;

y) de là, vers le sud en suivant la rive est de la rivière English Chief jusqu'à son intersection avec la rive est du ruisseau Carlson à environ $62^{\circ}42'07''$ de latitude N et environ le $123^{\circ}57'13''$ de longitude O;

z) de là, vers le sud en suivant la rive est du ruisseau Carlson jusqu'à son intersection avec l'extrémité est du lac Carlson;

z.1) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac Carlson jusqu'à son extrémité ouest;

z.2) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Nahanni Nord;

(z.3) thence southerly and easterly following the north and east banks of the North Nahanni River to its intersection with longitude 123°30' W;

(z.4) thence south along longitude 123°30' W to its intersection with latitude 61°33' N;

(z.5) thence westerly in a straight line to its intersection with approximate latitude 61°33'30" N and approximate longitude 123°53' W;

(z.6) thence northwesterly and southwesterly following the heights of land between the watersheds of Sundog Creek and Tetcela River to its intersection with the easterly extremity of an unnamed lake at approximate latitude 61°33'33" N and longitude 124°00'08" W;

(z.7) thence southwesterly passing between two unnamed lakes to its intersection with a peak at approximate latitude 61°28'50" N and longitude 124°14' W;

(z.8) thence northwesterly, westerly and southwesterly following the heights of land between the watersheds of Prairie Creek, Wrigley Creek, Cathedral Creek, Clearwater Creek, Flood Creek and South Nahanni River drainage systems and Sundog Creek, Ram River, North Nahanni River and Thundercloud Creek drainage systems to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°05'52" N and longitude 126°55'30" W;

(z.9) thence southerly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Hop", being a cairn at approximate latitude 62°00'31" N and approximate longitude 126°57'27" W;

(z.10) thence westerly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Flag", being a bronze bolt at approximate latitude 61°58'14" N and approximate longitude 127°23'31" W;

(z.11) thence southerly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Skip", being a cairn at approximate latitude 61°54'43" N and approximate longitude 127°24'03" W;

z.3) de là, vers le sud et l'est en suivant les rives nord et est de la rivière Nahanni Nord jusqu'à son intersection avec le 123° 30' de longitude O;

z.4) de là, vers le sud le long du 123° 30' de longitude O jusqu'à son intersection avec le 61° 33' de latitude N;

z.5) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le 61° 33' 30" de latitude N et environ le 123° 53' de longitude O;

z.6) de là, vers le nord-ouest et le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du ruisseau Sundog et de la rivière Tetcela jusqu'à son intersection avec l'extrémité est d'un lac sans nom à environ 61° 33' 33" de latitude N et 124° 00' 08" de longitude O;

z.7) de là, vers le sud-ouest en passant entre deux lacs sans nom jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 61° 28' 50" de latitude N et 124° 14' de longitude O;

z.8) de là, vers le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Prairie, du ruisseau Wrigley, du ruisseau Cathedral, du ruisseau Clearwater, du ruisseau Flood et de la rivière Nahanni Sud et des systèmes d'écoulement du ruisseau Sundog, de la rivière Ram, de la rivière Nahanni Nord et du ruisseau Thundercloud jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 05' 52" de latitude N et 126° 55' 30" de longitude O;

z.9) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à la borne du de l'Armée appelée «Hop» qui consiste en un cairn situé à environ 62° 00' 31" de latitude N et environ 126° 57' 27" de longitude O;

z.10) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à la borne du Service topographique de l'Armée appelée «Flag» qui consiste en une cheville de bronze située à environ 61° 58' 14" de latitude N et environ 127° 23' 31" de longitude O;

z.11) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à la borne du Service topographique de l'Armée appelée «Skip» qui consiste en un cairn situé à environ 61° 54' 43" de latitude N et environ 127° 24' 03" de longitude O;

(z.12) thence southeasterly in a straight line to a peak at approximate latitude 61°50' N and approximate longitude 127°25'30" W, being in approximately the position indicated by the spot elevation 2688.9 m shown on the Flat River map sheet;

(z.13) thence southwesterly in a straight line to a peak having an elevation of approximately 2438.4 m, at approximate latitude 61°45'40" N and approximate longitude 127°30' W, being on the height of land forming the southwesterly limit of the watershed area of Hole-in-the-Wall Creek;

(z.14) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the Flat River drainage system and the Rabbitkettle River drainage system to its intersection with a peak at approximate latitude 61°52'20" N and longitude 127°42'41" W;

(z.15) thence southwesterly in a straight line to the point of commencement;

(z.16) excluding therefrom the parcels of land enclosed within the boundaries of Nahanni National Park Reserve and Nááts'ihch'oh National Park Reserve.

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA
D/OT/02:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95B of Fort Liard, Edition 4, 95C of La Biche River, Edition 3, 95D of Coal River, Edition 3, 95E of Flat River, Edition 2, 95F of Virginia Falls, Edition 4, 95G of Sibbeston Lake, Edition 3, 95K of Root River, Edition 3 and 95L of Glacier Lake, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 60°20' N and approximate longitude 124°11'55" W;

z.12) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un sommet situé à environ 61° 50' de latitude N et environ 127° 25' 30" longitude O, ledit sommet étant approximativement situé à la cote d'altitude de 2 688,9 mètres indiquée sur la carte Flat River;

z.13) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à un sommet d'environ 2 438,4 mètres d'altitude, situé à environ 61° 45' 40" de latitude N et environ 127° 30' de longitude O, ledit sommet se trouvant dans les hauteurs qui constituent la limite sud-ouest du bassin hydrographique du ruisseau Hole-in-the-Wall;

z.14) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Flat et du système d'écoulement de la rivière Rabbitkettle jusqu'à son intersection avec un sommet situé à environ 61° 52' 20" de latitude N et 127° 42' 41" de longitude O;

z.15) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au point de départ;

z.16) en excluant les parcelles situées à l'intérieur de la limite de la réserve à vocation de parc national Nahanni et la réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh.

RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES
D/OT/02 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95B de Fort Liard, quatrième édition, 95C de La Biche River, troisième édition, 95D de Coal River, troisième édition, 95E de Flat River, deuxième édition, 95F de Virginia Falls, quatrième édition, 95G de Sibbeston Lake, troisième édition, 95K de Root River, troisième édition et 95L de Glacier Lake, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 60° 20' de latitude N et environ 124° 11' 55" de longitude O;

(c) thence westerly and northerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude $61^{\circ}43'08''$ N and longitude 128° W;

(d) thence northeasterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $61^{\circ}52'20''$ N and longitude $124^{\circ}42'41''$ W;

(e) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of the Rabbitkettle River drainage system and the Flat River drainage system to a peak having an elevation of approximately 2438.4 m, at approximate latitude $61^{\circ}45'40''$ N and approximate longitude $127^{\circ}30'$ W, being on the height of land forming the southwesterly limit of the watershed area of Hole-in-the-Wall Creek;

(f) thence northeasterly in a straight line to a peak at approximate latitude $61^{\circ}50'$ N and approximate longitude $127^{\circ}25'30''$ W, being approximately at the position indicated by the spot elevation 2688.9 m shown on the Flat River map sheet;

(g) thence northerly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Skip", being a cairn at approximate latitude $61^{\circ}54'43''$ N and approximate longitude $127^{\circ}24'03''$ W;

(h) thence easterly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Flag", being a bronze bolt at approximate latitude $61^{\circ}58'14''$ N and approximate longitude $127^{\circ}23'31''$ W;

(i) thence southeasterly in a straight line to Army Survey Establishment Monument "Hop", being a cairn at approximate latitude $62^{\circ}00'31''$ N and approximate longitude $126^{\circ}57'27''$ W;

(j) thence northerly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}05'52''$ N and approximate longitude $126^{\circ}55'30''$ W;

(k) thence northeasterly, easterly and southeasterly following the heights of land between the watersheds of Thundercloud Creek, North Nahanni River, Ram River and Sundog Creek drainage systems and Flood Creek,

c) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le $61^{\circ}43'08''$ de latitude N et le 128° de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet situé à environ $61^{\circ}52'20''$ de latitude N et $124^{\circ}42'41''$ de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Rabbitkettle et le système d'écoulement de la rivière Flat jusqu'à un sommet d'environ 2 438,4 mètres d'altitude, situé à environ $61^{\circ}45'40''$ de latitude N et environ $127^{\circ}30'$ de longitude O, ledit sommet se trouvant dans les hauteurs qui constituent la limite sud-ouest du bassin hydrographique du ruisseau Hole-in-the-Wall;

f) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un sommet situé à environ $61^{\circ}50'$ de latitude N et environ $127^{\circ}25'30''$ longitude O, ledit sommet étant approximativement situé à la cote d'altitude de 2 688,9 mètres indiquée sur la carte Flat River;

g) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à la borne du Service topographique de l'Armée appelée «Skip» qui consiste en un cairn situé à environ $61^{\circ}54'43''$ de latitude N et environ $127^{\circ}24'03''$ de longitude O;

h) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à la borne du Service topographique de l'Armée appelée «Flag» qui consiste en une cheville de bronze située à environ $61^{\circ}58'14''$ de latitude N et environ $127^{\circ}23'31''$ de longitude O;

i) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à la borne du Service topographique de l'Armée appelée «Hop» qui consiste en un cairn situé à environ $62^{\circ}00'31''$ de latitude N et environ $126^{\circ}57'27''$ de longitude O;

j) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}05'52''$ de latitude N et environ $126^{\circ}55'30''$ de longitude O;

k) de là, vers le nord-est, l'est et le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Thundercloud, de la rivière Nahanni Nord, de

Clearwater Creek, Cathedral Creek, Wrigley Creek, Prairie Creek and South Nahanni River drainage systems to its intersection with a peak at approximate latitude $61^{\circ}28'50''$ N and longitude $124^{\circ}14'$ W;

(l) thence northeasterly passing between two unnamed lakes to its intersection with the easterly extremity of an unnamed lake at approximate latitude $61^{\circ}33'33''$ N and approximate longitude $124^{\circ}08'$ W;

(m) thence northeasterly and southeasterly following the heights of land between the watersheds of Sundog Creek and Tetcela River to its intersection with approximate latitude $61^{\circ}33'30''$ N and approximate longitude $123^{\circ}53'$ W;

(n) thence easterly in a straight line to its intersection with latitude $61^{\circ}33'$ N and longitude $123^{\circ}30'$ W;

(o) thence east along latitude $61^{\circ}33'$ N to its intersection with longitude $123^{\circ}15'$ W;

(p) thence south along longitude $123^{\circ}15'$ W to its intersection with latitude $61^{\circ}12'30''$ N;

(q) thence west along latitude $61^{\circ}12'33''$ N to its intersection with the summit of The Twisted Mountain at approximate longitude $123^{\circ}36'36''$ W;

(r) thence southwesterly in a straight line to latitude $61^{\circ}05'45''$ N and longitude $123^{\circ}39'$ W;

(s) thence southwesterly to its intersection with a peak at approximate latitude $61^{\circ}04'46''$ N and approximate longitude $123^{\circ}42'29''$ W;

(t) thence south in a straight line to its intersection with latitude $60^{\circ}30'$ N and longitude $123^{\circ}40'$ W;

(u) thence west along latitude $60^{\circ}30'$ N to its intersection with longitude 124° W;

la rivière Ram et du ruisseau Sundog, et des systèmes d'écoulement du ruisseau Flood, du ruisseau Clearwater, du ruisseau Cathedral, du ruisseau Wrigley, du ruisseau Prairie et de la rivière Nahanni Sud jusqu'à son intersection avec un sommet situé à environ $61^{\circ}28'50''$ de latitude N et $124^{\circ}14'$ de longitude O;

l) de là, vers le nord-est en passant entre deux lacs sans nom jusqu'à son intersection avec l'extrémité est d'un lac sans nom à environ $61^{\circ}33'33''$ de latitude N et environ $124^{\circ}08'$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-est et le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du ruisseau Sundog et de la rivière Tetcela jusqu'à son intersection avec environ le $61^{\circ}33'30''$ de latitude N et environ le $123^{\circ}53'$ de longitude O;

n) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $61^{\circ}33'$ de latitude N et le $123^{\circ}30'$ de longitude O;

o) de là, vers l'est le long du $61^{\circ}33'$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le $123^{\circ}15'$ de longitude O;

p) de là, vers le sud le long du $123^{\circ}15'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec le $61^{\circ}12'30''$ de latitude N;

q) de là, vers l'ouest le long du $61^{\circ}12'33''$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le sommet de la montagne The Twisted à environ $123^{\circ}36'36''$ de longitude O;

r) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au $61^{\circ}05'45''$ de latitude N et au $123^{\circ}39'$ de longitude O;

s) de là, vers le sud-ouest jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $61^{\circ}04'46''$ de latitude N et environ $123^{\circ}42'29''$ de longitude O;

t) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $60^{\circ}30'$ de latitude N et le $123^{\circ}40'$ de longitude O;

u) de là, vers l'ouest le long du $60^{\circ}30'$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le 124° de longitude O;

(v) thence south along longitude 124° W to its intersection with latitude 60°20' N;

(w) thence west along latitude 60°20' N to the point of commencement;

(x) excluding therefrom the parcel of land enclosed within the boundary of Nahanni National Park Reserve.

D/WB

5. Wildlife Management Zone D is subdivided into Wildlife Management Wood Bison Areas D/WB/05 and D/WB/06, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT WOOD BISON AREA D/WB/05:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95B of Fort Liard, Edition 4, 95C of La Biche River, Edition 3 and 95G of Sibbeston Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and British Columbia boundary at longitude 122°30' W;

(c) thence west along the Northwest Territories and British Columbia boundary to its intersection with the southwest corner of the Northwest Territories boundary at the intersection of the British Columbia and Yukon boundary with a line beginning at the intersection of the northern boundary of British Columbia with a line passing through a boundary pipe post set in concrete, trench and mound, numbered 600, planted by the British Columbia-Yukon-Northwest Territories Boundary Commission approximately 1 chain westerly of the left bank of the Liard River, said line having a bearing of 309 degrees with reference to the meridian through said post;

v) de là, vers le sud le long du 124° de longitude O jusqu'à son intersection avec le 60° 20' de latitude N;

w) de là, vers l'ouest le long du 60° 20' de latitude N jusqu'au point de départ;

x) en excluant la parcelle située à l'intérieur de la limite de la réserve à vocation de parc national Nahanni.

D/WB

5. La zone de gestion de la faune D est subdivisée en régions de gestion du bison des bois D/WB/05 et D/WB/06 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU BISON DES BOIS D/WB/05 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95B de Fort Liard, quatrième édition, 95C de La Biche River, troisième édition et 95G de Sibbeston Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa, et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique à 122° 30' de longitude O;

c) de là, vers l'ouest le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique jusqu'à son intersection avec le coin sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest à l'intersection de la frontière de la Colombie-Britannique et du Yukon et d'une ligne commençant à l'intersection de la limite septentrionale de la Colombie-Britannique et d'une ligne passant par une installation de bornage établie dans le béton, avec fosse et monticule, portant le numéro 600, posée par la Commission de délimitation de la frontière de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à environ 1 chaîne à l'ouest de la rive gauche de la rivière aux Liards. Cette ligne a un relèvement de 309 degrés par rapport au méridien passant par cette installation;

(d) thence northwesterly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with latitude $60^{\circ}20' N$ and approximate longitude $124^{\circ}11'55'' W$;

(e) thence east along latitude $60^{\circ}20' N$ to its intersection with longitude $124^{\circ} W$;

(f) thence north along longitude $124^{\circ} W$ to its intersection with latitude $60^{\circ}30' N$;

(g) thence east along latitude $60^{\circ}30' N$ to its intersection with longitude $123^{\circ}40' W$;

(h) thence northerly in a straight line to its intersection with a peak having an elevation of approximately 1005.8 m at approximate latitude $61^{\circ}04'46'' N$ and approximate longitude $123^{\circ}42'29'' W$;

(i) thence northeasterly in a straight line to latitude $61^{\circ}05'45'' N$ and longitude $123^{\circ}39' W$;

(j) thence northerly in a straight line across the South Nahanni River to the summit of The Twisted Mountain at approximate latitude $61^{\circ}12'33'' N$ and approximate longitude $123^{\circ}36'36'' W$;

(k) thence east along latitude $61^{\circ}12'30'' N$ to its intersection with longitude $122^{\circ}30' W$;

(l) thence south along longitude $122^{\circ}30' W$ to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT WOOD BISON AREA D/WB/06:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps, 85E of Mills Lake, Edition 4, 85F of Falaise Lake, Edition 4, 85G of Sulphur Bay, Edition 4, 85L of Willow Lake, Edition 4, and 85K of Rae, Edition 3, 85J of Yellowknife, Edition 6, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the east bank of the Morrisey Creek and the south bank of

d) de là, vers le nord-ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec le $60^{\circ} 20'$ de latitude N et environ le $124^{\circ} 11' 55''$ de longitude O;

e) de là, vers l'est le long du $60^{\circ} 20'$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le 124° de longitude O;

f) de là, vers le nord le long du 124° de longitude O jusqu'à son intersection avec le $60^{\circ} 30'$ de latitude N;

g) de là, vers l'est le long du $60^{\circ} 30'$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le $123^{\circ} 40'$ de longitude O;

h) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet d'environ 1005,8 mètres d'altitude situé à environ $61^{\circ} 04' 46''$ de latitude N et environ $123^{\circ} 42' 29''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à $61^{\circ} 05' 45''$ de latitude N et $123^{\circ} 39'$ de longitude O;

j) de là, vers le nord en ligne droite en traversant la rivière Nahanni Sud jusqu'au sommet de la montagne Twisted à environ $61^{\circ} 12' 33''$ de latitude N et environ $123^{\circ} 36' 36''$ de longitude O;

k) de là, vers l'est le long du $61^{\circ} 12' 30''$ de latitude N jusqu'à son intersection avec le $122^{\circ} 30'$ de longitude O;

l) de là, vers le sud le long du $122^{\circ} 30'$ de longitude O jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU BISON DES BOIS D/WB/06 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 85E de Mills Lake, quatrième édition, 85F de Falaise Lake, quatrième édition, 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, 85L de Willow Lake, quatrième édition, et 85K de Rae, troisième édition, 85J de Yellowknife, sixième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa, et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la rive est du ruisseau Morrisey et de la rive sud du fleuve Mackenzie

the Mackenzie River at approximate latitude $61^{\circ}16'14''$ N and approximate longitude $119^{\circ}37'53''$ W;

(c) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the north bank of the Laferte River at approximate latitude $61^{\circ}50'40''$ N and longitude $119^{\circ}10'$ W;

(d) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the Wek'èezhii boundary at approximate latitude $62^{\circ}39'14''$ N and approximate longitude $119^{\circ}00'27''$ W;

(e) thence southeasterly following the Wek'èezhii boundary to its intersection with the west side of the westerly right-of-way of Yellowknife Highway No. 3 at approximate latitude $62^{\circ}04'03''$ N and approximate longitude $116^{\circ}19'09''$ W;

(f) thence southeasterly following the Wek'èezhii boundary in a straight line to its intersection with the west shore of Great Slave Lake at approximate latitude $61^{\circ}52'02''$ N and approximate longitude $114^{\circ}37'55''$ W;

(g) thence southwesterly following the west shore of Great Slave Lake to its intersection with the eastern end of Slave Point at approximate latitude $61^{\circ}10'48''$ N and longitude $115^{\circ}56'$ W;

(h) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the northern point of Pointe Desmarais on the south shore of Great Slave Lake at approximate latitude $61^{\circ}00'49''$ N and approximate longitude $116^{\circ}28'24''$ W;

(i) thence northwesterly following the south shore of Great Slave Lake and the south bank of the Mackenzie River to its intersection with approximate latitude $61^{\circ}15'30''$ N and approximate longitude $117^{\circ}31'40''$ W;

(j) thence westerly following the south bank of the Mackenzie River to its intersection with approximate latitude $61^{\circ}16'30''$ N and approximate longitude $117^{\circ}36'08''$ W;

(k) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the southeast corner of Meridian Island at approximate latitude $61^{\circ}18'06''$ N and longitude $117^{\circ}37'$ W;

à environ $61^{\circ}16'14''$ de latitude N et environ $119^{\circ}37'53''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Laferte à environ $61^{\circ}50'40''$ de latitude N et $119^{\circ}10'$ de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la limite de Wek'èezhii à environ $62^{\circ}39'14''$ de latitude N et environ $119^{\circ}00'27''$ de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en suivant la limite de Wek'èezhii jusqu'à son intersection avec le côté ouest de l'emprise ouest de la route de Yellowknife n° 3 à environ $62^{\circ}04'03''$ de latitude N et environ $116^{\circ}19'09''$ de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la limite de Wek'èezhii en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest du Grand lac des Esclaves à environ $61^{\circ}52'02''$ de latitude N et environ $114^{\circ}37'55''$ de longitude O;

g) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest du Grand lac des Esclaves jusqu'à son intersection avec l'extrémité est de la pointe des Esclaves à environ $61^{\circ}10'48''$ de latitude N et $115^{\circ}56'$ de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le point nord de la pointe Desmarais sur la rive sud du Grand lac des Esclaves à environ $61^{\circ}00'49''$ de latitude N et environ $116^{\circ}28'24''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive sud du Grand lac des Esclaves et la rive sud du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec environ le $61^{\circ}15'30''$ de latitude N et environ le $117^{\circ}31'40''$ de longitude O;

j) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec environ le $61^{\circ}16'30''$ de latitude N et environ le $117^{\circ}36'08''$ de longitude O;

k) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de l'île Meridian à environ $61^{\circ}18'06''$ de latitude N et $117^{\circ}37'$ de longitude O;

(l) thence westerly following the north shore of Meridian Island to its intersection with approximate latitude 61°26'23" N and approximate longitude 118°02'52" W;

(m) thence westerly in a straight line to its intersection with a point on the south bank of the Mackenzie River at approximate latitude 61°26'2" N and approximate longitude 118°04'45" W;

(n) thence westerly following the south bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

PART 3: WILDLIFE MANAGEMENT
ZONE G

G/OT

1. Wildlife Management Zone G is subdivided into Wildlife Management Outfitter Area G/OT/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA
G/OT/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106B of Bonnet Plume Lake, Edition 2, 106C of Nadaleen River, Edition 2, 106F of Snake River, Edition 2 and 106G of Ramparts River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 64°23'29" N and approximate longitude 131°07'45" W;

(c) thence northerly and westerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude 65°59' N and approximate longitude 132°19'51" W;

(d) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a point on the west bank of the Ramparts River at approximate latitude 65°37'15" N and approximate longitude 131°11'22" W;

(e) thence southerly following the west bank of the Ramparts River to its intersection with a point opposite

l) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de l'île Meridian jusqu'à son intersection avec environ le 61° 26' 23" de latitude N et environ le 118° 02' 52" de longitude O;

m) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive sud du fleuve Mackenzie à environ 61° 26' 2" de latitude N et environ 118° 04' 45" de longitude O;

n) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du fleuve Mackenzie jusqu'au point de départ.

PARTIE 3 : ZONE DE GESTION DE LA
FAUNE G

G/OT

1. La zone de gestion de la faune G est subdivisée en région de gestion des pourvoiries G/OT/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DES POUVOIRIES
G/OT/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106B de Bonnet Plume Lake, deuxième édition, 106C de Nadaleen River, deuxième édition, 106F de Snake River, deuxième édition et 106G de Ramparts River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 64° 23' 29" de latitude N et environ 131° 07' 45" de longitude O;

c) de là, vers le nord et l'ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le 65° 59' de latitude N et environ le 132° 19' 51" de longitude O;

d) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive ouest de la rivière Ramparts à environ 65° 37' 15" de latitude N et environ 131° 11' 22" de longitude O;

e) de là, vers le sud en suivant la rive ouest de la rivière Ramparts jusqu'à son intersection avec un point

the south bank of an unnamed stream at approximate latitude 65°32'42" N and approximate longitude 130°09'58" W;

(f) thence east in a straight line to its intersection with the south bank of the unnamed stream;

(g) thence southerly and easterly following the south bank of the unnamed stream that flows from the west shore of Yadek Lake to its intersection with the west shore of Yadek Lake;

(h) thence southeasterly following the west and south shores of Yadek Lake to its most southerly shore at approximate latitude 65°29'20" N and approximate longitude 130°05'30" W;

(i) thence southerly and easterly following the heights of land between the watersheds of the Hume River drainage system and the Ramparts River, Tawu Creek and Deadend Creek drainage systems to its intersection with a peak at approximate latitude 65°09'30" N and approximate longitude 130°05' W;

(j) thence southeasterly in a straight line to the point where the north bank of the Gayna River intersects the east bank of an unnamed stream at approximate latitude 65°06'15" N and approximate longitude 130°01'14" W;

(k) thence southwesterly following the north bank of the Gayna River to its intersection with a point opposite the west bank of an unnamed stream at approximate latitude 64°59'52" N and approximate longitude 130°14'31" W;

(l) thence south in a straight line to its intersection with the west bank of the unnamed stream;

(m) thence southerly following the west bank of the unnamed stream to its headwaters at approximate latitude 64°52'56" N and approximate longitude 130°14'40" W;

(n) thence southerly in a straight line to the point of intersection of two unnamed streams that flow into the Mountain River at approximate latitude 64°48'30" N and approximate longitude 130°12'09" W;

(o) thence southwesterly following the north bank of one of the unnamed streams to its headwaters at

en face de la rive sud d'un cours d'eau sans nom à environ 65° 32' 42" de latitude N et environ 130° 09' 58" de longitude O;

f) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud du cours d'eau sans nom;

g) de là, vers le sud et l'est en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest du lac Yadek dans lequel le cours d'eau sans nom prend sa source;

h) de là, vers le sud-est en suivant les rives ouest et sud du lac Yadek jusqu'à sa rive la plus au sud à environ 65° 29' 20" de latitude N et environ 130° 05' 30" de longitude O;

i) de là, vers le sud et l'est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Hume et les systèmes d'écoulement de la rivière Ramparts, du ruisseau Tawu et du ruisseau Deadend jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 65° 09' 30" de latitude N et environ 130° 05' de longitude O;

j) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au point où la rive nord de la rivière Gayna croise la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ 65° 06' 15" de latitude N et environ 130° 01' 14" de longitude O;

k) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive nord de la rivière Gayna jusqu'à son intersection avec un point en face de la rive ouest d'un cours d'eau sans nom à environ 64° 59' 52" de latitude N et environ 130° 14' 31" de longitude O;

l) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest du cours d'eau sans nom;

m) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à son cours supérieur à environ 64° 52' 56" de latitude N et environ 130° 14' 40" de longitude O;

n) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'au point d'intersection de deux cours d'eau sans nom qui se jettent dans la rivière Mountain à environ 64° 48' 30" de latitude N et environ 130° 12' 09" de longitude O;

o) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive nord de l'un des cours d'eau sans nom jusqu'à son cours

approximate latitude 64°31'51" N and approximate longitude 130°52'56" W;

(p) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the south bank of an unnamed stream and the west bank of the Arctic Red River at approximate latitude 64°29'14" N and approximate longitude 130°57'42" W;

(q) thence southwesterly and southeasterly following the south bank of the unnamed stream to its headwaters at approximate latitude 64°24'07" N and approximate longitude 131°00'56" W;

(r) thence westerly in a straight line to the point of commencement.

G/BC

2. Wildlife Management Zone G is subdivided into Wildlife Management Barren-Ground Caribou Areas G/BC/01, G/BC/02 and G/BC/03, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA G/BC/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106F of Snake River, Edition 2, 106G of Ramparts River, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106K of Martin House, Edition 3, 106L of Trail River, Edition 2, 106M of Fort McPherson, Edition 2, 106N of Arctic Red River, Edition 3, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2, 107B of Aklavik, Edition 2, 116P of Bell River, Edition 3 and 117A of Blow River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 65°58'56" N and approximate longitude 132°19'50" W;

(c) thence westerly and northerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at latitude 68°13' N and longitude 136°26'54" W;

supérieur à environ 64° 31' 51" de latitude N et environ 130° 52' 56" de longitude O;

p) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un cours d'eau sans nom et la rive ouest de la rivière Arctic Red à environ 64° 29' 14" de latitude N et environ 130° 57' 42" de longitude O;

q) de là, vers le sud-ouest et le sud-est en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son cours supérieur à environ 64° 24' 07" de latitude N et environ 131° 00' 56" de longitude O;

r) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'au point de départ.

G/BC

2. La zone de gestion de la faune G est subdivisée en régions de gestion du caribou des toundras G/BC/01, G/BC/02 et G/BC/03 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS G/BC/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106F de Snake River, deuxième édition, 106G de Ramparts River, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106K de Martin House, troisième édition, 106L de Trail River, deuxième édition, 106M de Fort McPherson, deuxième édition, 106N d'Arctic Red River, troisième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition, 107B d'Aklavik, deuxième édition, 116P de Bell River, troisième édition et 117A de Blow River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 65° 58' 56" de latitude N et environ 132° 19' 50" de longitude O;

c) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à 68° 13' de latitude N et 136° 26' 54" de longitude O;

(d) thence easterly along the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the west bank of the East Channel of the Mackenzie River;

(e) thence easterly along the Inuvialuit Settlement Region boundary to the east bank of the East Channel of the Mackenzie River;

(f) thence southerly following the east bank of the East Channel of the Mackenzie River to its intersection with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude $67^{\circ}46'30''$ N and approximate longitude $134^{\circ}11'30''$ W;

(g) thence southerly and easterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude $67^{\circ}18'36''$ N and approximate longitude $130^{\circ}25'07''$ W;

(h) thence southwesterly, southerly, southeasterly and southerly following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with a height of land at approximate latitude $65^{\circ}44'13''$ N and approximate longitude $130^{\circ}50'07''$ W;

(i) thence northwesterly in a straight line to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA G/BC/02:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106M of Fort McPherson, Edition 2, 106N of Arctic Red River, Edition 3, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2, 106P of Canot Lake, Edition 3, 107A of Crossley Lakes, Edition 3 and 107B of Aklavik, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude $67^{\circ}35'11''$ N and approximate longitude $134^{\circ}00'38''$ W;

(c) thence northerly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the east bank of the East Channel of the Mackenzie River at

d) de là, vers l'est le long de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la rive ouest du chenal East du fleuve Mackenzie;

e) de là, vers l'est le long de la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à la rive est du chenal East du fleuve Mackenzie;

f) de là, vers le sud en suivant la rive est du chenal East du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la rive est du fleuve Mackenzie à environ $67^{\circ}46'30''$ de latitude N et environ $134^{\circ}11'30''$ de longitude O;

g) de là, vers le sud et l'est en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ $67^{\circ}18'36''$ de latitude N et environ $130^{\circ}25'07''$ de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest, le sud, le sud-est et le sud en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $65^{\circ}44'13''$ de latitude N et environ $130^{\circ}50'07''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS G/BC/02 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106M de Fort McPherson, deuxième édition, 106N d'Arctic Red River, troisième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition, 106P de Canot Lake, troisième édition, 107A de Crossley Lakes, troisième édition et 107B d'Aklavik, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un point sur la rive est du fleuve Mackenzie à environ $67^{\circ}35'11''$ de latitude N et environ $134^{\circ}00'38''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la rive est du chenal East du fleuve Mackenzie à environ

approximate latitude 67°46'30" N and approximate longitude 134°11'30" W;

(d) thence northerly following the east bank of the East Channel of the Mackenzie River to its intersection with latitude 68°13' N and approximate longitude 133°46'27" W;

(e) thence westerly in a straight line along latitude 68°13' N to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary and the west bank of the East Channel of the Mackenzie River;

(f) thence in a generally northeasterly, easterly, southerly and easterly direction following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at the centre line of the Iroquois River at latitude 68° N and approximate longitude 129°45'43" W;

(g) thence in a generally southeasterly direction following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude 67°18'36" N and approximate longitude 130°25'07" W;

(h) thence westerly and northerly following the east bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA G/BC/03:

Wildlife Management Barren-Ground Caribou Area G/BC/03, comprising Special Harvesting Area (Barren-Ground Caribou) #1 as defined in Schedule V of the *Gwich'in Agreement*.

G/MO

3. Wildlife Management Zone G is subdivided into the following:

Wildlife Management Moose Area G/MO/01, comprising Special Harvesting Area (Moose) #9, 11 and 12 as defined in Schedule VIII of the *Gwich'in Agreement*.

67° 46' 30" de latitude N et environ 134° 11' 30" de longitude O;

d) de là, vers le nord en suivant la rive est du chenal East du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec le 68° 13' de latitude N et environ le 133° 46' 27" de longitude O;

e) de là, vers l'ouest en ligne droite le long du 68° 13' de latitude N jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit et la rive ouest du chenal East du fleuve Mackenzie;

f) de là, vers le nord-est, l'est, le sud et l'est de façon générale en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à la ligne médiane de la rivière Iroquois à 68° de latitude N et environ 129° 45' 43" de longitude O;

g) de là, vers le sud-est de façon générale en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la rive est du fleuve Mackenzie à environ 67° 18' 36" de latitude N et environ 130° 25' 07" de longitude O;

h) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS G/BC/03 :

La région de gestion du caribou des toundras G/BC/03, comprenant la région spéciale de récolte (caribou des toundras) n° 1 au sens de l'annexe V de l'*accord gwich'in*.

G/MO

3. La zone de gestion de la faune G est subdivisée comme suit :

La région de gestion de l'orignal G/MO/01, comprenant les régions spéciales de récolte (orignal) n° 9, 11 et 12 au sens de la sous-annexe VIII de l'*accord gwich'in*.

PART 4: WILDLIFE MANAGEMENT ZONE I

I/BC

1. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Barren-Ground Caribou Management Area I/BC/05, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Barren-Ground Caribou Management Areas I/BC/06, I/BC/07 and I/BC/08, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Olokhaktomiut Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/DU

1.1. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Dolphin and Union Caribou Management Areas I/DU/03 and I/DU/04, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhaktomiut Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Dolphin and Union Caribou Management Area I/DU/05, described in the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

PARTIE 4 : ZONE DE GESTION DE LA FAUNE I

I/BC

1. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion du caribou des toundras I/BC/05 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*;

b) régions de gestion du caribou des toundras I/BC/06, I/BC/07 et I/BC/08, décrites au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhaktomiut de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/DU

1.1. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) régions de gestion du caribou de Dolphin-et-Union I/DU/03 et I/DU/04, décrites au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhaktomiut de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion du caribou de Dolphin-et-Union I/DU/05, décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/PC

1.2. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Peary Caribou Management Area I/PC/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhaktomiut Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Peary Caribou Management Area I/PC/02, described in the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(c) Peary Caribou Management Areas I/PC/03 and I/PC/04, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhaktomiut Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/GB

2. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Aklavik Grizzly Bear Management Area I/GB/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Aklavik/Inuvik Grizzly Bear Management Area I/GB/02, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(c) Inuvik Grizzly Bear Management Area I/GB/03, described in the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(d) Tuktoyaktuk Grizzly Bear Management Areas I/GB/04 and I/GB/05, described in the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(e) Paulatuk Grizzly Bear Management Area I/GB/06, described in the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/PC

1.2. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion du caribou de Peary I/PC/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhaktomiut de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion du caribou de Peary I/PC/02 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

c) régions de gestion du caribou de Peary I/PC/03 et I/PC/04 décrites au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhaktomiut de la région désignée des Inuvialuit*.

I/GB

2. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion du grizzli d'Aklavik I/GB/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion du grizzli d'Aklavik—Inuvik I/GB/02 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*;

c) région de gestion du grizzli d'Inuvik I/GB/03 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*;

d) régions de gestion du grizzli de Tuktoyaktuk I/GB/04 et I/GB/05 décrites au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*.

e) région de gestion du grizzli de Paulatuk I/GB/06 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/LX

3. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

Aklavik/Inuvik/Paulatuk/Tuktoyaktuk Lynx Management Area I/LX/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/MX

4. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Sachs Harbour/Uluhaktok Muskox Management Area I/MX/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Sachs Harbour Muskox Management Area I/MX/02, described in the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(c) Uluhaktok Muskox Management Area I/MX/03, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(d) Tuktoyaktuk Muskox Management Area I/MX/05, described in the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(e) Paulatuk Muskox Management Area I/MX/06, described in the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/LX

3. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

Région de gestion du lynx d'Aklavik—Inuvik—Paulatuk—Tuktoyaktuk I/LX/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/MX

4. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion du boeuf musqué de Sachs Harbour—Uluhaktok I/MX/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion du boeuf musqué de Sachs Harbour I/MX/02 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

c) région de gestion du boeuf musqué d'Uluhaktok I/MX/03 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit*;

d) région de gestion du boeuf musqué de Tuktoyaktuk I/MX/05 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*;

e) région de gestion du boeuf musqué de Paulatuk I/MX/06 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/PB

5. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Northern Beaufort Sea (Inuvialuit Settlement Region) Polar Bear Management Area I/PB/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Viscount-Melville (Inuvialuit Settlement Region) Polar Bear Management Area I/PB/02, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(c) Southern Beaufort Sea (Inuvialuit Settlement Region) Polar Bear Management Area I/PB/03, described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

I/WF

6. Wildlife Management Zone I is subdivided into the following:

(a) Sachs Harbour/Uluhaktok Wolf Management Area I/WF/01, described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(b) Sachs Harbour Wolf Management Area I/WF/02 described in the *Inuvialuit Settlement Region Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee Regulations*;

I/PB

5. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion de l'ours polaire du nord de la mer de Beaufort (région désignée des Inuvialuit) I/PB/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion de l'ours polaire de Viscount-Melville (région désignée des Inuvialuit) I/PB/02 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit*;

c) région de gestion de l'ours polaire du sud de la mer de Beaufort (région désignée des Inuvialuit) I/PB/03 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*.

I/WF

6. La zone de gestion de la faune I est subdivisée comme suit :

a) région de gestion du loup de Sachs Harbour—Uluhaktok I/WF/01 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

b) région de gestion du loup de Sachs Harbour I/WF/02 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Sachs Harbour de la région désignée des Inuvialuit*;

(c) Ulukhaktok Wolf Management Areas I/WF/03 and I/WF/04 described in the *Inuvialuit Settlement Region Olokhatomuit Hunters and Trappers Committee Regulations*;

(d) Aklavik/Inuvik/Paulatuk/Tuktoyaktuk Wolf Management Area I/WF/05 described in the *Inuvialuit Settlement Region Aklavik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Inuvik Hunters and Trappers Committee Regulations*, the *Inuvialuit Settlement Region Paulatuk Hunters and Trappers Committee Regulations* and the *Inuvialuit Settlement Region Tuktoyaktuk Hunters and Trappers Committee Regulations*.

c) régions de gestion du loup d'Ulukhaktok I/WF/03 et I/WF/04 décrites au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Olokhatomuit de la région désignée des Inuvialuit*;

d) région de gestion du loup d'Aklavik—Inuvik—Paulatuk—Tuktoyaktuk I/WF/05 décrite au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs d'Inuvik de la région désignée des Inuvialuit*, au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Paulatuk de la région désignée des Inuvialuit* et au *Règlement sur le comité de chasseurs et de trappeurs de Tuktoyaktuk de la région désignée des Inuvialuit*.

PART 5: WILDLIFE MANAGEMENT
ZONE R

R/BC

1. Wildlife Management Zone R is subdivided into Wildlife Management Barren-Ground Caribou Areas R/BC/01, R/BC/02 and R/BC/03, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA R/BC/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 85M of Lac La Martre, Edition 3, 85N of Marian River, Edition 3, 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86G of Redrock Lake, Edition 3, 86H of Point Lake, Edition 2, 86I of Napaktulik Lake, Edition 2, 86J of Hepburn Lake, Edition 3, 86K of Sloan River, Edition 3, 95P of Keller Lake, Edition 3 and 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Wek'èezhì boundary at latitude 63°05' N and longitude 120°06'06" W;

(c) thence northwesterly in a straight line along the Wek'èezhì boundary to its intersection with the Sahtu Settlement Area boundary at the intersection of latitude

PARTIE 5 : ZONE DE GESTION DE LA
FAUNE R

R/BC

1. La zone de gestion de la faune R est subdivisée en régions de gestion du caribou des toundras R/BC/01, R/BC/02 et R/BC/03 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS R/BC/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 85M de Lac La Martre, troisième édition, 85N de Marian River, troisième édition, 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86G de Redrock Lake, troisième édition, 86H de Point Lake, deuxième édition, 86I de Napaktulik Lake, deuxième édition, 86J de Hepburn Lake, troisième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 95P de Keller Lake, troisième édition et 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point de la limite de Wek'èezhì à 63° 05' de latitude N et 120° 06' 06" de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en ligne droite le long de la limite de Wek'èezhì jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée du Sahtu à l'intersection

64°01' N with the east bank of an unnamed stream at approximate longitude 121°14'30" W;

(d) thence northeasterly following the Sahtu Settlement Area boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate latitude 66°39'58" N and approximate longitude 115°55' W;

(e) thence southeasterly in a straight line following the Nunavut boundary to its intersection with approximate latitude 66°13'15" N and approximate longitude 114°33'46" W;

(f) thence southwesterly in a straight line to the northeastern tip of Faber Lake at approximate latitude 64°04'57" N and approximate longitude 117°13'37" W;

(g) thence southeasterly in a straight line to the tip of a bay on Faber Lake at approximate latitude 63°59'27" N and approximate longitude 117°02'26" W;

(h) thence southeasterly in a straight line to the tip of a bay on Faber Lake at approximate latitude 63°56'04" N and approximate longitude 117°00'17" W;

(i) thence south in a straight line to the east tip of a bay on the east side of Sarah Lake at approximate latitude 63°47'52" N and approximate longitude 117°00'09" W;

(j) thence southwesterly in a straight line to the northwest side of Mazenod Lake at approximate latitude 63°41'55" N and approximate longitude 117°06'35" W;

(k) thence southeasterly in a straight line to the southwest corner of Hislop Lake at approximate latitude 63°28'22" N and approximate longitude 116°56'57" W;

(l) thence southeasterly in a straight line to the southwest corner of an unnamed lake at approximate latitude 63°06'27" N and approximate longitude 116°29'01" W;

(m) thence southeasterly in a straight line to the northwest corner of Marian Lake at approximate latitude 63°03'38" N and approximate longitude 116°22'24" W;

du 64° 01' de latitude N et de la rive est d'un cours-d'eau sans nom à environ 121° 14' 30" de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ 66° 39' 58" de latitude N et environ 115° 55' de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en ligne droite en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec environ le 66° 13' 15" de latitude N et environ le 114° 33' 46" de longitude O;

f) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à la pointe nord-est du lac Faber à environ 64° 04' 57" de latitude N et environ 117° 13' 37" de longitude O;

g) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à la pointe d'une baie du lac Faber à environ 63° 59' 27" de latitude N et environ 117° 02' 26" de longitude O;

h) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à la pointe d'une baie du lac Faber à environ 63° 56' 04" de latitude N et environ 117° 00' 17" de longitude O;

i) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à la pointe est d'une baie sur le côté est du lac Sarah à environ 63° 47' 52" de latitude N et environ 117° 00' 09" de longitude O;

j) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au côté nord-ouest du lac Mazenod à environ 63° 41' 55" de latitude N et environ 117° 06' 35" de longitude O;

k) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au coin sud-ouest du lac Hislop à environ 63° 28' 22" de latitude N et environ 116° 56' 57" de longitude O;

l) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au coin sud-ouest d'un lac sans nom à environ 63° 06' 27" de latitude N et environ 116° 29' 01" de longitude O;

m) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au coin nord-ouest du lac Marian à environ 63° 03' 38" de latitude N et environ 116° 22' 24" de longitude O;

(n) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the south bank of Rivière La Martre at approximate latitude 63°06'19" N and longitude 117° W;

(o) thence westerly following the south bank of Rivière La Martre and the south shore of Lac La Martre to its intersection with approximate latitude 63°05' N and approximate longitude 117°38'19" W;

(p) thence west in a straight line to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA R/BC/02:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 75M of MacKay Lake, Edition 4, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 76D of Lac De Gras, Edition 4, 76E of Contwoyto Lake, Edition 2, 76F of Nose Lake, Edition 3, 85J of Yellowknife, Edition 6, 85K of Rae, Edition 3, 85N of Marian River, Edition 3, 85O of Wecho River, Edition 3, 85P of Upper Carp Lake, Edition 5, 86A of Winter Lake, Edition 4, 86B of Indin Lake, Edition 3, 86C of Hardisty Lake, Edition 4, 86G of Redrock Lake, Edition 3, 86H of Point Lake, Edition 2, 86J of Hepburn Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection with the Nunavut boundary at approximate latitude 66°13'15" N and approximate longitude 114°33'46" W;

(c) thence southeasterly and easterly in a straight line following the Nunavut boundary to its intersection with approximate latitude 65°30'01" N and approximate longitude 111°00'27" W;

(d) thence south in a straight line to its intersection with the east shore of an inlet of Yamba Lake at approximate latitude 64°56'06" N and approximate longitude 111°59'47" W;

n) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière La Martre à environ 63° 06' 19" de latitude N et 117° de longitude O;

o) de là, vers l'ouest en suivant les rives sud de la rivière La Martre et du lac La Martre jusqu'à son intersection avec environ le 63° 05' de latitude N et environ le 117° 38' 19" de longitude O;

p) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS R/BC/02 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 75M de MacKay Lake, quatrième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 76D de Lac de Gras, quatrième édition, 76E de Contwoyto Lake, deuxième édition, 76F de Nose Lake, troisième édition, 85J de Yellowknife, sixième édition, 85K de Rae, troisième édition, 85N de Marian River, troisième édition, 85O de Wecho River, troisième édition, 85P d'Upper Carp Lake, cinquième édition, 86A de Winter Lake, quatrième édition, 86B d'Indin Lake, troisième édition, 86C de Hardisty Lake, quatrième édition, 86G de Redrock Lake, troisième édition, 86H de Point Lake, deuxième édition, 86J de Hepburn Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant au point d'intersection de la frontière du Nunavut à environ 66° 13' 15" de latitude N et environ 114° 33' 46" de longitude O;

c) de là, vers le sud-est et l'est en ligne droite en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec environ le 65° 30' 01" de latitude N et environ le 111° 00' 27" de longitude O;

d) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est d'une anse du lac Yamba à environ 64° 56' 06" de latitude N et environ 111° 59' 47" de longitude O;

(e) thence southwesterly to the western shore of an inlet of Lac De Gras at approximate latitude 64°35'08" N and approximate longitude 111°11'38" W;

(f) thence southwesterly in a straight line to the northern shore of Courageous Lake at approximate latitude 64°17'57" N and approximate longitude 111°33'29" W;

(g) thence south along the western shore of Courageous Lake to its intersection with approximate latitude 64°08'11" N and approximate longitude 111°28'14" W;

(h) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the Wek'èezhì boundary at approximate latitude 63°47'57" N and approximate longitude 112°53'15" W;

(i) thence southwesterly following the Wek'èezhì boundary to its intersection with the north shore of an inlet of Great Slave Lake at approximate latitude 62°32'11" N and approximate longitude 115°08'08" W;

(j) thence westerly following the north bank of the West Channel of the North Arm of Great Slave Lake to its intersection with the south shore of Marian Lake;

(k) thence northeasterly following the east bank of Marian Lake to its intersection with approximate latitude 63°03'38" N and approximate longitude 116°22'24" W;

(l) thence northwesterly in a straight line to the southwest corner of an unnamed lake at approximate latitude 63°06'27" N and approximate longitude 116°29'01" W;

(m) thence northwesterly in a straight line to the southwest corner of Hislop Lake at approximate latitude 63°28'12" N and approximate longitude 116°56'57" W;

(n) thence northwesterly in a straight line to the northwest side of Mazenod Lake at approximate latitude 63°41'55" N and approximate longitude 117°06'35" W;

e) de là, vers le sud-ouest jusqu'à la rive ouest d'une anse du Lac De Gras à environ 64° 35' 08" de latitude N et environ 111° 11' 38" de longitude O;

f) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à la rive nord du lac Courageous à environ 64° 17' 57" de latitude N et environ 111° 33' 29" de longitude O;

g) de là, vers le sud le long de la rive ouest du lac Courageous jusqu'à son intersection avec environ le 64° 08' 11" de latitude N et environ 111° 28' 14" de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la limite de Wek'èezhì à environ 63° 47' 57" de latitude N et environ 112° 53' 15" de longitude O;

i) de là, vers le sud-ouest en suivant la limite de Wek'èezhì jusqu'à son intersection avec la rive nord d'une anse du Grand lac des Esclaves à environ 62° 32' 11" de latitude N et environ 115° 08' 08" de longitude O;

j) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord du chenal ouest du bras nord du Grand lac des Esclaves jusqu'à son intersection avec la rive sud du lac Marian;

k) de là, vers le nord-est en suivant la rive est du lac Marian jusqu'à son intersection avec environ le 63° 03' 38" de latitude N et environ le 116° 22' 24" de longitude O;

l) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au coin sud-ouest d'un lac sans nom à environ 63° 06' 27" de latitude N et environ 116° 29' 01" de longitude O;

m) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au coin sud-ouest du lac Hislop à environ 63° 28' 12" de latitude N et environ 116° 56' 57" de longitude O;

n) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au côté nord-ouest du lac Mazenod à environ 63° 41' 55" de latitude N et environ 117° 06' 35" de longitude O;

(o) thence northeasterly in a straight line to the east tip of a bay on the east side of Sarah Lake at approximate latitude 63°47'52" N and approximate longitude 117°00'09" W;

(p) thence north in a straight line to the tip of a bay on Faber Lake at approximate latitude 63°56'04"N and approximate longitude 117°00'17" W;

(q) thence northwesterly in a straight line to the tip of a bay on Faber Lake at approximate latitude 63°59'27" N and approximate longitude 117°02'26" W;

(r) thence northwesterly in a straight line to the northeastern tip of Faber Lake at approximate latitude 64°04'57" N and approximate longitude 117°13'37" W;

(s) thence northeasterly in a straight line to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA R/BC/03:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 75L of Snowdrift, Edition 2, 75M of MacKay Lake, Edition 4, 75N of Walmsley Lake, Edition 4, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 76D of Lac De Gras, Edition 4, 85H of Fort Resolution, Edition 4, 85I of Hearne Lake, Edition 6, 85J of Yellowknife, Edition 6, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Nunavut boundary with the Wek'èezhìi boundary at approximate latitude 64°47'52" N and longitude 108°42'57" W;

(c) thence southeasterly in a straight line following the Nunavut boundary to its intersection with the Wildlife Management Zone R boundary at approximate latitude 64°47'04" N and approximate longitude 108°29'35" W;

o) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à la pointe est d'une baie sur le côté est du lac Sarah à environ 63° 47' 52" de latitude N et environ 117° 00' 09" de longitude O;

p) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à la pointe d'une baie du lac Faber à environ 63° 56' 04" de latitude N et environ 117° 00' 17" de longitude O;

q) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à la pointe d'une baie du lac Faber à environ 63° 59' 27" de latitude N et environ 117° 02' 26" de longitude O;

r) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à la pointe nord-est du lac Faber à environ 64° 04' 57" de latitude N et environ 117° 13' 37" de longitude O;

s) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS R/BC/03 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 75L de Snowdrift, deuxième édition, 75M de MacKay Lake, quatrième édition, 75N de Walmsley Lake, quatrième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 76D de Lac de Gras, quatrième édition, 85H de Fort Resolution, quatrième édition, 85I de Hearne Lake, sixième édition, 85J de Yellowknife, sixième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la frontière du Nunavut avec la limite de Wek'èezhìi à environ 64° 47' 52" de latitude N et 108° 42' 57" de longitude O;

c) de là, vers le sud-est en ligne droite en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec la limite de la zone de gestion de la faune R à environ 64° 47' 04" de latitude N et environ 108° 29' 35" de longitude O;

(d) thence in a generally southwesterly direction following the Wildlife Management Zone R boundary to its intersection with latitude $61^{\circ}50' N$ and longitude $113^{\circ}30' W$;

(e) thence north along longitude $113^{\circ}30' W$ to its intersection with the north shore of Great Slave Lake at approximate latitude $62^{\circ}00'20'' N$;

(f) thence northwesterly following the north shore of Great Slave Lake, the east, north and west shores of Yellowknife Bay, and the north shore of the North Arm of Great Slave Lake to the intersection of the Wek'èezhì boundary with the north shore of an inlet of Great Slave Lake at approximate latitude $62^{\circ}32'11'' N$ and approximate longitude $115^{\circ}08'08'' W$;

(g) thence northeasterly following the Wek'èezhì boundary to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}47'57'' N$ and approximate longitude $112^{\circ}53'15'' W$;

(h) thence northeasterly in a straight line to the western shore of Courageous Lake to the intersection of approximate latitude $64^{\circ}08'11'' N$ and approximate longitude $111^{\circ}28'14'' W$;

(i) thence northerly along the western shoreline of Courageous Lake to the intersection of approximate latitude $64^{\circ}17'57'' N$ and approximate longitude $111^{\circ}33'29'' W$;

(j) thence northwesterly in a straight line to the western shore of an inlet of Lac de Gras at approximate latitude $64^{\circ}35'08'' N$ and approximate longitude $111^{\circ}11'38'' W$;

(k) thence northerly in a straight line to its intersection with the east shore of an inlet of Yamba Lake at approximate latitude $64^{\circ}56'06'' N$ and approximate longitude $111^{\circ}00'02'' W$;

(l) thence due north in a straight line to a point of intersection at the Nunavut boundary with the approximate latitude $65^{\circ}30'01'' N$ and longitude $111^{\circ}00'27'' W$;

(m) thence easterly, southeasterly and easterly along the Nunavut boundary to the point of commencement.

d) de là, vers le sud-ouest de façon générale en suivant la limite de la zone de gestion de la faune R jusqu'à son intersection avec le $61^{\circ}50'$ de latitude N et le $113^{\circ}30'$ de longitude O;

e) de là, vers le nord le long du $113^{\circ}30'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive nord du Grand lac des Esclaves à environ $62^{\circ}00'20''$ de latitude N;

f) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord du Grand lac des Esclaves, les rives est, nord et ouest de la baie de Yellowknife et la rive nord du bras nord du Grand lac des Esclaves jusqu'à l'intersection de la limite de Wek'èezhì et de la rive nord d'une anse du Grand lac des Esclaves à environ $62^{\circ}32'11''$ de latitude N et environ $115^{\circ}08'08''$ de longitude O;

g) de là, vers le nord-est en suivant la limite de Wek'èezhì jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}47'57''$ de latitude N et environ le $112^{\circ}53'15''$ de longitude O;

h) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à la rive ouest du lac Courageous jusqu'à l'intersection avec environ le $64^{\circ}08'11''$ de latitude N et environ le $111^{\circ}28'14''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord le long de la rive ouest du lac Courageous jusqu'à l'intersection avec environ le $64^{\circ}17'57''$ de latitude N et environ le $111^{\circ}33'29''$ de longitude O;

j) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à la rive ouest d'une anse du Lac De Gras à environ $64^{\circ}35'08''$ de latitude N et environ $111^{\circ}11'38''$ de longitude O;

k) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est d'une anse du lac Yamba à environ $64^{\circ}56'06''$ de latitude N et environ $111^{\circ}00'02''$ de longitude O;

l) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la frontière du Nunavut avec environ le $65^{\circ}30'01''$ de latitude N et environ le $111^{\circ}00'02''$ de longitude O;

m) de là, vers l'est, le sud-est et l'est le long de la de la frontière du Nunavut jusqu'au point de départ.

R/TC

2. Wildlife Management Zone R is subdivided into the following:

Wildlife Management Area R/TC/01, comprising Tłı̄chǫ lands as defined in Chapter 1 of the *Tłı̄chǫ Agreement*.

Repealed, R-014-2021,s.2(3).

3. Repealed, R-014-2021,s.2(3).

PART 6: MANAGEMENT WILDLIFE ZONES

S/GT

1. Wildlife Management Zone S is subdivided into Fort Good Hope Registered Group Trapping Area S/GT/01 described in the *Trapping Regulations*.

S/BC

2. Wildlife Management Zone S is subdivided into Wildlife Management Barren-Ground Caribou Areas S/BC/01, S/BC/02 and S/BC/03, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA S/BC/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 96E of Norman Wells, Edition 2, 96F of Mahoney Lake, Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of Kilekale Lake, Edition 3, 96K of Lac Des Bois, Edition 3, 96L of Lac Belot, Edition 3, 96M of Aubry Lake, Edition 4, 96N of Lac Maunoir, Edition 3, 96O of Horton Lake, Edition 3, 96P of Bloody River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106O of Travaillant Lake, Edition 2 and 106P of Canot Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

R/TC

2. La zone de gestion de la faune R est subdivisée comme suit :

Région de gestion de la faune R/TC/01, comprenant les terres tłı̄chǫ au sens du chapitre 1 de l'*accord Tłı̄chǫ*.

Abrogé, R-014-2021, art. 2(3).

3. Abrogé, R-014-2021, art. 2(3).

PARTIE 6 : ZONE DE GESTION DE LA FAUNE S

S/GT

1. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en région enregistrée de piégeage en groupe de Fort Good Hope S/GT/01 décrite au *Règlement sur le piégeage*.

S/BC

2. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en régions de gestion du caribou des toundras S/BC/01, S/BC/02 et S/BC/03 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS S/BC/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 96E de Norman Wells, deuxième édition, 96F de Mahoney Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96I de Cape MacDonnell, quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96K de Lac des Bois, troisième édition, 96L de Lac Belot, troisième édition, 96M d'Aubry Lake, quatrième édition, 96N de Lac Maunoir, troisième édition, 96-O de Horton Lake, troisième édition, 96P de Bloody River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106I de Fort Good Hope, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition et 106P de Canot Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commencing at a point on the east bank of the Mackenzie River at latitude 66° N and approximate longitude 129°02'39" W;

(c) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude 67°18'36" N and approximate longitude 130°25'07" W;

(d) thence northeasterly following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary;

(e) thence easterly following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate longitude 120°40'51" W;

(f) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the east bank of ?ehdacho (Etacho Point) on Great Bear Lake at approximate latitude 66°04'21" N and approximate longitude 121°15' W;

(g) thence in a generally westerly direction following the south shore of Smith Arm on Great Bear Lake to its intersection with the west shore of an unnamed creek at approximate latitude 66°02'11" N and approximate longitude 123°09'29" W;

(h) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the east bank of the Mackenzie River with the north bank of Vermilion Creek at approximate latitude 65°04'84" N and approximate longitude 126°11'25" W;

(i) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA S/BC/02:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106G of Ramparts River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106-I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2 and 106-O of

b) Commençant à un point sur la rive est du fleuve Mackenzie à 66° de latitude N et environ 129° 02' 39" de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ 67° 18' 36" de latitude N et environ 130° 25' 07" de longitude O;

d) de là, vers le nord-est en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit;

e) de là, vers l'est en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ 120° 40' 51" de longitude O;

f) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est de ?ehdacho (Etacho Point) du Grand lac de l'Ours à environ 66° 04' 21" de latitude N et environ 121° 15' de longitude O;

g) de là, vers l'ouest de façon générale en suivant la rive sud du bras Smith du Grand lac de l'Ours jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un ruisseau sans nom à environ 66° 02' 11" de latitude N et 123° 09' 29" de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est du fleuve Mackenzie et la rive nord du ruisseau Vermilion à environ 65° 04' 84" de latitude N et environ 126° 11' 25" de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec le point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS S/BC/02 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106G de Ramparts River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106-I de Fort Good Hope,

Travaillant Lake, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the intersection of the west bank of the Mountain River and the north bank of the Gayna River at approximate latitude $65^{\circ}25'50''$ N and approximate longitude $129^{\circ}07'43''$ W;

(c) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude $65^{\circ}44'13''$ N and approximate longitude $130^{\circ}50'07''$ W;

(d) thence northerly, northwesterly, northerly, easterly, northerly and in a generally northeasterly direction following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude $67^{\circ}18'36''$ N and approximate longitude $130^{\circ}25'07''$ W;

(e) thence southeasterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with a point opposite the intersection of the west bank of the Mackenzie River and the north bank of the Mountain River at approximate latitude $65^{\circ}41'38''$ N and approximate longitude $128^{\circ}47'14''$ W;

(f) thence westerly along in a straight line to its intersection with the west bank of the Mackenzie River and the north bank of the Mountain River at approximate latitude $65^{\circ}41'42''$ N and approximate longitude $128^{\circ}50'08''$ W;

(g) thence westerly and southerly following the north and west banks of the Mountain River to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA S/BC/03:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86K of Sloan River, Edition 3, 86L of Takaatcho River, Edition 2, 86M of Bebensee Lake, Edition 2, 86N of Dismal Lakes, Edition 3, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96F of Mahoney Lake, Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of

deuxième édition, 106J d'Ontaratie River, deuxième édition et 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la rive ouest de la rivière Mountain et de la rive nord de la rivière Gayna à environ $65^{\circ}25'50''$ de latitude N et environ $129^{\circ}07'43''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ $65^{\circ}44'13''$ de latitude N et environ $130^{\circ}50'07''$ de longitude O;

d) de là, vers le nord, le nord-ouest, le nord, l'est, le nord et vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la rive est du fleuve Mackenzie à environ $67^{\circ}18'36''$ de latitude N et environ $130^{\circ}25'07''$ de longitude O;

e) de là, vers le sud-est en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec un point en face de l'intersection de la rive ouest du fleuve Mackenzie et de la rive nord de la rivière Mountain à environ $65^{\circ}41'38''$ de latitude N et environ $128^{\circ}47'14''$ de longitude O;

f) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest du fleuve Mackenzie et la rive nord de la rivière Mountain à environ $65^{\circ}41'42''$ de latitude N et environ $128^{\circ}50'08''$ de longitude O;

g) de là, vers l'ouest et le sud en suivant les rives nord et ouest de la rivière Mountain jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS S/BC/03 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 86L de Takaatcho River, deuxième édition, 86M de Bebensee Lake, deuxième édition, 86N de Dismal Lakes,

Kilekale Lake, Edition 3, 96H of Grizzly Bear Mountain, Edition 3 and 96P of Bloody River, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the intersection of the east bank of the Mackenzie River with the north bank of Vermilion Creek at approximate latitude $65^{\circ}04'84''$ N and approximate longitude $126^{\circ}11'52''$ W;

(c) thence northeasterly in a straight line to the intersection with the west shore of an unnamed creek at approximate latitude $66^{\circ}02'11''$ N and approximate longitude $123^{\circ}09'29''$ W;

(d) thence in a generally easterly direction following the south shore of Smith Arm on Great Bear Lake to its intersection with the east bank of ?ehdacho (Etacho Point) on Great Bear Lake at approximate latitude $66^{\circ}04'21''$ N and approximate longitude $121^{\circ}15'$ W;

(e) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the Nunavut boundary and the Inuvialuit Settlement Region boundary at latitude 68° N and approximate longitude $120^{\circ}40'51''$ W;

(f) thence southeasterly following the Nunavut boundary to its intersection with the southeast corner of the Sahtu Settlement Area boundary, at approximate latitude $66^{\circ}39'58''$ N and approximate longitude $115^{\circ}55'$ W;

(g) thence in a generally southwesterly and westerly direction following the Sahtu Settlement Area boundary to its intersection with latitude $64^{\circ}05'$ N and longitude $124^{\circ}08'18''$ W;

(h) thence southwesterly in a straight line to its intersection with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude $64^{\circ}00'10''$ N and approximate longitude $124^{\circ}21'52''$ W;

(i) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

troisième édition, 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, 96F de Mahoney Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96I de Cape MacDonnell, quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96H de Grizzly Bear Mountain, troisième édition et 96P de Bloody River, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à l'intersection de la rive est du fleuve Mackenzie et la rive nord du ruisseau Vermilion à environ $65^{\circ} 04' 84''$ de latitude N et environ $126^{\circ} 11' 52''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à l'intersection avec la rive ouest d'un ruisseau sans nom à environ $66^{\circ} 02' 11''$ de latitude N et environ $123^{\circ} 09' 29''$ de longitude O;

d) de là, vers l'est de façon générale en suivant la rive sud du bras Smith du Grand lac de l'Ours jusqu'à son intersection avec la rive est de ?ehdacho (Etacho Point) du Grand lac de l'Ours à environ $66^{\circ} 04' 21''$ de latitude N et environ $121^{\circ} 15'$ de longitude O;

e) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut et la limite de la région désignée des Inuvialuit à 68° de latitude N et environ $120^{\circ} 40' 51''$ de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de la limite de la région désignée du Sahtu à environ $66^{\circ} 39' 58''$ de latitude N et environ $115^{\circ} 55'$ de longitude O;

g) de là, vers le sud-ouest et l'ouest de façon générale en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'à son intersection avec le $64^{\circ} 05'$ de latitude N et le $124^{\circ} 08' 18''$ de longitude O;

h) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est du fleuve Mackenzie à environ $64^{\circ} 00' 10''$ de latitude N et environ $124^{\circ} 21' 52''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'au point de départ.

S/MO

2.1. Wildlife Management Zone S is subdivided into the following:

Wildlife Management Moose Area S/MO/01, comprising special harvesting area (Moose) #30 to 37, delimited in accordance with Schedule VII of the *Sahtu Dene and Metis Agreement*.

S/MX

3. Wildlife Management Zone S is subdivided into Wildlife Management Muskox Area S/MX/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT MUSKOX AREA S/MX/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86K of Sloan River, Edition 3, 86L of Takaatcho River, Edition 2, 86M of Bebensee Lake, Edition 2, 86N of Dismal Lakes, Edition 3, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96B of Blackwater Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 96E of Norman Wells, Edition 2, 96F of Mahony Lake, Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96H of Grizzly Bear Mountain, Edition 3, 96-I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of Kilekale Lake, Edition 3, 96K of Lac Des Bois, Edition 3, 96L of Lac Belot, Edition 3, 96M of Aubry Lake, Edition 4, 96N of Lac Maunoir, Edition 3, 96-O of Horton Lake, Edition 3, 96P of Bloody River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106-I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2 and 106P of Canot Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

S/MO

2.1. La zone de gestion de la faune S est subdivisée comme suit :

La région de gestion de l'original S/MO/01, comprenant la région spéciale de récolte (original) n° 30 à 37, délimitée en conformité à la sous-annexe VII de l'*Entente avec les Dénés et Métis du Sahtu*.

S/MX

3. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en région de gestion du boeuf musqué S/MX/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU BOEUF MUSQUÉ S/MX/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 86L de Takaatcho River, deuxième édition, 86M de Bebensee Lake, deuxième édition, 86N de Dismal Lakes, troisième édition, 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, 96B de Blackwater Lake, troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 96E de Norman Wells, deuxième édition, 96F de Mahony Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96H de Grizzly Bear Mountain, troisième édition, 96-I de Cape MacDonnell, quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96K de Lac Des Bois, troisième édition, 96L de Lac Belot, troisième édition, 96M d'Aubry Lake, quatrième édition, 96N de Lac Maunoir, troisième édition, 96-O de Horton Lake, troisième édition, 96P de Bloody River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106-I de Fort Good Hope, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition et 106P de Canot Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du

ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commencing at the point of intersection of the Sahtu Settlement Area boundary with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude 63° 58' 59" N and approximate longitude 124° 21' 25" W;

(c) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude 67° 18' 36" N and approximate longitude 130° 25' 08" W;

(d) thence in a generally northeasterly direction following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at the centre line of the Iroquois River at approximate latitude 68° N and approximate longitude 129° 45' 43" W;

(e) thence east following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate longitude 120° 40' 51" W;

(f) thence southeasterly following the Nunavut boundary to its intersection with the southeast corner of the Sahtu Settlement Area boundary, at approximate latitude 66° 39' 58" N and approximate longitude 115° 55' W;

(g) thence southwesterly following the Sahtu Settlement Area boundary to the point of commencement.

S/WF

4. Wildlife Management Zone S is subdivided into Wildlife Management Wolf Area S/WF/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT WOLF AREA S/WF/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86K of Sloan River, Edition 3, 86L of Takaatcho River, Edition 2, 86M of Bebenssee Lake, Edition 2, 86N of Dismal Lakes, Edition 3, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96B of Blackwater Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 96E of Norman Wells, Edition 2, 96F of Mahony Lake,

b) Commençant à l'intersection de la limite de la région désignée du Sahtu et de la rive est du fleuve Mackenzie à environ 63° 58' 59" de latitude N et environ 124° 21' 25" de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ 67° 18' 36" de latitude N et environ 130° 25' 08" de longitude O;

d) de là, vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à la ligne médiane de la rivière Iroquois à environ 68° de latitude N et environ 129° 45' 43" de longitude O;

e) de là, vers l'est en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ 120° 40' 51" de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de la limite de la région désignée du Sahtu à environ 66° 39' 58" de latitude N et environ 115° 55' de longitude O;

g) de là, vers le sud-ouest en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'au point de départ.

S/WF

4. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en région de gestion du loup S/WF/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU LOUP S/WF/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 86L de Takaatcho River, deuxième édition, 86M de Bebenssee Lake, deuxième édition, 86N de Dismal Lakes, troisième édition, 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, 96B de Blackwater Lake,

Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96H of Grizzly Bear Mountain, Edition 3, 96-I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of Kilekale Lake, Edition 3, 96K of Lac Des Bois, Edition 3, 96L of Lac Belot, Edition 3, 96M of Aubry Lake, Edition 4, 96N of Lac Maunoir, Edition 3, 96-O of Horton Lake, Edition 3, 96P of Bloody River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106-I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2 and 106P of Canot Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Sahtu Settlement Area boundary with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude $63^{\circ}58'59''$ N and approximate longitude $124^{\circ}21'25''$ W;

(c) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude $67^{\circ}18'36''$ N and approximate longitude $130^{\circ}25'08''$ W;

(d) thence in a generally northeasterly direction following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at the centre line of the Iroquois River at approximate latitude 68° N and approximate longitude $129^{\circ}45'43''$ W;

(e) thence east following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate longitude $120^{\circ}40'51''$ W;

(f) thence southeasterly following the Nunavut boundary to its intersection with the southeast corner of the Sahtu Settlement Area boundary, at approximate latitude $66^{\circ}39'58''$ N and approximate longitude $115^{\circ}55'$ W;

troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 96E de Norman Wells, deuxième édition, 96F de Mahony Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96H de Grizzly Bear Mountain, troisième édition, 96-I de Cape MacDonnell, quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96K de Lac Des Bois, troisième édition, 96L de Lac Belot, troisième édition, 96M d'Aubry Lake, quatrième édition, 96N de Lac Maunoir, troisième édition, 96-O de Horton Lake, troisième édition, 96P de Bloody River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106-I de Fort Good Hope, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition et 106P de Canot Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la limite de la région désignée du Sahtu et de la rive est du fleuve Mackenzie à environ $63^{\circ}58'59''$ de latitude N et environ $124^{\circ}21'25''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ $67^{\circ}18'36''$ de latitude N et environ $130^{\circ}25'08''$ de longitude O;

d) de là, vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à la ligne médiane de la rivière Iroquois à environ 68° de latitude N et environ $129^{\circ}45'43''$ de longitude O;

e) de là, vers l'est en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ $120^{\circ}40'51''$ de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de la limite de la région désignée du Sahtu à environ $66^{\circ}39'58''$ de latitude N et environ $115^{\circ}55'$ de longitude O;

(g) thence southwesterly following the Sahtu Settlement Area boundary to the point of commencement.

S/WV

5. Wildlife Management Zone S is subdivided into Wildlife Management Wolverine Area S/WV/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT WOLVERINE AREA S/WV/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 86D of Rivière Grandin, Edition 3, 86E of Leith Peninsula, Edition 3, 86F of Calder River, Edition 4, 86K of Sloan River, Edition 3, 86L of Takaatcho River, Edition 2, 86M of Bebenssee Lake, Edition 2, 86N of Dismal Lakes, Edition 3, 96A of Johnny Hoe River, Edition 3, 96B of Blackwater Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 96E of Norman Wells, Edition 2, 96F of Mahony Lake, Edition 2, 96G of Fort Franklin, Edition 2, 96H of Grizzly Bear Mountain, Edition 3, 96-I of Cape MacDonnell, Edition 4, 96J of Kilekale Lake, Edition 3, 96K of Lac Des Bois, Edition 3, 96L of Lac Belot, Edition 3, 96M of Aubry Lake, Edition 4, 96N of Lac Maunoir, Edition 3, 96-O of Horton Lake, Edition 3, 96P of Bloody River, Edition 2, 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, 106-I of Fort Good Hope, Edition 2, 106J of Ontaratue River, Edition 2, 106-O of Travaillant Lake, Edition 2 and 106P of Canot Lake, Edition 3, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the Sahtu Settlement Area boundary with the east bank of the Mackenzie River at approximate latitude 63° 58' 59" N and approximate longitude 124° 21' 25" W;

g) de là, vers le sud-ouest en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'au point de départ.

S/WV

5. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en région de gestion du carcajou S/WV/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU CARCAJOU S/WV/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 86D de Rivière Grandin, troisième édition, 86E de Leith Peninsula, troisième édition, 86F de Calder River, quatrième édition, 86K de Sloan River, troisième édition, 86L de Takaatcho River, deuxième édition, 86M de Bebenssee Lake, deuxième édition, 86N de Dismal Lakes, troisième édition, 96A de Johnny Hoe River, troisième édition, 96B de Blackwater Lake, troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 96E de Norman Wells, deuxième édition, 96F de Mahony Lake, deuxième édition, 96G de Fort Franklin, deuxième édition, 96H de Grizzly Bear Mountain, troisième édition, 96-I de Cape MacDonnell, quatrième édition, 96J de Kilekale Lake, troisième édition, 96K de Lac Des Bois, troisième édition, 96L de Lac Belot, troisième édition, 96M d'Aubry Lake, quatrième édition, 96N de Lac Maunoir, troisième édition, 96-O de Horton Lake, troisième édition, 96P de Bloody River, deuxième édition, 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, 106-I de Fort Good Hope, deuxième édition, 106J d'Ontaratue River, deuxième édition, 106-O de Travaillant Lake, deuxième édition et 106P de Canot Lake, troisième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la limite de la région désignée du Sahtu et de la rive est du fleuve Mackenzie à environ 63° 58' 59" de latitude N et environ 124° 21' 25" de longitude O;

(c) thence northwesterly following the east bank of the Mackenzie River to its intersection with the Gwich'in Settlement Area boundary at approximate latitude 67°18'36" N and approximate longitude 130°25'08" W;

(d) thence in a generally northeasterly direction following the Gwich'in Settlement Area boundary to its intersection with the Inuvialuit Settlement Region boundary at the centre line of the Iroquois River at approximate latitude 68° N and approximate longitude 129°45'43" W;

(e) thence east following the Inuvialuit Settlement Region boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate longitude 120°40'51" W;

(f) thence southeasterly following the Nunavut boundary to its intersection with the southeast corner of the Sahtu Settlement Area boundary, at approximate latitude 66°39'58" N and approximate longitude 115°55' W;

(g) thence southwesterly following the Sahtu Settlement Area boundary to the point of commencement.

S/OT

6. Wildlife Management Zone S is subdivided into Wildlife Management Outfitter Areas S/OT/01, S/OT/02, S/OT/03, S/OT/04 and S/OT/05, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA S/OT/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 106A of Mount Eduni, Edition 2, 106B of Bonnet Plume Lake, Edition 2, 106G of Ramparts River, Edition 2 and 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du fleuve Mackenzie jusqu'à son intersection avec la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in à environ 67° 18' 36" de latitude N et environ 130° 25' 08" de longitude O;

d) de là, vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la région visée par le règlement avec les Gwich'in jusqu'à son intersection avec la limite de la région désignée des Inuvialuit à la ligne médiane de la rivière Iroquois à environ 68° de latitude N et environ 129° 45' 43" de longitude O;

e) de là, vers l'est en suivant la limite de la région désignée des Inuvialuit jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ 120° 40' 51" de longitude O;

f) de là, vers le sud-est en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec le coin sud-est de la limite de la région désignée du Sahtu à environ 66° 39' 58" de latitude N et environ 115° 55' de longitude O;

g) de là, vers le sud-ouest en suivant la limite de la région désignée du Sahtu jusqu'au point de départ.

S/OT

6. La zone de gestion de la faune S est subdivisée en régions de gestion des pourvoies S/OT/01, S/OT/02, S/OT/03, S/OT/04 et S/OT/05 comme suit :

RÉGION DE GESTION DES POURVOIES S/OT/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 106A de Mount Eduni, deuxième édition, 106B de Bonnet Plume Lake, deuxième édition, 106G de Ramparts River, deuxième édition et 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du

ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 64°04' N and approximate longitude 130°53'59" W;

(c) thence northwesterly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude 64°23'29" N and approximate longitude 131°07'45" W;

(d) thence easterly in a straight line to its intersection with the headwaters of an unnamed stream at approximate latitude 64°24'07" N and approximate longitude 131°00'56" W;

(e) thence northwesterly and northeasterly following the south bank of the unnamed stream to its intersection with the west bank of the Arctic Red River at approximate latitude 64°29'14" N and approximate longitude 130°57'42" W;

(f) thence northeasterly in a straight line to its intersection with the headwaters of an unnamed stream that flows into the Mountain River at approximate latitude 64°31'51" N and approximate longitude 130°52'56" W;

(g) thence northeasterly following the north bank of the unnamed stream to its intersection with the east bank of an unnamed creek at approximate latitude 64°48'30" N and approximate longitude 130°12'09" W;

(h) thence northerly in a straight line to its intersection with the headwaters of an unnamed stream at approximate latitude 64°52'56" N and approximate longitude 130°14'40" W;

(i) thence northerly following the west bank of the unnamed stream to its intersection with the south bank of the Gayna River at approximate latitude 64°59'52" N and approximate longitude 130°14'31" W;

(j) thence north in a straight line to its intersection with the north bank of the Gayna River;

(k) thence northeasterly following the north bank of the Gayna River to its intersection with the east bank of an unnamed stream at approximate latitude 65°06'10" N and approximate longitude 130°01'13" W;

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 64° 04' de latitude N et environ 130° 53' 59" de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le 64° 23' 29" de latitude N et environ le 131° 07' 45" de longitude O;

d) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le cours supérieur d'un cours d'eau sans nom à environ 64° 24' 07" de latitude N et environ 131° 00' 56" de longitude O;

e) de là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Arctic Red à environ 64° 29' 14" de latitude N et environ 130° 57' 42" de longitude O;

f) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le cours supérieur d'un cours d'eau sans nom qui se jette dans la rivière Mountain à environ 64° 31' 51" de latitude N et environ 130° 52' 56" de longitude O;

g) de là, vers le nord-est en suivant la rive nord du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est d'un ruisseau sans nom à environ 64° 48' 30" de latitude N et environ 130° 12' 09" de longitude O;

h) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec le cours supérieur d'un cours d'eau sans nom à environ 64° 52' 56" de latitude N et environ 130° 14' 40" de longitude O;

i) de là, vers le nord en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Gayna à environ 64° 59' 52" de latitude N et environ 130° 14' 31" de longitude O;

j) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Gayna;

k) de là, vers le nord-est en suivant la rive nord de la rivière Gayna jusqu'à son intersection avec la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ 65° 06' 10" de latitude N et environ 130° 01' 13" de longitude O;

(l) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $65^{\circ}09'30''$ N and longitude $130^{\circ}05'$ W;

(m) thence westerly and northerly following the heights of land between the watersheds of Deadend Creek, Tawu Creek and Ramparts River drainage systems and the Hume River drainage system to its intersection with the most southerly shore of Yadek Lake at approximate latitude $65^{\circ}29'20''$ N and approximate longitude $130^{\circ}05'30''$ W;

(n) thence northwesterly following the south and west shores of Yadek Lake to its intersection with the south bank of an unnamed stream that flows from the west shore of Yadek Lake;

(o) thence westerly and northerly following the south bank of the unnamed stream to its intersection with the east bank of the Ramparts River at approximate latitude $65^{\circ}32'42''$ N and approximate longitude $130^{\circ}09'58''$ W;

(p) thence west in a straight line to its intersection with the west bank of the Ramparts River;

(q) thence northerly following the west bank of the Ramparts River to its intersection with approximate latitude $65^{\circ}37'15''$ N and approximate longitude $130^{\circ}11'22''$ W;

(r) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the north bank of the Gayna River and the west bank of the Mountain River at approximate latitude $65^{\circ}25'49''$ N and approximate longitude $129^{\circ}07'40''$ W;

(s) thence southeasterly following the west bank of the Mountain River to a point opposite the point of intersection of the north bank of Virgin Creek and the east bank of the Mountain River;

(t) thence east in a straight line to its intersection with the north bank of Virgin Creek and the east bank of the Mountain River;

(u) thence southwesterly following the east bank of the Mountain River to its intersection with latitude $64^{\circ}04'$ N;

(v) thence west along latitude $64^{\circ}04'$ N to the point of commencement.

l) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $65^{\circ}09'30''$ de latitude N et $130^{\circ}05'$ de longitude O;

m) de là, vers l'ouest et le nord en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Deadend, du ruisseau Tawu et de la rivière Ramparts et le système d'écoulement de la rivière Hume jusqu'à son intersection avec la rive la plus au sud du lac Yadek à environ $65^{\circ}29'20''$ de latitude N et environ $130^{\circ}05'30''$ de longitude O;

n) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives sud et ouest du lac Yadek jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un cours d'eau sans nom qui prend sa source dans la rive ouest du lac Yadek;

o) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Ramparts à environ $65^{\circ}32'42''$ de latitude N et environ $130^{\circ}09'58''$ de longitude O;

p) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Ramparts;

q) de là, vers le nord en suivant la rive ouest de la rivière Ramparts jusqu'à son intersection avec environ le $65^{\circ}37'15''$ de latitude N et environ le $130^{\circ}11'22''$ de longitude O;

r) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Gayna et la rive ouest de la rivière Mountain à environ $65^{\circ}25'49''$ de latitude N et environ $129^{\circ}07'40''$ de longitude O;

s) de là, vers le sud-est en suivant la rive ouest de la rivière Mountain jusqu'à un point en face du point d'intersection de la rive nord du ruisseau Virgin et de la rive est de la rivière Mountain;

t) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord du ruisseau Virgin et la rive est de la rivière Mountain;

u) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive est de la rivière Mountain jusqu'à son intersection avec le $64^{\circ}04'$ de latitude N;

v) de là, vers l'ouest le long du $64^{\circ}04'$ de latitude N jusqu'au point de départ.

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA
S/OT/02:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 96E of Norman Wells, Edition 2, 105-O of Niddery Lake, Edition 2, 105P of Sekwi Mountain, Edition 2, 106A of Mount Eduni, Edition 2, 106B of Bonnet Plume Lake, Edition 2 and 106H of Sans Sault Rapids, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude $63^{\circ}12'04''$ N and approximate longitude $129^{\circ}55'53''$ W;

(c) thence northerly and westerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude $64^{\circ}04'$ N and approximate longitude $130^{\circ}53'59''$ W;

(d) thence east along latitude $64^{\circ}04'$ N to its intersection with the east bank of the Mountain River;

(e) thence northeasterly following the east bank of the Mountain River to its intersection with the north bank of Virgin Creek;

(f) thence southeasterly following the north bank of Virgin Creek, the north shore of Doris Lake and the north bank of Virgin Creek to its intersection with the west end of Florence Lake;

(g) thence southeasterly following the north shore of Florence Lake to its most easterly extremity;

(h) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a point on the west bank of the Carcajou River at latitude 65° N and approximate longitude $127^{\circ}11'15''$ W;

(i) thence southeasterly following the west bank of the Carcajou River to its intersection with a point straight west of the mouth of Grotto Creek at approximate latitude $64^{\circ}45'49''$ N and approximate longitude $126^{\circ}46'41''$ W;

RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES
S/OT/02 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 96E de Norman Wells, deuxième édition, 105-O de Niddery Lake, deuxième édition, 105P de Sekwi Mountain, deuxième édition, 106A de Mount Eduni, deuxième édition, 106B de Bonnet Plume Lake, deuxième édition et 106H de Sans Sault Rapids, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ $63^{\circ}12'04''$ de latitude N et environ $129^{\circ}55'53''$ de longitude O;

c) de là, vers le nord et l'ouest en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le $64^{\circ}04'$ de latitude N et environ le $130^{\circ}53'59''$ de longitude O;

d) de là, vers l'est le long du $64^{\circ}04'$ de latitude N jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Mountain;

e) de là, vers le nord-est en suivant la rive est de la rivière Mountain jusqu'à son intersection avec la rive nord du ruisseau Virgin;

f) de là, vers le sud-est en suivant la rive nord du ruisseau Virgin, la rive nord du lac Doris et la rive nord du ruisseau Virgin jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest du lac Florence;

g) de là, vers le sud-est en suivant la rive nord du lac Florence jusqu'à son extrémité est;

h) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive ouest de la rivière Carcajou à 65° de latitude N et environ $127^{\circ}11'15''$ de longitude O;

i) de là, vers le sud-est en suivant la rive ouest de la rivière Carcajou jusqu'à son intersection avec un point plein ouest de l'embouchure du ruisseau Grotto à environ $64^{\circ}45'49''$ de latitude N et environ $126^{\circ}46'41''$ de longitude O;

(j) thence southwest in a straight line to the point of intersection of the west bank of Grotto Creek and the east bank of the Carcajou River;

(k) thence southwesterly following the south bank of the Carcajou River to its intersection with the west bank of Bolstead Creek at approximate latitude $64^{\circ}27'05''$ N and approximate longitude $128^{\circ}02'09''$ W;

(l) thence southwesterly following the west bank of Bolstead Creek to its intersection with the north bank of an unnamed creek at approximate latitude $64^{\circ}26'22''$ N and approximate longitude $128^{\circ}03'04''$ W;

(m) thence southwesterly following the north bank of the unnamed creek to its source at approximate latitude $64^{\circ}23'29''$ N and approximate longitude $128^{\circ}14'43''$ W;

(n) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a height of land at latitude $64^{\circ}24'$ N and longitude $128^{\circ}15'30''$ W;

(o) thence westerly following the heights of land between the watersheds of Trout Creek, Deca Creek, Hay Creek and the Twitya River drainage systems and the Carcajou River, Cache Creek and Mountain River drainage systems to its intersection with a peak at approximate latitude $64^{\circ}13'20''$ N and longitude $129^{\circ}19'38''$ W;

(p) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of Hay Creek, and a series of streams flowing into the Twitya River drainage systems east of Bluefish Creek and the Middlecoff River and a series of streams flowing into the Twitya River drainage systems west of Bluefish Creek to its intersection with a height of land at approximate latitude $64^{\circ}08'33''$ N and longitude $129^{\circ}03'50''$ W;

(q) thence southeasterly in a straight line to the point of intersection of the south bank of the Twitya River and the east bank of Bluefish Creek;

j) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive ouest du ruisseau Grotto avec la rive est de la rivière Carcajou;

k) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive sud de la rivière Carcajou jusqu'à son intersection avec la rive ouest du ruisseau Bolstead à environ $64^{\circ}27'05''$ de latitude N et environ $128^{\circ}02'09''$ de longitude O;

l) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest du ruisseau Bolstead jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un ruisseau sans nom à environ $64^{\circ}26'22''$ de latitude N et environ $128^{\circ}03'04''$ de longitude O;

m) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive nord du ruisseau sans nom jusqu'à sa source à environ $64^{\circ}23'29''$ de latitude N et environ $128^{\circ}14'43''$ de longitude O;

n) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à $64^{\circ}24'$ de latitude N et $128^{\circ}15'30''$ de longitude O;

o) de là, vers l'ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Trout, du ruisseau Deca, du ruisseau Hay et de la rivière Twitya et les systèmes d'écoulement de la rivière Carcajou, du ruisseau Cache et de la rivière Mountain jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $64^{\circ}13'20''$ de latitude N et $129^{\circ}19'38''$ de longitude O;

p) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Hay, une série de cours d'eau se jetant dans les systèmes d'écoulement de la rivière Twitya à l'est du ruisseau Bluefish et de la rivière Middlecoff et une série de cours d'eau qui se jettent dans les systèmes d'écoulement de la rivière Twitya à l'ouest du ruisseau Bluefish jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $64^{\circ}08'33''$ de latitude N et $129^{\circ}03'50''$ de longitude O;

q) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive sud de la rivière Twitya avec la rive est du ruisseau Bluefish;

(r) thence westerly following the south bank of the Twitya River to its intersection with the east bank of the Caribou Cry River at approximate latitude 64°04'12" N and approximate longitude 129°02'57" W;

(s) thence southwesterly following the east bank of the Caribou Cry River to its intersection with longitude 129°45'01" W;

(t) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a height of land at latitude 63°30' N and longitude 129°41' W;

(u) thence southerly following the heights of land between the watersheds of the Intga River drainage system and the Caribou Cry River drainage system to its intersection with latitude 63°25' N and longitude 129°40' W;

(v) thence southerly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude 63°16'09" N and longitude 129°40'35" W;

(w) thence southwesterly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude 63°15' N and longitude 129°49'10" W;

(x) thence southwesterly following the heights of land between the Tsichu River and the Keele River to its intersection with a height of land at approximate latitude 63°12'42" N and longitude 129°55'42" W;

(y) thence southerly in a straight line to the point of commencement.

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA S/OT/03:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95M of Wrigly Lake, Edition 3, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3, 105-I of Little Nahanni River, Edition 2, 105P of Sekwi Mountain, Edition 2 and 106A of Mount Eduni, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

r) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud de la rivière Twitya jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Caribou Cry à environ 64° 04' 12" de latitude N et environ 129° 02' 57" de longitude O;

s) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive est de la rivière Caribou Cry jusqu'à son intersection avec le 129° 45' 01" de longitude O;

t) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à 63° 30' de latitude N et 129° 41' de longitude O;

u) de là, vers le sud en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Intga et le système d'écoulement de la rivière Caribou Cry jusqu'à son intersection avec le 63° 25' de latitude N et le 129° 40' de longitude O;

v) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 63° 16' 09" de latitude N et 129° 40' 35" de longitude O;

w) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 63° 15' de latitude N et 129° 49' 10" de longitude O;

x) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre la rivière Tsichu et la rivière Keele jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 63° 12' 42" de latitude N et 129° 55' 42" de longitude O;

y) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'au point de départ.

RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES S/OT/03 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95M de Wrigly Lake, troisième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, 105-I de Little Nahanni River, deuxième édition, 105P de Sekwi Mountain, deuxième édition et 106A de Mount Eduni, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

(b) Commencing at a point on the Northwest Territories and Yukon boundary at approximate latitude 62°01'43" N and approximate longitude 128°24'43" W;

(c) thence westerly and northerly following the Northwest Territories and Yukon boundary to its intersection with approximate latitude 63°12'04" N and approximate longitude 129°55'53" W;

(d) thence northerly to its intersection with a height of land at approximate latitude 63°12'42" N and approximate longitude 129°55'42" W;

(e) thence northeasterly following the heights of land between the Tsichu River and the Keele River to its intersection with a height of land at approximate latitude 63°15' N and longitude 129°49'10" W;

(f) thence northeasterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude 63°16'09" N and longitude 129°40'35" W;

(g) thence northerly in a straight line to its intersection with latitude 63°25' N and longitude 129°40' W;

(h) thence northerly following the heights of land between the watersheds of the Caribou Cry River drainage system and the Intga River drainage system to its intersection with a height of land at latitude 63°30' N and longitude 129°41' W;

(i) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the east bank of the Caribou Cry River at longitude 129°45'01" W;

(j) thence northeasterly following the east bank of the Caribou Cry River to its intersection with the south bank of the Twitya River at approximate latitude 64°04'12" N and approximate longitude 129°02'57" W;

(k) thence easterly following the south bank of the Twitya River to its intersection with the east bank of Bluefish Creek;

b) Commençant à un point sur la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon à environ 62° 01' 43" de latitude N et environ 128° 24' 43" de longitude O;

c) de là, vers l'ouest et le nord en suivant la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon jusqu'à son intersection avec environ le 63° 12' 04" de latitude N et environ le 129° 55' 53" de longitude O;

d) de là, vers le nord jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 63° 12' 42" de latitude N et environ 129° 55' 42" de longitude O;

e) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre la rivière Tsichu et la rivière Keele jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 63° 15' de latitude N et 129° 49' 10" de longitude O;

f) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 63° 16' 09" de latitude N et 129° 40' 35" de longitude O;

g) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 63° 25' de latitude N et le 129° 40' de longitude O;

h) de là, vers le nord en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Caribou Cry et le système d'écoulement de la rivière Intga jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à 63° 30' de latitude N et 129° 41' de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Caribou Cry à 129° 45' 01" de longitude O;

j) de là, vers le nord-est en suivant la rive est de la rivière Caribou Cry jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Twitya à environ 64° 04' 12" de latitude N et environ 129° 02' 57" de longitude O;

k) de là, vers l'est en suivant la rive sud de la rivière Twitya jusqu'à son intersection avec la rive est du ruisseau Bluefish;

(l) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude $64^{\circ}08'33''$ N and longitude $129^{\circ}03'50''$ W;

(m) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the Middlecoff River and a series of streams flowing into the Twitya River drainage systems west of Bluefish Creek and Hay Creek, and a series of streams flowing into the Twitya River drainage systems east of Bluefish Creek to its intersection with a peak at approximate latitude $64^{\circ}13'20''$ N and longitude $129^{\circ}19'38''$ W;

(n) thence easterly following the heights of land between the watersheds of the Mountain River, Cache Creek and Carcajou River drainage systems and the Twitya River, Hay Creek, Deca Creek and Trout Creek drainage systems to its intersection with a height of land at latitude $64^{\circ}24'$ N and longitude $128^{\circ}15'30''$ W;

(o) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the source of an unnamed creek at approximate latitude $64^{\circ}23'29''$ N and approximate longitude $128^{\circ}14'43''$ W;

(p) thence northeasterly following the north bank of the unnamed creek to its intersection with the west bank of Bolstead Creek at approximate latitude $64^{\circ}26'24''$ N and approximate longitude $128^{\circ}39'04''$ W;

(q) thence northeasterly following the west bank of Bolstead Creek to its intersection with the south bank of the Carcajou River at approximate latitude $64^{\circ}27'05''$ N and approximate longitude $128^{\circ}02'09''$ W;

(r) thence northeasterly following the south bank of the Carcajou River to its intersection with the west bank of Grotto Creek;

(s) thence northeast in a straight line to its intersection with the east bank of Grotto Creek;

(t) thence southeasterly following the east bank of Grotto Creek to its intersection with longitude $126^{\circ}30'$ W;

l) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $64^{\circ}08'33''$ de latitude N et $129^{\circ}03'50''$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques de la rivière Middlecoff et une série de cours d'eau se jetant dans les systèmes d'écoulement de la rivière Twitya à l'ouest du ruisseau Bluefish et du ruisseau Hay, et une série de cours d'eau se jetant dans les systèmes d'écoulement de la rivière Twitya à l'est du ruisseau Bluefish jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $64^{\circ}13'20''$ de latitude N et $129^{\circ}19'38''$ de longitude O;

n) de là, vers l'est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement de la rivière Mountain et du ruisseau Cache et de la rivière Carcajou et les systèmes d'écoulement de la rivière Twitya, du ruisseau Hay, du ruisseau Deca et du ruisseau Trout jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à $64^{\circ}24'$ de latitude N et $128^{\circ}15'30''$ de longitude O;

o) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la source d'un ruisseau sans nom à environ $64^{\circ}23'29''$ de latitude N et environ $128^{\circ}14'43''$ de longitude O;

p) de là, vers le nord-est en suivant la rive nord d'un ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest du ruisseau Bolstead à environ $64^{\circ}26'24''$ de latitude N et environ $128^{\circ}39'04''$ de longitude O;

q) de là, vers le nord-est en suivant la rive ouest du ruisseau Bolstead jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Carcajou à environ $64^{\circ}27'05''$ de latitude N et environ $128^{\circ}02'09''$ de longitude O;

r) de là, vers le nord-est en suivant la rive sud de la rivière Carcajou jusqu'à son intersection avec la rive ouest du ruisseau Grotto;

s) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive est du ruisseau Grotto;

t) de là, vers le sud-est en suivant la rive est du ruisseau Grotto jusqu'à son intersection avec le $126^{\circ}30'$ de longitude O;

(u) thence easterly in a straight line to its intersection with the northern extremity of Tate Lake at approximate latitude $64^{\circ}32'46''$ N and approximate longitude $125^{\circ}20'50''$ W;

(v) thence southerly following the east shore of Tate Lake, the east bank of an unnamed creek that joins Tate Lake and Stewart Lake, the east shore of Stewart Lake, the east bank of an unnamed creek that joins Stewart Lake to Tertiary Creek, and the east bank of Tertiary Creek to its intersection with the north bank of the Keele River;

(w) thence westerly following the north bank of the Keele River to its intersection with longitude $125^{\circ}30'$ W;

(x) thence south along longitude $125^{\circ}30'$ W to its intersection with the south bank of the Keele River;

(y) thence westerly following the south bank of the Keele River to its intersection with longitude $126^{\circ}51'$ W;

(z) thence south along longitude $126^{\circ}51'$ W to its intersection with a height of land at approximate latitude $64^{\circ}05'12''$ N;

(z.1) thence southwesterly following the heights of land between the watersheds of the Toothingkla River drainage system and the Nainlin Brook drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $63^{\circ}57'58''$ N and longitude $127^{\circ}00'02''$ W;

(z.2) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}56'08''$ N and longitude $126^{\circ}57'59''$ W;

(z.3) thence southwesterly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude $63^{\circ}53'$ N and longitude $127^{\circ}00'45''$ W;

(z.4) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of Dark Rock Creek and Redstone River drainage systems and Parallel Creek drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $63^{\circ}41'29''$ N and longitude $126^{\circ}50'03''$ W;

u) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité nord du lac Tate à environ $64^{\circ}32'46''$ de latitude N et environ $125^{\circ}20'50''$ de longitude O;

v) de là, vers le sud en suivant la rive est du lac Tate, la rive est d'un ruisseau sans nom qui relie le lac Tate au lac Stewart, la rive est du lac Stewart, la rive est d'un ruisseau sans nom qui relie le lac Stewart au ruisseau Tertiary, et la rive est du ruisseau Tertiary jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Keele;

w) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière Keele jusqu'à son intersection avec le $125^{\circ}30'$ de longitude O;

x) de là, vers le sud le long du $125^{\circ}30'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Keele;

y) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud de la rivière Keele jusqu'à son intersection avec le $126^{\circ}51'$ de longitude O;

z) de là, vers le sud le long du $126^{\circ}51'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $64^{\circ}05'12''$ de latitude N;

z.1) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Toothingkla et le système d'écoulement du ruisseau Nainlin jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $63^{\circ}57'58''$ de latitude N et $127^{\circ}00'02''$ de longitude O;

z.2) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}56'08''$ de latitude N et $126^{\circ}57'59''$ de longitude O;

z.3) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $63^{\circ}53'$ de latitude N et $127^{\circ}00'45''$ de longitude O;

z.4) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement du ruisseau Dark Rock et de la rivière Redstone et le système d'écoulement du ruisseau Parallel jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $63^{\circ}41'29''$ de latitude N et $126^{\circ}50'03''$ de longitude O;

(z.5) thence southeasterly in a straight line to the intersection of the east bank of Parallel Creek and the north bank of the Redstone River at approximate latitude $63^{\circ}37'56''$ N and approximate longitude $126^{\circ}45'12''$ W;

(z.6) thence northwesterly following the east bank of Parallel Creek to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}44'01''$ N and approximate longitude $127^{\circ}01'19''$ W;

(z.7) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude $63^{\circ}43'$ N and longitude $127^{\circ}04'$ W;

(z.8) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude $63^{\circ}42'30''$ N and longitude $127^{\circ}12'$ W;

(z.9) thence southwesterly following the height of land to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}41'$ N and longitude $127^{\circ}14'40''$ W;

(z.10) thence northwesterly following the height of land to its intersection with the source of an unnamed creek at approximate latitude $63^{\circ}41'53''$ N and approximate longitude $127^{\circ}19'15''$ W;

(z.11) thence southwesterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}38'29''$ N and approximate longitude $127^{\circ}39'18''$ W;

(z.12) thence northwesterly in a straight line to its intersection with an unnamed creek at approximate latitude $63^{\circ}39'54''$ N and approximate longitude $127^{\circ}40'44''$ W;

(z.13) thence northwesterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the east bank of the Keele River at approximate latitude $63^{\circ}43'02''$ N and approximate longitude $127^{\circ}53'32''$ W;

(z.14) thence south in a straight line across the Keele River to its west bank;

(z.15) thence northwesterly following the west bank of the Keele River to its intersection with latitude 64° N;

z.5) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à l'intersection de la rive est du ruisseau Parallel et de la rive nord de la rivière Redstone à environ $63^{\circ}37'56''$ de latitude N et environ $126^{\circ}45'12''$ de longitude O;

z.6) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du ruisseau Parallel jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}44'01''$ de latitude N et environ le $127^{\circ}01'19''$ de longitude O;

z.7) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}43'$ de latitude N et le $127^{\circ}04'$ de longitude O;

z.8) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}42'30''$ de latitude N et le $127^{\circ}12'$ de longitude O;

z.9) de là, vers le sud-ouest en suivant la ligne de partage des eaux jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}41'$ de latitude N et $127^{\circ}14'40''$ de longitude O;

z.10) de là, vers le nord-ouest en suivant la ligne de partage des eaux jusqu'à son intersection avec la source d'un ruisseau sans nom à environ $63^{\circ}41'53''$ de latitude N et environ $127^{\circ}19'15''$ de longitude O;

z.11) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}38'29''$ de latitude N et environ le $127^{\circ}39'18''$ de longitude O;

z.12) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un ruisseau sans nom à environ $63^{\circ}39'54''$ de latitude N et environ $127^{\circ}40'44''$ de longitude O;

z.13) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Keele à environ $63^{\circ}43'02''$ de latitude N et environ $127^{\circ}53'32''$ de longitude O;

z.14) de là, vers le sud en ligne droite en traversant la rivière Keele jusqu'à sa rive ouest;

z.15) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Keele jusqu'à son intersection avec le 64° de latitude N;

(z.16) thence west along latitude 64° N to its intersection with the east bank of the Ekwi River at longitude $128^{\circ}14'53''$ W;

(z.17) thence southerly following the east bank of the Ekwi River to its intersection with the east bank of an unnamed stream at approximate latitude $63^{\circ}49'32''$ N and approximate longitude $128^{\circ}31'35''$ W;

(z.18) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a point 815 m from the Ekwi River at approximate latitude $63^{\circ}49'11''$ N and approximate longitude $128^{\circ}31'01''$ W;

(z.19) thence southwesterly following a line 815 m east of, and parallel to, the Ekwi River to its intersection with a point 815 m east of the intersection of the Canol Heritage Trail and the Ekwi River at approximate latitude $63^{\circ}43'35''$ N and approximate longitude $128^{\circ}42'45''$ W;

(z.20) thence southwesterly following a line 815 m east of, and parallel to, the Canol Heritage Trail to its intersection with the east bank of the Intga River at approximate latitude $63^{\circ}25'57''$ N and approximate longitude $129^{\circ}25'06''$ W;

(z.21) thence southwesterly and southeasterly following the east bank of the Intga River to its intersection with the north bank of the Keele River at approximate latitude $63^{\circ}21'22''$ N and approximate longitude $129^{\circ}08'17''$ W;

(z.22) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}14'50''$ N and longitude $128^{\circ}56'32''$ W;

(z.23) thence southwesterly following the heights of land between the watersheds of the Natla River drainage system and the Keele River drainage system to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}05'12''$ N and longitude $129^{\circ}09'$ W;

(z.24) thence southeasterly in a straight line to its intersection with the north shore on the narrowest portion of O'Grady Lake;

z.16) de là, vers l'ouest le long du 64° de latitude N jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Ekwi à $128^{\circ} 14' 53''$ de longitude O;

z.17) de là, vers le sud en suivant la rive est de la rivière Ekwi jusqu'à son intersection avec la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ} 49' 32''$ de latitude N et environ $128^{\circ} 31' 35''$ de longitude O;

z.18) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point situé à 815 mètres de la rivière Ekwi à environ $63^{\circ} 49' 11''$ de latitude N et environ $128^{\circ} 31' 01''$ de longitude O;

z.19) de là, vers le sud-ouest en suivant une ligne située à 815 mètres à l'est de la rivière Ekwi, et parallèle à celle-ci, jusqu'à son intersection avec un point situé à 815 mètres à l'est de l'intersection du sentier du patrimoine Canol et de la rivière Ekwi à environ $63^{\circ} 43' 35''$ de latitude N et environ $128^{\circ} 42' 45''$ de longitude O;

z.20) de là, vers le sud-ouest en suivant une ligne située à 815 mètres à l'est du sentier du patrimoine Canol, et parallèle à celui-ci, jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Intga à environ $63^{\circ} 25' 57''$ de latitude N et environ $129^{\circ} 25' 06''$ de longitude O;

z.21) de là, vers le sud-ouest et le sud-est en suivant la rive est de la rivière Intga jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Keele à environ $63^{\circ} 21' 22''$ de latitude N et environ $129^{\circ} 08' 17''$ de longitude O;

z.22) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ} 14' 50''$ de latitude N et $128^{\circ} 56' 32''$ de longitude O;

z.23) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Natla et le système d'écoulement de la rivière Keele jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ} 05' 12''$ de latitude N et $129^{\circ} 09'$ de longitude O;

z.24) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord dans la partie la plus étroite du lac O'Grady;

(z.25) thence south in a straight line to its intersection with the south shore of O'Grady Lake;

(z.26) thence easterly following the south shore of O'Grady Lake to its intersection with the west bank of an unnamed stream at approximate latitude $62^{\circ}58'58''$ N and approximate longitude $129^{\circ}01'56''$ W;

(z.27) thence southerly following the west bank of the unnamed stream to its source at approximate latitude $62^{\circ}56'02''$ N and approximate longitude $128^{\circ}56'14''$ W;

(z.28) thence southerly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}53'11''$ N and longitude $128^{\circ}55'30''$ W;

(z.29) thence easterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River drainage system and the South Nahanni River drainage system to its intersection with a peak at approximate latitude $62^{\circ}47'26''$ N and longitude $128^{\circ}21'33''$ W;

(z.30) thence southwesterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River drainage system and the South Nahanni River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}40'30''$ N and longitude $128^{\circ}39'$ W;

(z.31) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River drainage system and the South Nahanni River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}22'48''$ N and longitude $128^{\circ}04'26''$ W;

(z.32) thence southerly in a straight line to its intersection with latitude $62^{\circ}19'$ N and longitude $128^{\circ}05'$ W;

(z.33) thence southerly following the heights of land between the watersheds of the South Nahanni River drainage system and Bologna Creek drainage system to its intersection with a height of land at latitude $62^{\circ}06'$ N and longitude $128^{\circ}02'$ W;

z.25) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud du lac O'Grady;

z.26) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac O'Grady jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un cours d'eau sans nom à environ $62^{\circ}58'58''$ de latitude N et environ $129^{\circ}01'56''$ de longitude O;

z.27) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à sa source à environ $62^{\circ}56'02''$ de latitude N et environ $128^{\circ}56'14''$ de longitude O;

z.28) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}53'11''$ de latitude N et $128^{\circ}55'30''$ de longitude O;

z.29) de là, vers l'est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Broken Skull et le système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $62^{\circ}47'26''$ de latitude N et $128^{\circ}21'33''$ de longitude O;

z.30) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Broken Skull et le système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}40'30''$ de latitude N et $128^{\circ}39'$ de longitude O;

z.31) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Broken Skull et le système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $62^{\circ}22'48''$ de latitude N et $128^{\circ}04'26''$ de longitude O;

z.32) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $62^{\circ}19'$ de latitude N et le $128^{\circ}05'$ de longitude O;

z.33) de là, vers le sud en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud et du système d'écoulement du ruisseau Bologna jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à $62^{\circ}06'$ de latitude N et $128^{\circ}02'$ de longitude O;

(z.34) thence southwesterly in a straight line to its intersection with latitude 62°04' N and longitude 128°09' W;

(z.35) thence westerly following the heights of land between the watersheds of Kuskula Creek drainage system and Zenchuk Creek drainage system to its intersection with a height of land at latitude 62°03'02" N and longitude 128°17'51" W;

(z.36) thence southwesterly in a straight line to the point of commencement;

(z.37) excluding therefrom the parcels of land enclosed within the boundary of Nááts'ihch'oh National Park Reserve.

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA S/OT/04:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95L of Glacier Lake, Edition 2, 95M of Wrigley Lake, Edition 3, 105-I of Little Nahanni River, Edition 2 and 105P of Sekwi Mountain, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a peak at approximate latitude 62°47'26" N and longitude 128°21'33" W;

(c) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the South Nahanni River drainage system and the Broken Skull River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°53'11" N and longitude 128°55'30" W;

(d) thence northerly in a straight line to its intersection with the source of an unnamed stream at approximate latitude 62°56'02" N and approximate longitude 128°56'14" W;

(e) thence northerly following the west bank of the unnamed stream to its intersection with the south shore of O'Grady Lake;

z.34) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le 62° 04' de latitude N et le 128° 09' de longitude O;

z.35) de là, vers l'ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement du ruisseau Kuskula et du système d'écoulement du ruisseau Zenchuk jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à 62° 03' 02" de latitude N et 128° 17' 51" de longitude O;

z.36) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'au point de départ;

z.37) en excluant les parcelles situées à l'intérieur de la limite de la réserve à vocation de parc national Nááts'ihch'oh.

RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES S/OT/04 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95L de Glacier Lake, deuxième édition, 95M de Wrigley Lake, troisième édition, 105-I de Little Nahanni River, deuxième édition et 105P de Sekwi Mountain, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un sommet à environ 62° 47' 26" de latitude N et 128° 21' 33" de longitude O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Nahanni Sud et le système d'écoulement de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 53' 11" de latitude N et 128° 55' 30" de longitude O;

d) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la source d'un cours d'eau sans nom à environ 62° 56' 02" de latitude N et environ 128° 56' 14" de longitude O;

e) de là, vers le nord en suivant la rive ouest du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud du lac O'Grady;

(f) thence westerly following the south shore of O'Grady Lake to a point opposite its narrowest portion;

(g) thence north in a straight line to its intersection with the north shore of O'Grady Lake;

(h) thence northwesterly in a straight line to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}05'12''$ N and longitude $129^{\circ}09'$ W;

(i) thence northeasterly following the heights of land between the watersheds of the Keele River drainage system and the Natla River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $63^{\circ}14'50''$ N and longitude $128^{\circ}56'32''$ W;

(j) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a point on the east bank of the Intga River where it intersects with the north bank of the Keele River at approximate latitude $63^{\circ}21'22''$ N and approximate longitude $129^{\circ}08'17''$ W;

(k) thence northwesterly and northeasterly following the east bank of the Intga River to its intersection with a line 815 m east of the intersection of the Canol Heritage Trail and the east bank of the Intga River at approximate latitude $63^{\circ}25'57''$ N and approximate longitude $129^{\circ}25'06''$ W;

(l) thence northeasterly following a line 815 m east of, and parallel to, the Canol Heritage Trail to its intersection with a point 815 m east of the intersection of the Canol Heritage Trail and the Ekwi River at approximate latitude $63^{\circ}43'35''$ N and approximate longitude $128^{\circ}42'45''$ W;

(m) thence northeasterly following a line 815 m east of, and parallel to, the Ekwi River to its intersection with a point 815 m east of the intersection of the east bank of an unnamed stream and the east bank of the Ekwi River at approximate latitude $63^{\circ}49'11''$ N and approximate longitude $128^{\circ}31'01''$ W;

(n) thence northwesterly in a straight line to the intersection of the east bank of the unnamed stream and the east bank of the Ekwi River at approximate latitude $63^{\circ}49'32''$ N and approximate longitude $128^{\circ}31'35''$ W;

f) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac O'Grady jusqu'à un point en face de sa partie la plus étroite;

g) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord du lac O'Grady;

h) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}05'12''$ de latitude N et le $129^{\circ}09'$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Keele et le système d'écoulement de la rivière Natla jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $63^{\circ}14'50''$ de latitude N et $128^{\circ}56'32''$ de longitude O;

j) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive est de la rivière Intga jusqu'au croisement avec la rive nord de la rivière Keele à environ $63^{\circ}21'22''$ de latitude N et environ $129^{\circ}08'17''$ de longitude O;

k) de là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant la rive est de la rivière Intga jusqu'à son intersection avec une ligne située à 815 mètres à l'est de l'intersection du sentier du patrimoine Canol et de la rive est de la rivière Intga à environ $63^{\circ}25'57''$ de latitude N et environ $129^{\circ}25'06''$ de longitude O;

l) de là, vers le nord-est en suivant une ligne située à 815 mètres à l'est du sentier patrimoine Canol, et parallèle à celui-ci, jusqu'à son intersection avec un point situé à 815 mètres à l'est de l'intersection du sentier du patrimoine Canol avec la rivière Ekwi à environ $63^{\circ}43'35''$ de latitude N et environ $128^{\circ}42'45''$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-est en suivant une ligne située à 815 mètres à l'est de la rivière Ekwi, et parallèle à celle-ci, jusqu'à son intersection avec un point situé à 815 mètres à l'est de l'intersection de la rive est d'un cours d'eau sans nom avec la rive est de la rivière Ekwi à environ $63^{\circ}49'11''$ de latitude N et environ $128^{\circ}31'01''$ de longitude O;

n) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à l'intersection de la rive est du cours d'eau sans nom avec la rive est de la rivière Ekwi à environ $63^{\circ}49'32''$ de latitude N et environ $128^{\circ}31'35''$ de longitude O;

(o) thence northerly following the east bank of the Ekwi River to its intersection with latitude 64° N and longitude $128^{\circ}14'53''$ W;

(p) thence east along latitude 64° N to its intersection with the west bank of the Keele River at approximate longitude $128^{\circ}00'02''$ W;

(q) thence southeasterly following the west bank of the Keele River to a point opposite the south bank of an unnamed creek at approximate latitude $63^{\circ}43'02''$ N and approximate longitude $127^{\circ}53'32''$ W;

(r) thence north across the Keele River to the south bank of the unnamed creek;

(s) thence southeasterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}39'54''$ N and approximate longitude $127^{\circ}40'44''$ W;

(t) thence southeasterly in a straight line to its intersection with a point on the south bank of an unnamed stream at approximate latitude $63^{\circ}38'29''$ N and approximate longitude $127^{\circ}39'18''$ W;

(u) thence northeasterly following the south bank of the unnamed stream to its source at approximate latitude $63^{\circ}41'53''$ N and approximate longitude $127^{\circ}19'15''$ W;

(v) thence southeasterly following the height of land to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}41'$ N and longitude $127^{\circ}14'40''$ W;

(w) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $63^{\circ}42'30''$ N and longitude $127^{\circ}12'$ W;

(x) thence northeasterly in a straight line to its intersection with latitude $63^{\circ}43'$ N and longitude $127^{\circ}04'$ W;

(y) thence northeasterly in a straight line to its intersection with a point on the east bank of Parallel Creek at approximate latitude $63^{\circ}44'01''$ N and approximate longitude $127^{\circ}01'19''$ W;

(z) thence southeasterly following the east bank of Parallel Creek to its intersection with the north bank of the Redstone River at approximate latitude

o) de là, vers le nord en suivant la rive est de la rivière Ekwi jusqu'à son intersection avec le 64° de latitude N et le $128^{\circ}14'53''$ de longitude O;

p) de là, vers l'est le long du 64° de latitude N jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Keele à environ $128^{\circ}00'02''$ de longitude O;

q) de là, vers le sud-est en suivant la rive ouest de la rivière Keele jusqu'à un point en face de la rive sud d'un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}43'02''$ de latitude N et environ $127^{\circ}53'32''$ de longitude O;

r) de là, vers le nord en traversant la rivière Keele jusqu'à la rive sud d'un ruisseau sans nom;

s) de là, vers le sud-est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}39'54''$ de latitude N et environ le $127^{\circ}40'44''$ de longitude O;

t) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive sud d'un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}38'29''$ de latitude N et environ $127^{\circ}39'18''$ de longitude O;

u) de là, vers le nord-est en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à sa source à environ $63^{\circ}41'53''$ de latitude N et environ $127^{\circ}19'15''$ de longitude O;

v) de là, vers le sud-est en suivant la ligne de partage des eaux jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}41'$ de latitude N et $127^{\circ}14'40''$ de longitude O;

w) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}42'30''$ de latitude N et le $127^{\circ}12'$ de longitude O;

x) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}43'$ de latitude N et le $127^{\circ}04'$ de longitude O;

y) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive est du ruisseau Parallel à environ $63^{\circ}44'01''$ de latitude N et environ $127^{\circ}01'19''$ de longitude O;

z) de là, vers le sud-est en suivant la rive est du ruisseau Parallel jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Redstone à environ $63^{\circ}37'56''$ de

63°37'56" N and approximate longitude 126°45'12" W;

(z.1) thence westerly following the north bank of the Redstone River and the north bank of the Moose Horn River to a point opposite the intersection of the west bank of an unnamed creek and the south bank of the Moose Horn River at approximate latitude 63°35' N and approximate longitude 127°24' W;

(z.2) thence southerly in a straight line to the intersection of the west bank of the unnamed creek and the south bank of the Moose Horn River;

(z.3) thence southerly following the heights of land between the watersheds of the Moose Horn River and Redstone River drainage systems and Stelfox Creek and Natla River drainage systems to its intersection with a peak at approximate latitude 63°13'26" N and longitude 127°28'49" W;

(z.4) thence westerly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude 63°13'04" N and longitude 127°55'20" W;

(z.5) thence southeasterly following the heights of land between the watersheds of the Ravens Throat River drainage system and the Natla River and Broken Skull River drainage systems to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°51'06" N and longitude 127°46'08" W;

(z.6) thence easterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude 62°51'34" N and longitude 127°38'19" W;

(z.7) thence southwesterly following the heights of land between the watersheds of the Silverberry River drainage system and the Broken Skull River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°46'34" N and longitude 127°39'42" W;

(z.8) thence southwesterly following the heights of land between the watersheds of Black Wolf Creek drainage system and the Broken Skull River drainage system to its intersection with latitude 62°42' N and longitude 127°57' W;

latitude N et environ 126° 45' 12" de longitude O;

z.1) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière Redstone et la rive nord de la rivière Moose Horn jusqu'à un point en face de l'intersection de la rive ouest d'un ruisseau sans nom avec la rive sud de la rivière Moose Horn à environ 63° 35' de latitude N et environ 127° 24' de longitude O;

z.2) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à l'intersection de la rive ouest du ruisseau sans nom avec la rive sud de la rivière Moose Horn;

z.3) de là, vers le sud en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement de la rivière Moose Horn et de la rivière Redstone et les systèmes d'écoulement du ruisseau Stelfox et de la rivière Natla jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 63° 13' 26" de latitude N et 127° 28' 49" de longitude O;

z.4) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 63° 13' 04" de latitude N et 127° 55' 20" de longitude O;

z.5) de là, vers le sud-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Ravens Throat et les systèmes d'écoulement de la rivière Natla et de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 51' 06" de latitude N et 127° 46' 08" de longitude O;

z.6) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 62° 51' 34" de latitude N et 127° 38' 19" de longitude O;

z.7) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement de la rivière Silverberry et le système d'écoulement de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 46' 34" de latitude N et 127° 39' 42" de longitude O;

z.8) de là, vers le sud-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement du ruisseau Black Wolf et le système d'écoulement de la rivière Broken Skull jusqu'à son intersection avec le 62° 42' de latitude N et le 127° 57' de longitude O;

(z.9) thence southwesterly in a straight line to its intersection with a point on the south bank of an unnamed creek that flows into the Broken Skull River at approximate latitude 62°41'17" N and approximate longitude 128°04'58" W;

(z.10) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°43'35" N and longitude 128°11'13" W;

(z.11) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the two unnamed creeks flowing into the Broken Skull River to the point of commencement;

(z.12) excluding therefrom the parcels of land enclosed within the boundary of NÁÁTS'ihch'oh National Park Reserve.

WILDLIFE MANAGEMENT OUTFITTER AREA
S/OT/05:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 95K of Root River, Edition 3, 95L of Glacier Lake, Edition 2, 95M of Wrigley Lake, Edition 3, 95N of Dahadinni River, Edition 4, 96C of Fort Norman, Edition 1, 96D of Carcajou Canyon, Edition 3 and 105P of Sekwi Mountain, Edition 2, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a peak at approximate latitude 62°51'34" N and longitude 127°38'19" W;

(c) thence westerly in a straight line to its intersection with a height of land at approximate latitude 62°51'06" N and longitude 127°46' W;

(d) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of the Broken Skull River and Natla River drainage systems and the Ravens Throat River drainage system to its intersection with a peak at approximate latitude 63°01'04" N and longitude 127°55'20" W;

z.9) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive sud d'un ruisseau sans nom qui se jette dans la rivière Broken Skull à environ 62° 41' 17" de latitude N et environ 128° 04' 58" de longitude O;

z.10) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 43' 35" de latitude N et 128° 11' 13" de longitude O;

z.11) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des deux ruisseaux sans nom qui se jettent dans la rivière Broken Skull jusqu'au point de départ;

Z.12) en excluant les parcelles situées à l'intérieur de la limite de la réserve à vocation de parc national NÁÁTS'ihch'oh.

RÉGION DE GESTION DES POURVOIRIES
S/OT/05 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 95K de Root River, troisième édition, 95L de Glacier Lake, deuxième édition, 95M de Wrigley Lake, troisième édition, 95N de Dahadinni River, quatrième édition, 96C de Fort Norman, première édition, 96D de Carcajou Canyon, troisième édition, et 105P de Sekwi Mountain, deuxième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un sommet à environ 62° 51' 34" de latitude N et 127° 38' 19" de longitude O;

c) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ 62° 51' 06" de latitude N et 127° 46' de longitude O;

d) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement de la rivière Broken Skull et de la rivière Natla et le système d'écoulement de la rivière Ravens Throat jusqu'à son intersection avec un sommet à environ 63° 01' 04" de latitude N et 127° 55' 20" de longitude O;

(e) thence easterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}13'26''$ N and longitude $127^{\circ}28'49''$ W;

(f) thence northerly following the heights of land between the watersheds of the Natla River and Stelfox Creek drainage systems and the Redstone River and Moose Horn River drainage systems to its intersection with the west bank of an unnamed stream and the south bank of the Moose Horn River at approximate latitude $63^{\circ}35'$ N and approximate longitude $127^{\circ}24'$ W;

(g) thence northerly in a straight line to its intersection with the north bank of the Moose Horn River;

(h) thence easterly following the north bank of the Moose Horn River and the north bank of the Redstone River to its intersection with the east bank of Parallel Creek at approximate latitude $63^{\circ}37'56''$ N and approximate longitude $126^{\circ}45'12''$ W;

(i) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}41'29''$ N and longitude $126^{\circ}50'03''$ W;

(j) thence northwesterly following the heights of land between the watersheds of Parallel Creek drainage system and the Redstone River and Dark Rock Creek drainage systems to its intersection with a height of land at approximate latitude $63^{\circ}05'$ N and longitude $127^{\circ}00'45''$ W;

(k) thence northeasterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}56'08''$ N and longitude $126^{\circ}57'59''$ W;

(l) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a peak at approximate latitude $63^{\circ}57'57''$ N and longitude $127^{\circ}00'02''$ W;

(m) thence northeasterly following the heights of land between the watersheds of the Nainlin Brook drainage system and the Toothingkla River drainage system to its intersection with a height of land at approximate latitude $64^{\circ}05'12''$ N and longitude $126^{\circ}51'$ W;

e) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}13'26''$ de latitude N et $127^{\circ}28'49''$ de longitude O;

f) de là, vers le nord en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques des systèmes d'écoulement de la rivière Natla et de la rivière Stelfox et les systèmes d'écoulement de la rivière Redstone et de rivière Moose Horn jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un cours d'eau sans nom et la rive sud de la rivière Moose Horn à environ $63^{\circ}35'$ de latitude N et environ $127^{\circ}24'$ de longitude O;

g) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Moose Horn;

h) de là, vers l'est en suivant la rive nord de la rivière Moose Horn et la rive nord de la rivière Redstone jusqu'à son intersection avec la rive est du ruisseau Parallel à environ $63^{\circ}37'56''$ de latitude N et environ $126^{\circ}45'12''$ de longitude O;

i) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}41'29''$ de latitude N et $126^{\circ}50'03''$ de longitude O;

j) de là, vers le nord-ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement du ruisseau Parallel et les systèmes d'écoulement de la rivière Redstone et du ruisseau Dark Rock jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $63^{\circ}05'$ de latitude N et $127^{\circ}00'45''$ de longitude O;

k) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}56'08''$ de latitude N et $126^{\circ}57'59''$ de longitude O;

l) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $63^{\circ}57'57''$ de latitude N et $127^{\circ}00'02''$ de longitude O;

m) de là, vers le nord-est en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du système d'écoulement du ruisseau Nainlin et le système d'écoulement de la rivière Toothingkla jusqu'à son intersection avec une ligne de partage des eaux à environ $64^{\circ}05'12''$ de latitude N et $126^{\circ}51'$ de longitude O;

(n) thence north along longitude $126^{\circ}51' W$ to its intersection with the south bank of the Keele River;

(o) thence easterly following the south bank of the Keele River to its intersection with longitude $125^{\circ}30' W$;

(p) thence south along longitude $125^{\circ}30' W$ to its intersection with the north bank of the Redstone River at approximate latitude $63^{\circ}54'23'' N$;

(q) thence in a generally southerly direction following the west bank of the Redstone River to its intersection with approximate latitude $63^{\circ}36'24'' N$ and longitude $125^{\circ}30' W$;

(r) thence south along longitude $125^{\circ}30' W$ to its intersection with north bank of the Root River;

(s) thence southwesterly following the north bank of the Root River and the north bank of an unnamed creek to its intersection with approximate latitude $62^{\circ}44'56'' N$ and approximate longitude $126^{\circ}13'59'' W$;

(t) thence northwesterly in a straight line to its intersection with a point on the north bank of an unnamed stream at approximate latitude $62^{\circ}48'52'' N$ and approximate longitude $126^{\circ}14'58'' W$;

(u) thence northwesterly following the north bank of the unnamed stream to its intersection with the east bank of the Silverberry River at approximate latitude $62^{\circ}54'24'' N$ and approximate longitude $126^{\circ}27'18'' W$;

(v) thence westerly in a straight line to its intersection with the west bank of the Silverberry River;

(w) thence southwesterly following the west and north banks of the Silverberry River to its intersection with approximate latitude $62^{\circ}46'06'' N$ and longitude $126^{\circ}46' W$;

(x) thence north along longitude $126^{\circ}46' W$ to its intersection with a height of land at approximate latitude $62^{\circ}52'35'' N$;

(y) thence westerly following the heights of land between the watersheds of the Silverberry River

n) de là, vers le nord le long du $126^{\circ} 51'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Keele;

o) de là, vers l'est en suivant la rive sud de la rivière Keele jusqu'à son intersection avec le $125^{\circ} 30'$ de longitude O;

p) de là, vers le sud le long du $125^{\circ} 30'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Redstone à environ $63^{\circ} 54' 23''$ de latitude N;

q) de là, vers le sud de façon générale en suivant la rive ouest de la rivière Redstone jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ} 36' 24''$ de latitude N et le $125^{\circ} 30'$ de longitude O;

r) de là, vers le sud le long du $125^{\circ} 30'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Root;

s) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive nord de la rivière Root et la rive nord d'un ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $62^{\circ} 44' 56''$ de latitude N et environ le $126^{\circ} 13' 59''$ de longitude O;

t) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec un point sur la rive nord d'un cours d'eau sans nom à environ $62^{\circ} 48' 52''$ de latitude N et environ $126^{\circ} 14' 58''$ de longitude O;

u) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Silverberry à environ $62^{\circ} 54' 24''$ de latitude N et environ $126^{\circ} 27' 18''$ de longitude O;

v) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Silverberry;

w) de là, vers le sud-ouest en suivant les rives ouest et nord de la rivière Silverberry jusqu'à son intersection avec environ le $62^{\circ} 46' 06''$ de latitude N et le $126^{\circ} 46'$ de longitude O;

x) de là, vers le nord le long du $126^{\circ} 46'$ de longitude O jusqu'à son intersection avec un sommet à environ $62^{\circ} 52' 35''$ de latitude N;

y) de là, vers l'ouest en suivant les lignes de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du

drainage system and the Ravens Throat River drainage system to the point of commencement.

système d'écoulement de la rivière Silverberry et le système d'écoulement de la rivière Ravens Throat jusqu'au point de départ.

PART 7: WILDLIFE MANAGEMENT
ZONE U

U/RT

1. Wildlife Management Zone U is subdivided into Wildlife Management - Registered Trapping Areas U/RT/01, U/RT/02, U/RT/03, U/RT/04, U/RT/05, U/RT/06, U/RT/07, U/RT/08, U/RT/09, U/RT/10, U/RT/11, U/RT/12, U/RT/13, U/RT/14, U/RT/15, U/RT/16, U/RT/17, U/RT/18, U/RT/19, U/RT/20, U/RT/21, U/RT/22, U/RT/23 and U/RT/24, delimited in accordance with section 8 of the *Trapping Regulations*.

U/BC

2. Wildlife Management Zone U is subdivided into Wildlife Management Barren-Ground Caribou Area U/BC/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT BARREN-GROUND CARIBOU AREA U/BC/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 65D of Snowbird Lake, Edition 2, 65E of Boyd Lake, Edition 2, 65L of Carey Lake, Edition 2, 65M of Clarke River, Edition 2, 75A of Wholdaia Lake, Edition 2, 75B of Abitau Lake, Edition 3, 75C of Hill Island Lake, Edition 4, 75D of Fort Smith, Edition 3, 75E of Taltson Lake, Edition 3, 75F of Nonacho Lake, Edition 3, 75G of McCann Lake, Edition 2, 75H of Rennie Lake, Edition 2, 75-I of Beaverhill Lake, Edition 3, 75J of Lynx Lake, Edition 3, 75K of Reliance, Edition 2, 75L of Snowdrift, Edition 2, 75M of Mackay Lake, Edition 4, 75N of Walmsley Lake, Edition 4, 75-O of Artillery Lake, Edition 5, 75P of Hanbury River, Edition 3, 76A of Baillie River, Edition 2, 76B of Healey Lake, Edition 3, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 85A of Klewi River, Edition 2, 85H of Fort Resolution, Edition 4 and 85-I of Hearne Lake, Edition 6, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

PARTIE 7 : ZONE DE GESTION DE LA
FAUNE U

U/RT

1. La zone de gestion de la faune U est subdivisée en régions enregistrées de piégeage en groupe U/RT/01, U/RT/02, U/RT/03, U/RT/04, U/RT/05, U/RT/06, U/RT/07, U/RT/08, U/RT/09, U/RT/10, U/RT/11, U/RT/12, U/RT/13, U/RT/14, U/RT/15, U/RT/16, U/RT/17, U/RT/18, U/RT/19, U/RT/20, U/RT/21, U/RT/22, U/RT/23 et U/RT/24 délimitées en conformité à l'article 8 du *Règlement sur le piégeage*.

U/BC

2. La zone de gestion de la faune U est subdivisée en région de gestion du caribou des toundras U/BC/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU CARIBOU DES TOUNDRAS U/BC/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 65D de Snowbird Lake, deuxième édition, 65E de Boyd Lake, deuxième édition, 65L de Carey Lake, deuxième édition, 65M de Clarke River, deuxième édition, 75A de Wholdaia Lake, deuxième édition, 75B d'Abitau Lake, troisième édition, 75C de Hill Island Lake, quatrième édition, 75D de Fort Smith, troisième édition, 75E de Taltson Lake, troisième édition, 75F de Nonacho Lake, troisième édition, 75G de McCann Lake, deuxième édition, 75H de Rennie Lake, deuxième édition, 75-I de Beaverhill Lake, troisième édition, 75J de Lynx Lake, troisième édition, 75K de Reliance, deuxième édition, 75L de Snowdrift, deuxième édition, 75M de Mackay Lake, quatrième édition, 75N de Walmsley Lake, quatrième édition, 75-O d'Artillery Lake, cinquième édition, 75P de Hanbury River, troisième édition, 76A de Baillie River, deuxième édition, 76B de Healy Lake, troisième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 85A de Klewi River, deuxième édition, 85H de Fort Resolution, quatrième édition et 85-I de Hearne Lake, sixième édition, établies selon une échelle de 1/250 000

(b) Commencing at the intersection of the Northwest Territories and Alberta boundary with a point on the west bank of the Tethul River at latitude 60° N and approximate longitude 111°29'23" W;

(c) thence northeasterly following the west bank of the Tethul River and the west shore of an unnamed lake to its intersection with the west shore of Schaefer Lakes at approximate latitude 60°02'43" N and approximate longitude 111°22'25" W;

(d) thence northwesterly following the west shore of Schaefer Lakes and the west bank of the Tethul River to its intersection with the west bank of the Taltson River at approximate latitude 60°34'44" N and approximate longitude 112°12'37" W;

(e) thence northwesterly following the west bank of the Taltson River and the west shore of Taltson Bay to the eastern extent of Driftwood Island and its intersection with the south shore of Great Slave Lake at approximate latitude 61°26'46" N and approximate longitude 112°44'22" W;

(f) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the Wildlife Management Zone U boundary at latitude 61°50' N and longitude 113°30' W;

(g) thence in a generally northeasterly direction following the Wildlife Management Zone U boundary to its intersection with the Nunavut boundary at approximate latitude 64°47'04" N and approximate longitude 108°29'35" W;

(h) thence southeasterly in a straight line following the Nunavut boundary to its intersection with the western boundary of the Thelon Wildlife Sanctuary at the east bank of the Baillie River at approximate latitude 64°35'40" N and approximate longitude 105°48'47" W;

(i) thence northerly in a generally southeasterly direction following the western boundary of the Thelon Wildlife Sanctuary to its intersection with the Nunavut boundary and the south shore of Dubawnt Lake at approximate latitude 63°12'10" N and longitude 102° W;

par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à l'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta et d'un point sur la rive ouest de la rivière Tethul à 60° de latitude N et environ 111° 29' 23" de longitude O;

c) de là, vers le nord-est en suivant la rive ouest de la rivière Tethul et la rive ouest d'un lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest des lacs Schaefer à environ 60° 02' 43" de latitude N et environ 111° 22' 25" de longitude O;

d) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest des lacs Schaefer et la rive ouest de la rivière Tethul jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Taltson à environ 60° 34' 44" de latitude N et environ 112° 12' 37" de longitude O;

e) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Taltson et la rive ouest de la baie Taltson jusqu'à l'extrémité est de l'île Driftwood et son intersection avec la rive sud du Grand lac des Esclaves à environ 61° 26' 46" de latitude N et environ 112° 44' 22" de longitude O;

f) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la limite de la zone de gestion de la faune U à 61° 50' de latitude N et 113° 30' de longitude O;

g) de là, vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la zone de gestion de la faune U jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut à environ 64° 47' 04" de latitude N et environ 108° 29' 35" de longitude O;

h) de là, vers le sud-est en ligne droite en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec la limite ouest du refuge faunique de Thelon à la rive est de la rivière Baillie à environ 64° 35' 40" de latitude N et environ 105° 48' 47" de longitude O;

i) de là, vers le nord de façon générale vers le sud-est en suivant la limite ouest du refuge faunique de Thelon jusqu'à son intersection avec la frontière du Nunavut et la rive sud du lac Dubawnt à environ 63° 12' 10" de latitude N et 102° de longitude O;

(j) thence southerly following the Nunavut boundary to its intersection with the Northwest Territories, Manitoba and Saskatchewan boundary at longitude 102° W;

(k) thence west along the Northwest Territories and Saskatchewan boundary and the Northwest Territories and Alberta boundary to the point of commencement.

U/MX/01

3. Wildlife Management Zone U is subdivided into Wildlife Management Muskox Area U/MX/01, as set out below:

WILDLIFE MANAGEMENT MUSKOX AREA U/MX/01:

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 65D of Snowbird Lake, Edition 2, 65E of Boyd Lake, Edition 2, 65L of Carey Lake, Edition 2, 65M of Clarke River, Edition 2, 75A of Wholdaia Lake, Edition 2, 75B of Abitau Lake, Edition 3, 75C of Hill Island Lake, Edition 4, 75D of Fort Smith, Edition 3, 75E of Taltson Lake, Edition 3, 75F of Nonacho Lake, Edition 3, 75G of McCann Lake, Edition 2, 75H of Rennie Lake, Edition 2, 75-I of Beaverhill Lake, Edition 3, 75J of Lynx Lake, Edition 3, 75K of Reliance, Edition 2, 75L of Snowdrift, Edition 2, 75M of Mackay Lake, Edition 4, 75N of Walmsley Lake, Edition 4, 75-O of Artillery Lake, Edition 5, 75P of Hanbury River, Edition 3, 76A of Baillie River, Edition 2, 76B of Healey Lake, Edition 3, 76C of Aylmer Lake, Edition 4, 85A of Klewi River, Edition 2, 85H of Fort Resolution, Edition 4 and 85-I of Hearne Lake, Edition 6, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the intersection of the Northwest Territories and Alberta boundary with the east bank of the Slave River at approximate latitude 60° N and approximate longitude 111° 47' 41" W;

j) de là, vers le sud en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec la frontière des Territoires du Nord, du Manitoba et de la Saskatchewan à environ 102° de longitude O;

k) de là, vers l'ouest le long de la frontière des Territoires du Nord, du Manitoba et de la Saskatchewan jusqu'au point de départ.

U/MX/01

3. La zone de gestion de la faune U est subdivisée en région de gestion du boeuf musqué U/MX/01 comme suit :

RÉGION DE GESTION DU BOEUF MUSQUÉ U/MX/01 :

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 65D de Snowbird Lake, deuxième édition, 65E de Boyd Lake, deuxième édition, 65L de Carey Lake, deuxième édition, 65M de Clarke River, deuxième édition, 75A de Wholdaia Lake, deuxième édition, 75B d'Abitau Lake, troisième édition, 75C de Hill Island Lake, quatrième édition, 75D de Fort Smith, troisième édition, 75E de Taltson Lake, troisième édition, 75F de Nonacho Lake, troisième édition, 75G de McCann Lake, deuxième édition, 75H de Rennie Lake, deuxième édition, 75-I de Beaverhill Lake, troisième édition, 75J de Lynx Lake, troisième édition, 75K de Reliance, deuxième édition, 75L de Snowdrift, deuxième édition, 75M de Mackay Lake, quatrième édition, 75N de Walmsley Lake, quatrième édition, 75-O d'Artillery Lake, cinquième édition, 75P de Hanbury River, troisième édition, 76A de Baillie River, deuxième édition, 76B de Healy Lake, troisième édition, 76C d'Aylmer Lake, quatrième édition, 85A de Klewi River, deuxième édition, 85H de Fort Resolution, quatrième édition et 85-I de Hearne Lake, sixième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant à l'intersection de la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta avec la rive est de la rivière Slave à environ 60° de latitude N et environ 111° 47' 41" de longitude O;

(c) thence northwesterly following the east bank of the Slave River to its intersection with the south shore of Great Slave Lake at approximate latitude $61^{\circ}20'50''$ N and approximate longitude $113^{\circ}36'27''$ W;

(d) thence easterly following the south shore of Great Slave Lake to its intersection with the eastern edge of Driftwood Island and the west shore of Taltson Bay at approximate latitude $61^{\circ}26'46''$ N and approximate longitude $112^{\circ}44'22''$ W;

(e) thence northwesterly in a straight line to its intersection with Wildlife Management Zone U boundary at latitude $61^{\circ}50'$ N and longitude $113^{\circ}30'$ W;

(f) thence in a generally northeasterly direction following the Wildlife Management Zone U boundary to its intersection with approximate latitude $62^{\circ}56'25''$ N and approximate longitude $110^{\circ}10'42''$ W;

(g) thence in a straight line south to its intersection with approximate latitude $62^{\circ}26'24''$ N and approximate longitude $110^{\circ}10'42''$ W;

(h) thence following the north shore of McLeod Bay of Great Slave Lake to the eastern extent of McLeod Bay and the northern shore of Charlton Bay to the north bank of the Lockhart River at approximate latitude $62^{\circ}47'19''$ N and approximate longitude $108^{\circ}56'25''$ W;

(i) thence in a straight line southeast to the south bank of the Lockhart River at approximate latitude $62^{\circ}47'12''$ N and approximate longitude $108^{\circ}56'21''$ W;

(j) thence following the south bank of the Lockhart River to approximate latitude $62^{\circ}51'57''$ N and approximate longitude $108^{\circ}45'10''$ W;

(k) thence in a straight line north to the intersection of the north bank of the Lockhart River with the east bank of an unnamed creek at approximate latitude $62^{\circ}52'06''$ N and approximate longitude $108^{\circ}45'11''$ W;

(l) thence following the east bank of the unnamed creek and the east bank of an unnamed lake to the intersection with the south bank of an unnamed creek at

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est de la rivière Slave jusqu'à son intersection avec la rive sud du Grand lac des Esclaves à environ $61^{\circ}20'50''$ de latitude N et environ $113^{\circ}36'27''$ de longitude O;

d) de là, vers l'est en suivant la rive sud du Grand lac des Esclaves jusqu'à son intersection avec l'extrémité est de l'île Driftwood et la rive ouest de la baie Taltson à environ $61^{\circ}26'46''$ de latitude N et environ $112^{\circ}44'22''$ de longitude O;

e) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la limite de la zone de gestion de la faune U à $61^{\circ}50'$ de latitude N et $113^{\circ}30'$ de longitude O;

f) de là, vers le nord-est de façon générale en suivant la limite de la zone de gestion de la faune U jusqu'à son intersection avec environ le $62^{\circ}56'25''$ de latitude N et environ le $110^{\circ}10'42''$ de longitude O;

g) de là, en ligne droite vers le sud jusqu'à son intersection avec environ le $62^{\circ}26'24''$ de latitude N et environ le $110^{\circ}10'42''$ de longitude O;

h) de là, en suivant la rive nord de la baie McLeod du Grand lac des Esclaves jusqu'à l'extrémité est de la baie McLeod et la rive nord de la baie Charlton jusqu'à la rive nord de la rivière Lockhart à environ $62^{\circ}47'19''$ de latitude N et environ $108^{\circ}56'25''$ de longitude O;

i) de là, en ligne droite vers le sud-est jusqu'à la rive sud de la rivière Lockhart à environ $62^{\circ}47'12''$ de latitude N et environ $108^{\circ}56'21''$ de longitude O;

j) de là, en suivant la rive sud de la rivière Lockhart à environ $62^{\circ}51'57''$ de latitude N et environ $108^{\circ}45'10''$ de longitude O;

k) de là, en ligne droite vers le nord jusqu'à l'intersection de la rive nord de la rivière Lockhart avec la rive est d'un ruisseau sans nom à environ $62^{\circ}52'06''$ de latitude N et environ $108^{\circ}45'11''$ de longitude O;

l) de là, en suivant la rive est du ruisseau sans nom et la rive est d'un lac sans nom jusqu'à l'intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom à

approximate latitude $62^{\circ}56'09''$ N and approximate longitude $108^{\circ}43'30''$ W;

(m) thence in a straight line in a northeasterly direction to latitude $63^{\circ}17'07''$ N and longitude $108^{\circ}03'10''$ W;

(n) thence in a straight line in a northeasterly direction to latitude $63^{\circ}28'34''$ N and longitude $107^{\circ}49'49''$ W;

(o) thence in a straight line in an easterly direction to the north shore of Artillery Lake at approximate latitude $63^{\circ}27'32''$ N and approximate longitude $107^{\circ}38'34''$ W;

(p) thence in a southerly direction following the east bank of Artillery Lake to its intersection with the north bank of the Lockhart River at approximate latitude $63^{\circ}25'06''$ N and approximate longitude $107^{\circ}36'24''$ W;

(q) thence south in a straight line to the south bank of the Lockhart River at approximate latitude $63^{\circ}25'03''$ N and approximate longitude $107^{\circ}36'23''$ W;

(r) thence northeasterly, following the east bank of the Lockhart River between Artillery Lake and Ptarmigan Lake, the east shore of Ptarmigan Lake and the east shore of Clinton-Colden Lake to the eastern extremity of Clinton-Colden Lake at approximate latitude $63^{\circ}57'18''$ N and approximate longitude $106^{\circ}58'51''$ W;

(s) thence northwesterly following the north shores of Clinton-Colden Lake and Aylmer Lake to the northern extremity at approximate latitude $64^{\circ}24'59''$ N and approximate longitude $108^{\circ}26'40''$ W;

(t) thence north in a straight line to the intersection with the Nunavut boundary at approximate latitude $64^{\circ}46'53''$ N and approximate longitude $108^{\circ}26'28''$ W;

(u) thence southeasterly following the Nunavut boundary to its intersection with the western boundary of the Thelon Wildlife Sanctuary with the east bank of the Baillie River at approximate latitude $64^{\circ}35'40''$ N and approximate longitude $105^{\circ}48'47''$ W;

(v) thence in a southeasterly direction following the western boundary of the Thelon Wildlife Sanctuary

environ $62^{\circ} 56' 09''$ de latitude N et environ $108^{\circ} 43' 30''$ de longitude O;

m) de là, en ligne droite vers le nord-est jusqu'au $63^{\circ} 17' 07''$ de latitude N et au $108^{\circ} 03' 10''$ de longitude O;

n) de là, en ligne droite vers le nord-est jusqu'au $63^{\circ} 28' 34''$ de latitude N et au $107^{\circ} 49' 49''$ de longitude O;

o) de là, en ligne droite vers l'est jusqu'à la rive nord du lac Artillery à environ $63^{\circ} 27' 32''$ de latitude N et environ $107^{\circ} 38' 34''$ de longitude O;

p) de là, vers le sud en suivant la rive est du lac Artillery jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Lockhart à environ $63^{\circ} 25' 06''$ de latitude N et environ $107^{\circ} 36' 24''$ de longitude O;

q) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à la rive sud de la rivière Lockhart à environ $63^{\circ} 25' 03''$ de latitude N et environ $107^{\circ} 36' 23''$ de longitude O;

r) de là, vers le nord-est, en suivant la rive est de la rivière Lockhart entre le lac Artillery et le lac Ptarmigan, la rive est du lac Ptarmigan et la rive est du lac Clinton-Colden jusqu'à l'extrémité est du lac Clinton-Colden à environ $63^{\circ} 57' 18''$ de latitude N et environ $106^{\circ} 58' 51''$ de longitude O;

s) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives nord des lacs Clinton-Colden et Aylmer jusqu'à l'extrémité nord à environ $64^{\circ} 24' 59''$ de latitude N et environ $108^{\circ} 26' 40''$ de longitude O;

t) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à l'intersection avec la frontière du Nunavut à environ $64^{\circ} 46' 53''$ de latitude N et environ $108^{\circ} 26' 28''$ de longitude O;

u) de là, vers le sud-est en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec la limite ouest du refuge faunique de Thelon avec la rive est de la rivière Baillie à environ $64^{\circ} 35' 40''$ de latitude N et environ $105^{\circ} 48' 47''$ de longitude O;

v) de là, vers le sud-est en suivant la limite ouest du refuge faunique de Thelon jusqu'à son intersection

to its intersection with the Nunavut boundary and Dubawnt Lake at approximate latitude 63°12'10" N and longitude 102° W;

(w) thence southerly following the Nunavut boundary to its intersection with the Northwest Territories, Manitoba and Saskatchewan boundary at longitude 102° W;

(x) thence west along the Northwest Territories and Saskatchewan boundary and the Northwest Territories and Alberta boundary to the point of commencement.

R-123-2014,s.6; R-058-2015,s.2; R-110-2015,s.2; R-013-2017,s.2,3,4 and 5; R-101-2018,s.2; R-144-2018,s.2; R-093-2019,s.4; R-111-2019,s.3; R-014-2021,s.2; R-069-2022,s.2.

avec la frontière du Nunavut et le lac Dubawnt à environ 63° 12' 10" de latitude N et 102° de longitude O;

w) de là, vers le sud en suivant la frontière du Nunavut jusqu'à son intersection avec la frontière des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et de la Saskatchewan à 102° de longitude O;

x) de là, vers l'ouest le long de la frontière des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et de la Saskatchewan jusqu'au point de départ.

R-123-2014, art. 6; R-058-2015, art. 2; R-110-2015, art. 2; R-013-2017, art. 2, 3, 4 et 5; R-101-2018, art. 2; R-144-2018, art. 2; R-093-2019, art. 4; R-111-2019, art. 3; R-014-2021, art. 2; R-069-2022, art. 2.

© 2022 Territorial Printer
Yellowknife, N.W.T.

© 2022 l'imprimeur territorial
Yellowknife (T.N.-O.)
